Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D1CM0310205-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D1CM0310205-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D1CM0310205-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 1

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

DÉNOMINATION D'UNE RÉSIDENCE

Vu la commission Patrimoine, Aménagement, et Services Techniques réunie le 3 septembre 2025,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, permettant au conseil municipal de définir la dénomination des lieux-dits et des voies privées ouvertes à la circulation,

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la dénomination des voies communales est établie par une délibération du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient, de faciliter le repérage, pour la localisation GPS, les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), les préposés de la poste et autres services publics ou commerciaux,

Considérant l'intérêt communal que revêt un complément de dénomination de voie,

Considérant la construction d'un immeuble de 35 logements collectifs, par COGEDIM, actuellement adressé au 44 rue Roger Bouvry issue du permis de construire 059 560 24 S0011,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le nom suivant :

- Résidence Alice Million

Madame Alice Million, épouse Milliat est née le 5 mai 1884 à Nantes. Nageuse, hockeyeuse et rameuse française, elle pratiquait également l'aviron.
Cofondatrice et présidente de la Fédération des sociétés féminines sportives de France, elle est aussi reconnue comme l'une des plus grandes militantes du combat pour la reconnaissance du sport féminin au niveau international.
Elle est décédée le 19 mai 1957 à Paris 12ème.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

– De nommer la résidence susmentionnée « Résidence Alice Million »

Annexé à la délibération :
Plan de masse du Projet de bâtiment

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D1CM0310205-DE

ADOPTÉ A l'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D1CM0310205-DE

Voirie et Aménagement

Symbole	Légende
30.30	Point de niveau
2%	Pentes & dévers
	Enrobé 0/10
	Béton désactivé
	Espaces verts
	Bordure T1
CS1	Caniveau CS1

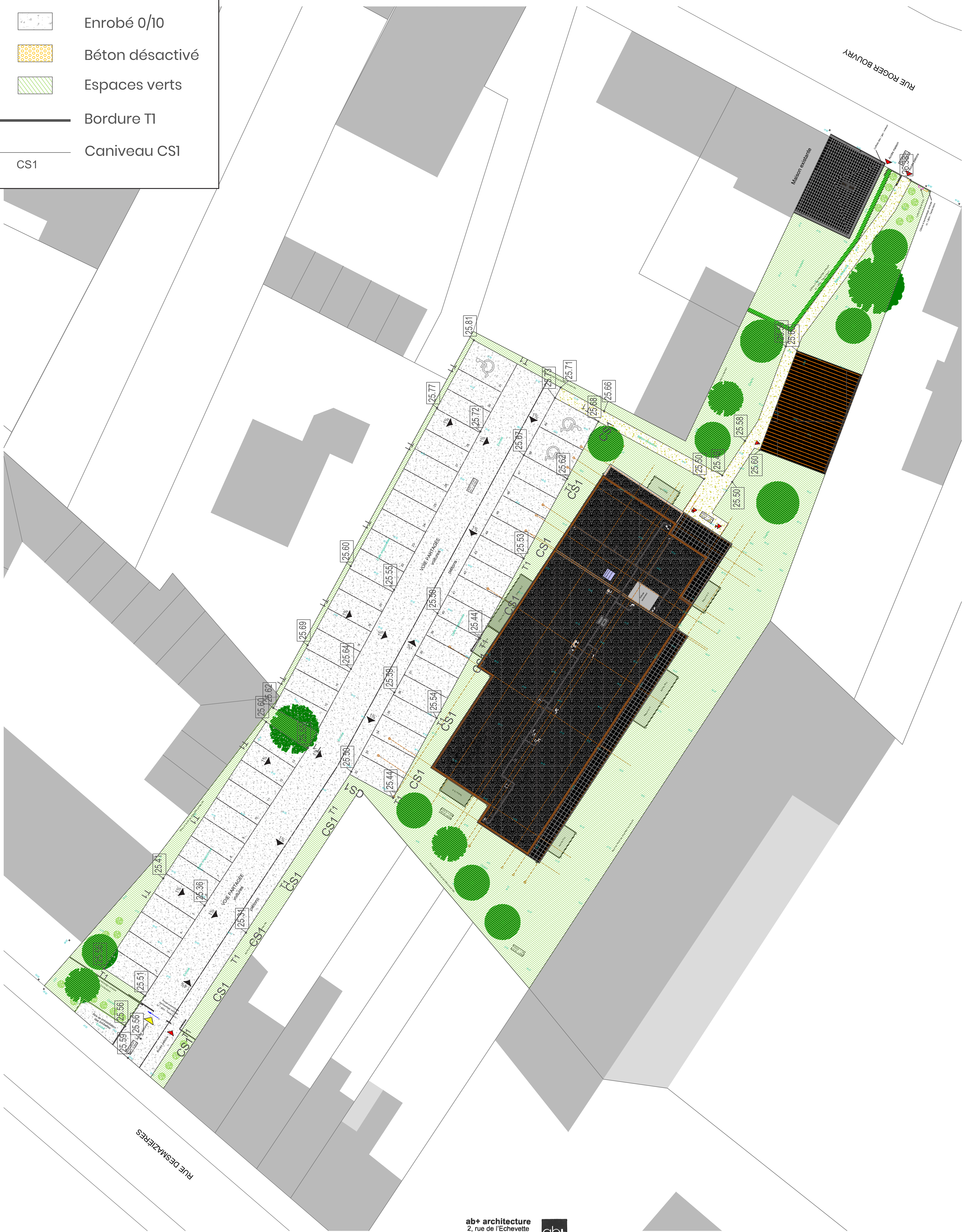

ab+ architecture
2, rue de l'Echevette
59120 LOOS
Tél. : 03 20 50 97 97
abplusarchitecture@abplusarchitecture.fr
SIRET 844 868 133 00019

N

PC	PROJET D'UN IMMEUBLE COLLECTIF 35 LOGEMENTS Rue Desmazières - Rue Roger Bouvry - SECLIN	maître d'ouvrage: COGEDIM HDF 67 Place Rihour (4e étage) 59000 Lille	COGEDIM	architecte: ab+ architecture 2 rue de l'Echevette 59120 Loos	ab+ architecture	02 05	PLAN MASSE VRD - VOIRIE PIECE COMPLEMENTAIRE	date 08/2024 échelle 1/250

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D2CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D2CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D2CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

DÉNOMINATION DES GIRATOIRES

Vu l'envoi par mail aux membres de la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques le 16 septembre 2025,

Vu le document CDS-2025-06, validé par le Conseil des Sages de Seclin en date du 3 juin 2025,

Considérant la volonté de valoriser l'identité locale, la mémoire collective et les repères géographiques pour les usagers de la voirie,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les giratoires sur le territoire de la ville comme suit :

N°	Localisation / Direction	Dénomination
1	Venant de Wattignies (LIDL)	Giratoire Nord
2	Venant de Vendeville	Giratoire du Fort
3	Venant de l'autoroute	Giratoire de l'Épinette
4	Venant de Noyelles-lès-Seclin	Giratoire de la Caserne
5	Venant de Carvin et Phalempin	Giratoire du Paradis
6	Venant de Martinsart (chemin Arbre de Guise et Mandarine Napoléon)	Giratoire de Martinsart
7	Venant de la rue de Burgault et chemin Arbre de Guise	Giratoire de la Sucrerie
8	Venant de Gondecourt	Giratoire des Aviateurs
9	Intersection avenue de la République / rue Jean-Baptiste Lebas	Giratoire du Stade
10	Avenue République / Cité des Jardins	Giratoire de la Cité des Jardins

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De nommer désormais les giratoires selon les dénominations reprises dans le tableau ci-dessus,

De transmettre la présente délibération à la Métropole Européenne de Lille, ainsi qu'aux services de cartographie et d'urgence (SDIS, SAMU, Police).

Annexé à la délibération :
Plan de masse du Projet de bâtiment

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D2CM03102025-DE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD)
Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N°3

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT DON DU SANG

Afin de formaliser et de valoriser le partenariat entre la ville de Seclin, l'Etablissement Français du Sang et l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Seclin, il est proposé d'entériner une convention venant poser les engagements respectifs de chacune des parties.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'approuver la convention annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.

Annexé à la délibération :
Convention de partenariat N° 2025/104

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT N°2025/104

ENTRE

La Ville de Seclin dont l'hôtel de Ville est situé 89 Rue Roger Bouvry, 59113 Seclin

Dûment représentée par son Maire, Monsieur François-Xavier CADART

Ci-après dénommée « la Ville de SECLIN » ou « la Ville » ;

ET

L'**Établissement français du sang**, établissement public de l'État, dont le siège est situé 20 avenue du Stade de France, 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX ;

Représenté par le Directeur de **l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie**, Monsieur Stéphane NOEL, régulièrement délégué à l'effet de signer la présente,

La Direction régionale de l'EFS Hauts-de-France - Normandie étant située à Parc Eurasanté, 20 avenue Pierre Mauroy, CS 40121, 59373 LOOS CEDEX ;

Ci-après dénommé « l'EFS » ou « l'EFS HFNO » ;

ET

L'**Association pour le don de sang bénévole de Seclin** dont le siège est situé 37 avenue Guillemaud, 59113 SECLIN.

Dûment représentée par son Président, Monsieur Claude HELLIO

Ci-après dénommée « l'ADSB de Seclin » ou « l'ADSB ».

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L 1222-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles D 1221-1 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 98-535 du 1 juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme (portant création de l'EFS) ;

Vu l'Accord de Partenariat signé le 24/11/2022 entre l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) et l'Établissement français du sang (EFS).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le cadre du partenariat signé le 25 novembre 2010 et renouvelé le 24 novembre 2022 entre l'Établissement français du sang (EFS), l'Association des Maires de France (AMF) et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB).

Le don de sang relève en France de principes éthiques forts et intangibles inscrits dans la loi française. Le don est volontaire, anonyme, bénévole. Il ne peut être rémunéré et il n'est effectué qu'avec le consentement du donneur de sang. Ce don éthique correspond à une tradition républicaine fortement enracinée dans l'histoire du pays.
Facteur de lien social, le don est un acte de solidarité citoyenne.

L'Établissement français du sang a pour mission d'assurer l'autosuffisance en produits sanguins sur tout le territoire national. Pour remplir sa mission, l'EFS HFNO doit s'associer aux acteurs locaux, aussi bien associatifs qu'institutionnels, pour rechercher et fidéliser des donneurs de sang bénévoles.

Afin de participer à l'autosuffisance en produits sanguins labiles du territoire français, la Ville de SECLIN devient commune partenaire du don de sang. Par cette convention, elle s'engage à soutenir l'EFS HFNO dans sa mission de collecte des dons de sang sur son territoire et de recrutement des donneurs volontaires de moelle osseuse, en lien étroit avec l'Association pour le don de sang bénévole de SECLIN, affiliée à la FFDSB.

Les parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour inciter les habitants à être candidats au don.

Article 1 – Objet

La présente convention (ci-après la « Convention ») a pour objet d'encadrer le partenariat conclu entre la Mairie, l'EFS HFNO et l'ADSB en vue de la promotion du don de sang et des collectes de sang organisées dans la commune.

Article 2 – Les engagements respectifs des parties

2.1 Les engagements de la Ville de SECLIN

Pour **la sensibilisation au don de sang**, la Ville s'engage à :

- Participer activement à l'information et à la sensibilisation au don de sang de la population de la commune et du personnel municipal ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

- Soutenir et encourager les actions de l'ADSB, facteur de lien social, en direction de la population et principalement des jeunes générations ;
- Mettre à disposition des endroits stratégiques pour organiser des opérations de communication sur le don ;
- Offrir de l'affichage sur les tableaux lumineux municipaux en amont de chaque collecte. Les dates devront être définies préalablement par les parties prenantes ;
- Promouvoir le don de sang par :
  - La diffusion des supports d'information remis par l'ADSB ou l'EFS HFNO ;
  - L'affichage tout au long de l'année dans les lieux municipaux fréquentés par le grand public et dans les services de la Ville pour le personnel municipal ;
- Diffuser de l'information sur le don en direction des nouveaux arrivants installés dans la commune et aux nouveaux inscrits sur les listes électorales ;
- Relayer sur les supports digitaux de la Ville (site internet, réseaux sociaux, etc.) des informations sur le don de sang, les collectes, la journée mondiale des donneurs de sang (14 juin) et créer un lien vers le site www.dondesang.efs.sante.fr ;
- Participer à la cérémonie de remise des diplômes de reconnaissance aux donneurs de SECLIN, organisée par l'ADSB lors de son Assemblée Générale.

Pour l'organisation des collectes de sang, la Ville s'engage à :

- Autoriser la distribution de tracts sur la voie publique pour annoncer les collectes de sang ;
- Autoriser la mise en place de signalétique temporaire pour promouvoir le don de sang ;
- Faciliter l'organisation de collectes de sang régulières ou exceptionnelles au sein de ses salles, afin de permettre à un maximum d'habitant(e)s de participer au don de sang ;
- Mettre à disposition gracieusement, selon un calendrier validé par la Mairie, la Salle Ronny Coutteure située avenue Jude Blanckaert 59113 SECLIN pour organiser les collectes de sang ;
- Mettre à disposition en cas d'urgence et gracieusement, la Salle Ronny Coutteure située avenue Jude Blanckaert 59113 SECLIN lors de la mise en place d'un plan de gestion de crise (annulation d'une collecte, stock très faible, évènement particulier…) ou toute autre salle communale adaptée.
  Les salles communales ainsi mises à disposition devront répondre aux textes en vigueur concernant la sécurité et l'accès des locaux recevant du public, et faire l'objet d'une validation de la part de l'EFS, via la signature d'une Convention d'occupation temporaire au minimum quinze (15) jours avant la date de la collecte ;
- Faciliter le stationnement des donneurs de sang en mettant à disposition des places de stationnement à proximité du lieu de collecte ou le stationnement gratuit pour la durée du don ;
- Permettre l'accès des véhicules de l'EFS et de l'ADSB au plus près possible de la salle de collecte ;
- Mettre à disposition gracieusement du matériel (chaises, tables, barrières de sécurité, etc.) ainsi qu'un support technique des services municipaux pour organiser les collectes (chauffage, etc.).

2.2 Les engagements de l'EFS HFNO

L'EFS HFNO s'engage à :

- Fournir les éléments nécessaires aux opérations de promotion du don de sang et des collectes de sang à SECLIN ;
- Présenter la Ville de SECLIN comme partenaire du don de sang et lui remettre le label repris en annexe n°1, dénommé « Commune partenaire du don de sang » élaboré par l'EFS, l'AMF et la FFDSB pour utilisation ;
- Apposer le logo de la Ville et de la FFDSB sur les supports de promotion des collectes de sang ;
- Transmettre un bilan des dons réalisés lors des collectes de sang, à chacune des parties ;
- Transmettre à la Ville les demandes logistiques ou d'autorisation diverses dans les délais demandés par les services municipaux concernés ;
- À la demande des services de la mairie en charge de la mise à disposition des salles communales, transmettre son attestation d'assurance responsabilité civile annuellement ;
- Informer la Ville et l'ADSB de toutes modifications organisationnelles de la collecte au moins quinze (15) jours à l'avance, dans la mesure du possible ;

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

- Assurer l'évacuation de l'ensemble des déchets d'activité de soins en fin de collecte (utilisation de containers scellés).

2.3 Les engagements de l'ADSB

L'ADSB s'engage à :

- Participer activement à la promotion du don de sang et au recrutement de nouveaux donneurs dans la commune de SECLIN ;
- Participer, lors des collectes de sang, à la prise en charge des donneurs après le don via la Pause A+ ;
- Prendre en charge le nettoyage des locaux, l'installation du mobilier mis à disposition et la remise en ordre de la salle après les collectes effectuées au sein des salles municipales ;
- Transmettre à la Ville les supports de promotion des collectes, reçus de l'EFS et utiles à la diffusion municipale ;
- Diffuser les supports d'information et de communication des collectes aux endroits non couverts par la diffusion municipale ;
- Respecter les orientations stratégiques ainsi que les éléments de communication fixés par l'EFS. Dans ce cadre, faire valider par l'EFS HFNO les actions de communication sur le don au minimum un mois avant la date de l'action en question ;
- Organiser une remise de diplômes aux personnes ayant donné leur sang à SECLIN lors de son Assemblée Générale annuelle ;
- Participer à la création de partenariats complémentaires orientés vers les jeunes ;
- Assurer la mise en place de la signalétique externe de collecte selon les modalités définies avec l'EFS HFNO.

Article 3 – Respect du droit à l'image

Les parties s'engagent à respecter et à faire respecter par toute personne intervenant sur le(s) site(s) concerné(s), les normes en vigueur relatives au droit à l'image.

Pour cela, les parties veilleront à ce que soit préalablement recueilli le consentement express de chaque personne dont l'image doit être reproduite, indépendamment de la nature du support (photo, vidéo, etc..) et de leur utilisation envisagée.

De plus, le consentement des donneurs doit être recueilli par écrit avant toute reproduction et utilisation de leur image (*Annexe n°2 : Autorisation de captation et de diffusion d'image*).

Article 4 – Respect des données à caractère personnel

La Ville de SECLIN et l'ADSB de SECLIN ne pourront collecter les données à caractère personnel des donneurs et des candidats au don au titre de la présente Convention.

Dans le cas où la Ville et/ou l'ADSB ne respecteraient pas cette obligation, elles seraient qualifiées de responsable(s) de traitement au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles et seraient donc garantes du respect des droits et obligations des personnes concernées, en application de la Loi Informatique et Libertés.

L'EFS ne saurait être tenu responsable de la collecte des données à caractère personnel des donneurs et des candidats au don par la Ville et/ou l'ADSB.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

Article 5 – Assurance

Chaque Partie garantit disposer d'une assurance souscrite auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable ou, si elle est son propre assureur, disposer des fonds suffisants pour couvrir sa responsabilité dans le cadre de la réalisation des obligations lui incombant

Article 6 – Durée et modifications

La présente Convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de signature.

Toute modification portant sur les éléments substantiels de la présente Convention doit être arrêtée d'un commun accord par les parties et constatée par avenant.

Les parties pourront se réunir à échéance afin d'évaluer les actions réalisées et convenir ensemble d'un nouveau partenariat.

Article 7 – Résiliation

La Convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne devient toutefois effective que trente (30) jours calendaires suivants l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure conformément au droit applicable.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la Convention.

La Convention pourra également être résiliée par l'une des Parties à tout moment et sans motif, par voie de notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie au moins soixante (60) jours au préalable.

Article 8 – Annexes

Les annexes à la présente sont contractuelles.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

Article 9 – Litige

Tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de cette Convention, et que les Parties ne pourraient résoudre amiablement dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification adressée par la Partie plaignante à l'autre Partie par lettre recommandée avec avis de réception, sera porté devant les tribunaux français qui seront seuls compétents.

La Convention, en ce compris la réalisation des Prestations, est soumise au droit français, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

Fait en 3 exemplaires originaux, à SECLIN, le

Pour l'Établissement français du Sang Hauts-de-France - Normandie
Le Directeur,
Monsieur Stéphane NOEL

Pour la Ville de SECLIN
Le Maire
Monsieur François-Xavier CADART

Pour l'association pour le don de sang bénévole de SECLIN
Le Président
Monsieur Claude HELLIO

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

Annexe I : Logo Label : « Commune partenaire du don de sang »

COMMUNE PARTENAIRE
DU DON DE SANG

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

Annexe II : Autorisation de captation et de diffusion d'image

AUTORISATION EXPRESSE DE CAPTATION ET DE DIFFUSION D'IMAGE
(pour une personne majeure)

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur[1]

Prénom : ……

Nom : ……

Date et lieu de naissance :……

Domicilié(e) à : ……

……

Téléphone :……

Adresse mail : ……

Salarié EFS[2] : OUI NON

Direction/Service……

Reconnais avoir participé aux prises de vues/tournage réalisé(es),

Le[3] : ……

A[4] : ……

Par[5]: ……

Autorise, sans réserve à titre gracieux :

- La captation, l'enregistrement et la numérisation de mon image (et, le cas échéant, de mes propos) sur tous supports.

- La reproduction et l'exploitation de mon image fixe ou animée (et, le cas échéant de mes propos) par l'Etablissement Français du Sang (EFS), directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses prestataires et ses partenaires, à des fins de promotion institutionnelle, d'information du public ou de communication interne ou externe (notamment : presse écrite ou audiovisuelle, documents d'information, journaux internes, rapports d'activité, autres publications, etc.), et sur quelque support que ce soit, y compris au moyen de services de communication au public en ligne (SCPL) et sous forme d'exemplaires papier ou numériques destinés à être distribués.

1 Rayer les mentions inutiles
2 Rayer la mention inutile
3 Date de prise de vues à préciser
4 Lieu à préciser
5 Auteur de la prise de vue, et/ou du tournage

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

- La conservation de ces images et propos dans la médiathèque de l'EFS en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessus.

Je renonce en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour ma participation aux prises de vue (et, le cas échéant au reportage audiovisuel) et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Cette autorisation vaut pour le monde entier et entre en vigueur à compter de la date de signature ci-dessous, pour une durée de 5 ans.

Je suis informé(e) que, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, que je peux exercer en m'adressant à l'EFS située 20, avenue du Stade de France, 93218 La Plaine Saint Denis Cedex.

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

AUTORISATION EXPRESSE DE CAPTATION ET DE DIFFUSION D'IMAGE

(pour une personne mineure)

Je, soussigné(e), Madame / Monsieur[6]

Prénom : ……

Nom : ……

Date et lieu de naissance :……

Domicilié(e) à : ……

……

Téléphone :……

Adresse mail : ……

Salarié EFS[7] : OUI NON

Direction/Service……

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom et prénom :……

Reconnais que mon enfant a participé aux prises de vues/tournage réalisé(es),

Le[8] : ……

A[9] : ……

Par[10]: ……

Autorise, sans réserve à titre gracieux :

- La captation, l'enregistrement et la numérisation de l'image de mon enfant (et, le cas échéant, de mes propos) sur tous supports.

- La reproduction et l'exploitation de l'image fixe ou animée de mon enfant (et, le cas échéant de mes propos) par l'Etablissement Français du Sang (EFS), directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses prestataires et ses partenaires, à des fins de promotion institutionnelle, d'information du public ou de communication interne ou externe (notamment : presse écrite ou audiovisuelle, documents d'information, journaux internes, rapports d'activité, autres publications, etc.), et sur quelque support que ce soit, y compris au moyen de services de communication au public en ligne (SCPL) et sous forme d'exemplaires papier ou numériques destinés à être distribués.

6 Rayer les mentions inutiles
7 Rayer la mention inutile
8 Date de prise de vues à préciser
9 Lieu à préciser
10 Auteur de la prise de vue, et/ou du tournage

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D3CM03102025-DE

- La conservation de ces images et propos dans la médiathèque de l'EFS en vue de leur utilisation aux fins visées ci-dessus.

Je renonce en conséquence à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour la participation de mon enfant aux prises de vue (et, le cas échéant au reportage audiovisuel) et pour leur diffusion dans les conditions visées ci-dessus.

Cette autorisation vaut pour le monde entier et entre en vigueur à compter de la date de signature ci-dessous, pour une durée de 5 ans.

Je suis informé(e) que, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès aux données qui me concernent, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, que je peux exercer en m'adressant à l'EFS située 20, avenue du Stade de France, 93218 La Plaine Saint Denis Cedex.

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D4CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D4CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D4CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 4

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

DON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD DE LA DALLE DESIGN ACTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Considérant que la ville s'est portée volontaire pour acquérir, à titre gracieux, la dalle de Design Actif auprès du Département du Nord,

Vu le courrier du 26 juin 2025 du Conseil départemental du Nord qui donne son accord, conformément à sa délibération du 1er juillet 2021 autorisant l'aliénation de gré à gré de biens d'une valeur vénale inférieure à 4 600 €, avec comme contrepartie, l'apposition de la mention du don du Département du Nord sur l'endroit où elle sera installée,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accepter le don du Conseil départemental du Nord de cette dalle de design et de l'inscrire au patrimoine comptable de la ville via des opérations d'ordre budgétaire au 2188 pour les dépenses et au 1313 pour les recettes, d'un montant de 4 600 €.

Annexé à la délibération :

- Courrier du Conseil départemental du Nord du 26 juin 2025

ADOPTÉ A l'UNANIMITÉ

À 29 VOIX POUR.

CADART François-Xavier n'ayant pris part ni au débat ni au vote.
PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D4CM03102025-DE

Nord
le Département est là

Le Président

MAIRIE
30 JUIN 2025
59113 SECLIN

Monsieur François-Xavier CADART
Maire
89 rue Roger Bouvry
59113 SECLIN

Lille, le 26 JUIN 2025

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité de la part du Département du Nord la cession à titre gracieux de la dalle de *design actif* utilisée sur le site de célébration lors du passage de la flamme olympique dans le Nord le 2 juillet 2024.

Après examen, et n'ayant pas été destinataire d'autres demandes, je vous confirme mon accord conformément à la délibération du 1er juillet 2021 autorisant l'aliénation de gré à gré de biens d'une valeur vénale inférieure à 4600 euros.

Cette dalle, composée de plusieurs pans de PVC assemblables, avait été offerte au Département par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

En contrepartie, je souhaite qu'une mention et le logo du Département du Nord soient apposés à l'endroit où elle sera installée, afin de valoriser cet héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Christian POIRET

Direction de la Communication
Dossier suivi par Pierre-François DECOURCELLE – 03 59 73 79 97 – pierre-francois.decourcelle@lenord.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 5

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025
RAPPORTEUR : M. BACLET

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR LE GOLF LILLE MÉTROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précisent que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille,

Vu la délibération n°24-C-0448 du 20 décembre 2024 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille,

Vu la réunion de la CLECT du 1er juillet 2025 visant à examiner la valorisation des transferts de charges et de produits liés au transfert du Golf Lille Métropole.

La CLECT a approuvé le rapport, à la majorité des membres de la commission, et indique que le transfert du Golf Lille Métropole n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

Annexés à la délibération :

- Rapport de la CLECT,
- Courrier de la MEL du 21 juillet 2025.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

MEL

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

1er juillet 2025

RAPPEL DU CONTEXTE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

Par la délibération n°24-C-0448 du 20 décembre 2024, le Conseil de la Métropole a reconnu l'intérêt métropolitain du Golf Lille Métropole sis à Ronchin ; acté son transfert à compter du 1er janvier 2025 ; et saisi la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cet équipement était précédemment géré par le SIVU du Camp Français regroupant les communes de Lesquin, Lezennes, Lille et Ronchin.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

Code général des impôts - Article 1609 nonies C

IV : « Il est créé […] une **commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges** »

V 2° : « L'attribution de compensation est **recalculée**, dans les conditions prévues au IV, **lors de chaque transfert de charge**. »

Guide pratique – Attribution de compensation – 2019

P. 10 « Le mécanisme de l'attribution de compensation (AC) […] a pour objet de garantir la **neutralité budgétaire des transferts** de ressources opérés […] **lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres**. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'**article 1609 nonies C du code général des impôts** (CGI). »

P. 45 « La loi ne permet de fixer qu'un seul montant d'AC alloué à chaque commune membre. Ce montant à **vocation à être pérenne** et à évoluer uniquement lors de chaque transfert de compétences ou en cas de révision dans les conditions prévues par la loi. Par ailleurs, la loi ne prévoit pas de programmation pluriannuelle différenciée du montant de l'AC et interdit toute indexation de ce dernier. »

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

La CLETC du 20 mars 2015 s'est appuyée sur ce cadre légal pour adopter une méthodologie d'évaluation qui sert de cadre de référence pour tous les transferts de compétences et a été reprise dans le pacte financier et fiscal adopté au Conseil métropolitain 9 février 2024.

- Base documentaire : données transmise par le SIVU (questionnaire + CA et CG)

- Hypothèses générales :
  - ✓ Valorisation de l'ensemble des recettes et des charges du SIVU
  - ✓ Taux d'actualisation : 2 %
  - ✓ Continuité du service public

L'EQUIPEMENT TRANSFÉRÉ

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

Contrat de bail conclu en 1997 entre la MEL et le SIVU du Camp français portant sur l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs ; le loyer annuel est de 18 K€ en 2024.

Chiffres clés exploitation Golf

- ✓ Exploitant : société P4B par un contrat de délégation de service public depuis le 1er avril 2023 pour une durée de 5 ans
- ✓ CA 2023 : 2,5 M€
- ✓ Redevance d'occupation 2024 : 235 K€ dont une part fixe de 90 K€ et une part variable de 145 K€

Absence de PPI à ce jour : la Direction du Patrimoine de la MEL a identifié le sujet du système d'arrosage à remplacer à moyen terme, et la vétusté des bâtiments modulaires (Cabinet Segat, expert immobiliers : « dans un état d'usage avancé », « nécessite des travaux de rénovation »).

INVESTISSEMENT : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

Les dépenses d'investissement afférentes à des équipements transférés sont évaluées sur la base d'un coût moyen annualisé qui intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses de gros entretien.

Le calcul est effectué en tenant compte de la durée normale d'utilisation du bien afin de ramener l'ensemble des coûts à une seule année.

Méthode du coût historique annualisé :

$$\frac{\text{Coût historique des immobilisations}}{\text{Durée de vie}} + \text{Moyenne actualisée des dépenses de gros entretien}$$

APPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE / INVESTISSEMENT (1/2)

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

1) Valorisation des immobilisations

Nature des immobilisations	durée	valeurs brutes	VNC fin 24	Amortissement annuel
Agencements et aménagements de terrains		2 690 461	2 690 461	
Constructions	30	1 475 606	1 475 606	49 187
Installations techniques, agencements et matériel	20	1 284 346	326 949	64 217
Autres	10	756 985	567 186	75 699
Immobilisations en cours (hors centre équestre)	Moyenne 20 ans	204 752	204 752	10 479
Total		6 207 398	5 060 202	189 103

Le total des amortissements des immobilisations du SIVU est de 189 103 €

Remarques :

- ✓ Les durées d'amortissements ont été définies par le comité syndical du 21 juin 2022 ; les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortis
- ✓ Le SIVU a autofinancé ses investissements : aucun frais financier n'est valorisé
- ✓ Pas de reprise de dettes

APPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE / INVESTISSEMENT (2/2)

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

2) Valorisation des dépenses de gros entretien

Le SIVU a réalisé en moyenne 56 464 € de dépenses nettes de gros entretien sur la période 2015 à 2024.

L'application de la méthode du coût historique annualisé aboutit à la valorisation d'une dépense nette de 189 103 + 56 464 = 245 567 €.

FONCTIONNEMENT : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

- Moyenne des dépenses actualisées et des produits sur les 3 dernières années (2022-2024), y compris les charges de personnel des agents partiellement affectés à la compétence
- Possibilité de retraitements pour corriger des incohérences, les retraitements opérés :
  - ✓ suppression de la recette exceptionnelle en 2022 au titre du fond de solidarité Covid (47 K€) portant sur les années 2020-2021 (hors période d'analyse)
  - ✓ Réévaluation du loyer sur la base de l'expertise du cabinet Segat (67 k€)

	2022	2023	2024	moyenne actualisée
dépenses réelles de fonctionnement	216 940	126 801	136 713	163 918
recettes réelles de fonctionnement	421 945	393 224	319 059	386 380
recettes nettes de fonctionnement				222 461

SYNTHÈSE DES MONTANTS VALORISÉS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

Les communes compenseront 23 106 € par an à la MEL sur l'AC.

Fonctionnement	222 461
Investissement	- 245 567
Total à compenser à la MEL par les communes	**23 106**

Pour mémoire, la contribution des communes au syndicat est de 81 k€ / an (2024).

Les communes conservent le boni de liquidation du SIVU (1,62 M€ à fin 2024)

RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

✓ Le montant est réparti entre les membres du SIVU selon la clé de répartition de la contribution statutaire (nombre d'habitants des communes) :

	nombre d'habitants 2024	% de financement	répartition entre les communes
Lille	240 523	88%	- 20 391
Lezennes	2 990	1%	- 253
Ronchin	19 586	7%	- 1 660
Lesquin	9 443	3%	- 801
TOTAL	272 542	100%	- 23 106

CALENDRIER

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

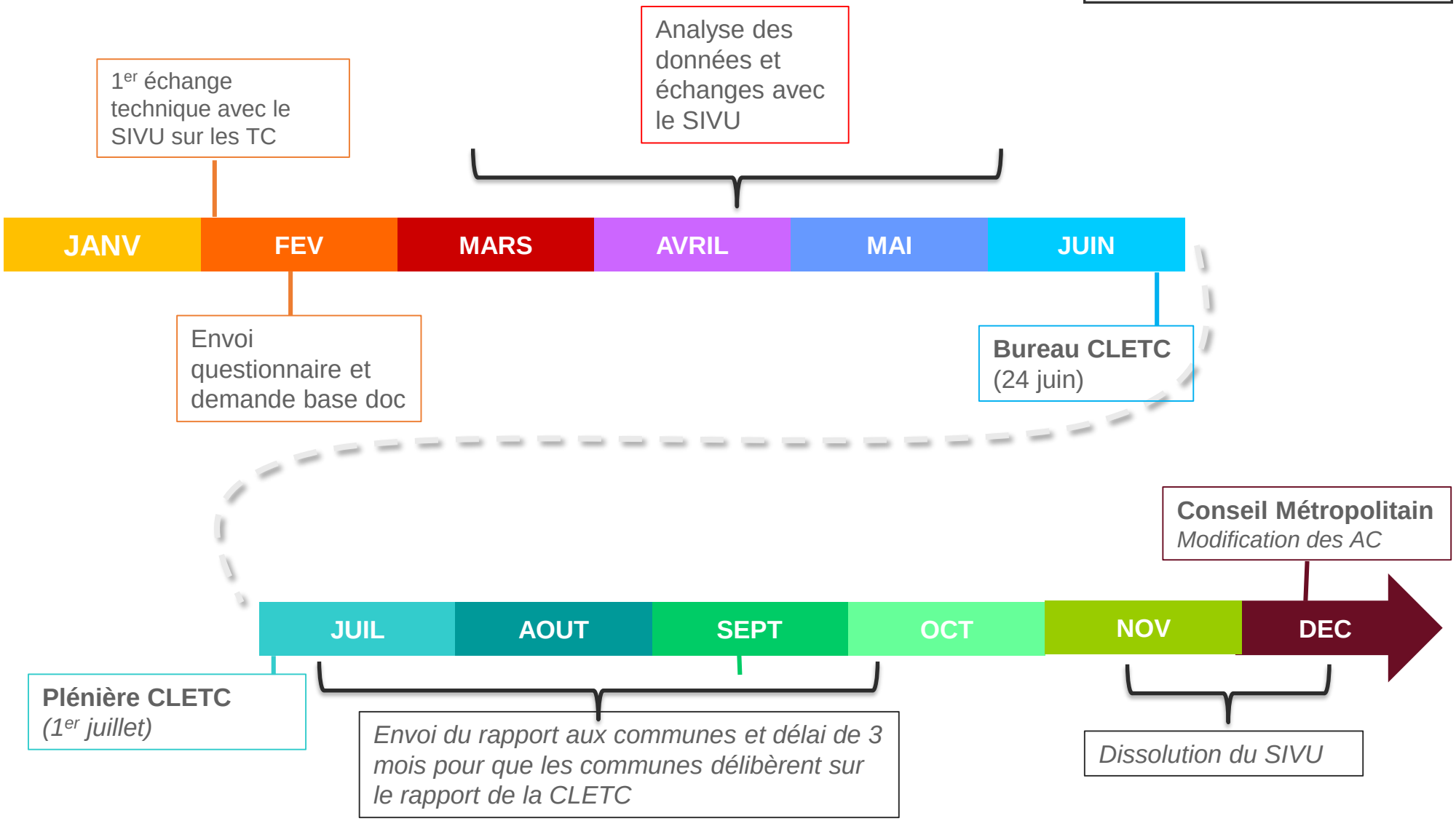

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D5CM03102025-DE

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
Michel COLIN
/ 20éme Vice-président
Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes

Réf. D25-004654
Dossier suivi par : Gouvernance Institutionnelle
Tél. : 03.20.21.26.95
Mail : Assemblees@lillemetropole.fr

Lille, 21 JUIL. 2025

Objet : .

Envoi électronique via l'adresse :

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Par sa délibération n°24-C-0448 du 20 décembre 2024, la Conseil de la Métropole a : déclaré d'intérêt métropolitain le Golf Lille Métropole précédemment géré par le SIVU du Camp Français ; acté son transfert à la Métropole à compter du 1er janvier 2025 ; et saisit la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a étudié les charges et produits ainsi transférés entre les communes et la Métropole conformément à la méthodologie adoptée lors de sa séance plénière du 20 mars 2015 et sur la base des informations collectées auprès du SIVU. Le solde associé sera impacté sur l'attribution de compensation des 4 communes membres du SIVU.

Lors de la réunion du 1er juillet 2025, l'assemblée plénière de la CLECT a examiné et approuvé le rapport d'évaluation que je vous prie de trouver ci-joint.

À l'issue de cette étude, il s'avère qu'aucune charge ne sera retenue sur l'attribution de compensation de votre commune.

Le conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la présente d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le rapport d'évaluation. Je joins à cet envoi une proposition de délibération d'approbation du rapport.

Je vous remercie d'informer dès que possible de la date du Conseil auquel ladite délibération sera inscrite à l'ordre du jour puis de faire parvenir votre délibération votée, dans ledit délai, à l'adresse suivante : assemblees@lillemetropole.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michel COLIN
Vice-Président de la CLECT

PJ : Rapport d'évaluation
Proposition de délibération d'approbation du rapport

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D6CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D6CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D6CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 6

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59 DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTÉRIEURS DU CANAL SEINE-NORD-EUROPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L452-20,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Concernant les collectivités et établissements non affiliés à titre obligatoire, l'article L452-20 du Code Général de la Fonction Publique dispose qu'ils peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil municipal de faire valoir son accord à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1er janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord-Europe à compter du 1er janvier 2026,

- De permettre à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D6CM03102025-DE

ADOPTÉ A l'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

Pour extrait conforme,

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D7CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D7CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D7CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN **DÉLIBÉRATION N° 7**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

CRÉATION - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS
DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 septembre 2025,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il est proposé de créer un emploi permanent de Directeur des Affaires Culturelles. Le directeur participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité. Il anime l'ensemble des ressources, équipements, dispositifs et partenariats en faveur du développement culturel territorial. Il pilote et évalue les projets culturels.
Pour ce faire, il dispose d'une équipe répartie dans 3 services : programmation culturelle, bibliothèque et CMEM (Centre Municipal d'Expression Musicale).

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De créer un emploi permanent de Directeur des affaires culturelles correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, filière administrative à compter du 1er décembre 2025.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025 à l'article 64111- 64118 – 64131-64138.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 24 VOIX POUR.
6 VOIX CONTRE (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).
PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI
Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

Pour extrait conforme,
François-Xavier CADART
Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D8CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D8CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D8CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 8

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

CRÉATION - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS
CHEF DE SERVICE COORDINATEUR CMEM

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 septembre 2025,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il est proposé de créer un emploi permanent de chef de service coordinateur du Centre Municipal d'Expression Musicale. Cet emploi aura notamment pour vocation d'assurer la coordination pédagogique du CMEM. Le chef de service coordinateur encadre le personnel affecté au sein de la structure et assure le fonctionnement efficace de celle-ci, sous la responsabilité du Directeur des Affaires Culturelles. Il coordonne le dispositif des interventions musicales en milieu scolaire au sein de la collectivité. A ce titre, il contribue au développement de l'éducation musicale à destination du public seclinois (écoles préélémentaires et élémentaires), en développant des projets pédagogiques et musicaux définis en partenariat avec les enseignants de l'Education Nationale (Semaine de la Musique et des Arts, projets en partenariat avec les structures municipales, Maison de la Petite Enfance, résidence Sacleux...).
Par ses missions, l'agent est garant d'une éducation musicale et artistique de qualité auprès du jeune public seclinois.
Ce recrutement s'opérera sur les cadres d'emplois d'assistants d'enseignement artistique ou des professeurs d'éducation artistique.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De créer un emploi permanent de chef de service coordinateur du CMEM correspondant aux cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique, des professeurs d'éducation artistique.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025 à l'article 64111- 64118 – 64131-64138.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D8CM03102025-DE

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 24 VOIX POUR.
6 VOIX CONTRE (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).
PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D9CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votés
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D9CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D9CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DELIBERATION N° 9

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 septembre 2023,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles D432-1 à D432-9 relatifs à la rémunération et au contenu du Contrat d'Engagement Éducatif,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, relatives aux droits et libertés,
Vu la circulaire du 1er juin 2012 relative aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur équivalent au repos quotidien d'un contrat d'engagement éducatif.

L'article L.432-1 du Code de l'action sociale et des familles – CASF - prévoit que « la participation occasionnelle [...] d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, [...] est qualifiée d'engagement éducatif ».

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Un accueil collectif de mineurs est un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans organisé par toute collectivité territoriale ou établissement public qui entre dans l'une des catégories mentionnées à l'article R.227-1 du CASF :

- Les accueils avec hébergement,
- Les accueils sans hébergement.

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous Contrat d'Engagement Éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers. De ce fait, la collectivité territoriale ou l'établissement ne peut engager sous ce type de contrat une personne qui intervient au sein des accueils de loisirs périscolaires (article D.432-1 du CASF).

Les conditions d'accès à ces contrats sont identiques à celles exigées pour un contrat de droit public (ex : aptitude physique). Toutefois, la particularité de ces emplois exige que les candidats satisfassent aux conditions de diplômes nécessaires à l'exercice d'une activité d'animation, de vaccination et d'absence de mention au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Le Contrat d'Engagement Éducatif comporte des éléments obligatoires mentionnés à l'article D. 773-2-4 du code du travail. Cependant, les dispositions relatives à la durée légale de travail

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D9CM03102025-DE

ne s'appliquent pas de manière intégrale à un Contrat d'Engagement Éducatif. Celui-ci est soumis à un régime dérogatoire permettant de tenir compte des besoins de l'activité (article L.432-2 du CASF). Ainsi, le salarié bénéficie d'une période de repos quotidien fixée à 11 heures consécutives minimum par période de 24 heures. Ce repos peut toutefois être soit supprimé, soit réduit dans la limite de 8 heures par jour. Ces temps de repos sont reportés à l'issue d'une période de référence maximale de 21 jours. Lorsqu'il bénéficie de sa période de repos compensateur, le salarié n'est plus à la disposition de son employeur mais en contrepartie, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer l'animateur pour cette période.

Par ailleurs, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues (article L.432-2. 3° du CASF). La rémunération de l'agent contractuel ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du SMIC horaire. Le salaire est versé mensuellement. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure (articles L.432-3 et D.432-2 du CASF).

Le Contrat d'Engagement Éducatif constitue donc un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs notamment lorsqu'ils sont hébergés.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De créer 40 emplois non permanents destinés aux recrutements sous Contrats d'Engagement Éducatif pour la période des séjours de vacances et d'accueils de loisirs des vacances d'automne, soit du 18 octobre 2025 au 1er novembre 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les Contrats d'Engagement Éducatif,
- De rémunérer les animateurs, directeurs et directeurs adjoint comme suit :

Forfaits	Animateurs	Directeurs adjoint	Directeurs
Journalier	80 €	90 €	100 €
Nuit	35 €/ nuit		
Garderie	20 €		
Installation et rangement	40 €	45 €	50 €
Préparation	80 €	90 €	100 €
Bilan			50 €

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D9CM03102025-DE

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 24 VOIX POUR.
6 ABSTENTIONS (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).
PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D10CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D10CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D10CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DELIBERATION N° 10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 septembre 2025,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De modifier le tableau des effectifs au 1er novembre 2025 selon le tableau ci-dessous :

FILIÈRE	GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Administrative	Directeur territorial	1	
	Attaché hors-classe		1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	0.4	
	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	0.525	0.25
	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe		0.275

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64111- 64 118 – 64131 – 64138.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 24 VOIX POUR.
6 ABSTENTIONS (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).
PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI
Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

Pour extrait conforme,
François-Xavier CADART
Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D11CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D11CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D11CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 11

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2005 relative à la modification de taxation des emplacements publicitaires,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juin 2022 relative aux tarifs de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure pour 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juin 2022 relative à l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les enseignes de moins de 12 m²,

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2024 relative aux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2025,

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été instituée par l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle s'est substituée aux trois taxes locales sur la publicité existant jusqu'alors : la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, la taxe sur les emplacements publicitaires fixes et la taxe sur les véhicules publicitaires.

Il s'agit d'un impôt facultatif, indirect, perçu au profit du bloc communal.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure frappe les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local :

- Les dispositifs publicitaires,
- Les enseignes,
- Les préenseignes.

Elle est assise sur la surface exploitée hors encadrement des supports.

Les tarifs maximaux de base de la TLPE, fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales, sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les montants maximaux de base de la TLPE, en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2026 à :

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D11CM03102025-DE

Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 50 000 habitants	18,90 € par m² et par an
Communes et EPCI entre 50 000 et 199 999 habitants	24,80 € par m² et par an
Communes et EPCI de 200 000 habitants et plus	37,70 € par m² et par an
Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	**24,80 € par m² et par an**
Communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de 200 000 habitants et plus	37,70 € par m² et par an

Ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs, en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			**Dispositifs publicitaires et présenseignes Supports non numériques**		**Dispositifs publicitaires et présenseignes Supports numériques**	
Superficie inférieure ou égale à 12 m²	**Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²**	**Superficie supérieure à 50 m²**	**Superficie supérieure ou égale à 50 m²**	**Superficie supérieure à 12 m²**	**Superficie supérieure ou égale à 50 m²**	**Superficie supérieure à 12 m²**
a*	a × 2	a × 4	a	a × 2	a × 3	a × 6

*a = tarif maximal de base au m² et par an

Les collectivités ont la possibilité d'augmenter ou de réduire leurs tarifs à plusieurs conditions, dans le respect des barèmes ci-dessus :

- La délibération doit être adoptée avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application,
- L'augmentation du tarif de base par m² d'un support doit être limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De maintenir les tarifs de la TLPE comme suit jusqu'à la prochaine modification :

Enseignes			**Dispositifs publicitaires et présenseignes Supports non numériques**		**Dispositifs publicitaires et présenseignes Supports numériques**	
Superficie inférieure ou égale à 12 m²	**Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m²**	**Superficie supérieure à 50 m²**	**Superficie supérieure ou égale à 50 m²**	**Superficie supérieure à 12 m²**	**Superficie supérieure ou égale à 50 m²**	**Superficie supérieure à 12 m²**
21,20 €	42,40 €	84,80 €	21,20 €	42,40 €	63,60 €	127,20 €

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D11CM03102025-DE

Afin de préserver les commerces de centre-ville, en application de l'article L. 2333-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de maintenir, :

- L'exonération totale pour les enseignes non scellées au sol dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m²,
- L'exonération partielle à hauteur de 50 % pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m².

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 12

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

La décision modificative n°2 vise à apporter des ajustements au budget pour titrer des travaux d'enlèvement de détritus à la suite d'un arrêté préfectoral.

Section d'investissement

Il convient d'abonder le chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers - à hauteur de 3 810,00€ en recettes.

La décision modificative s'équilibre, en synthèse, de la façon suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
13 Subventions d'investissement reçues		**-3 810**
13251 GFP de rattachement		-3 810
45 Opérations pour compte de tiers		**+3 810**
4541201 - Travaux exécutés d'office (recettes)		+3 810
Total mouvements réels	**+0**	**+0**

TOTAL	**+0**	**+0**

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver les mouvements budgétaires proposés dans le cadre de la décision modificative n°2, présentés de façon exhaustive dans la maquette jointe en annexe.

Annexé à la délibération :

- Maquette

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

ADOPTÉ A l'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD)
Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3 500 habitants et plus : **VILLE DE SECLIN (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590560500014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

M. 57

Décision modificative 2 (3)
Voté par nature

BUDGET : VILLE DE SECLIN (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 11
B2 - Présentation des AE votées 12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 16
D1 - Balance générale - Dépenses 18
D2 - Balance générale - Recettes 20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 46
A1.01 - Opérations non ventilables 49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 65
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 66
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 69
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 71
A1.908 - Fonction 8 - Transports 74
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 78
A2.01 - Opérations non ventilables 80
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 81
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 87
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 89
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 94
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 102
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 103
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 104
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 107
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 109
A2.938 - Fonction 8 - Transports 112

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 116
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 117
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 121
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 123

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 124
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 126
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 127
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 128
B3.1 - Etat des provisions constituées 129
B3.2 - Etalement des provisions 131
B4 - Etat des charges transférées 132
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 133
B6 - Prêts 134
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 135
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 136
B7.3 - Etat des emprunts garantis 137
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 138
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 139
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 140
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 141
B7.8 - Autres engagements donnés 142
B7.9 - Autres engagements reçus 143
B8 - Subventions versées 144
B9 - Etat du personnel 145
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 148
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 149
B11.2 - Liste des établissements publics créés 150
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 151

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 152
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 153
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 154

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 156
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 157
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 158
D3 - Décisions en matière de taux 160
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 161
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 163
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 165
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 166

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 167

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12928

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	55000.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	411.88
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	423.33
3	Dépenses d'équipement brut / population	100.17
4	Encours de dette / population (2) (3)	357.34
5	DGF / population	8.77
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	64.81
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.03
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.66
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	84.41
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.70

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires DELIBERATION N°4 DU 3 MARS 2023 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	**Recettes**	**Solde d'exécution ou résultat reporté**	**Résultat ou solde (A) (2)**
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		**Recettes**		**Solde (B)**
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**0,00**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00

TOTAL DU BUDGET (5)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	258 160,15	0,00	0,00	0,00	258 160,15
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 439 595,07	0,00	0,00	0,00	3 439 595,07
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	7 525 369,30	0,00	0,00	0,00	7 525 369,30
Total des dépenses d'équipement		**11 238 124,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 238 124,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 404,00	0,00	0,00	0,00	547 404,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	61 600,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**609 004,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**609 004,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	3 810,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**11 850 938,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 850 938,52**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*35 000,00*		*0,00*	*0,00*	*35 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*600 000,00*		*0,00*	*0,00*	*600 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***635 000,00***		***0,00***	***0,00***	***635 000,00***
TOTAL		**12 485 938,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 485 938,52**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 596 734,17**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**14 082 672,69**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	4 714 959,87	0,00	-3 810,00	-3 810,00	4 711 149,87
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**6 714 959,87**	**0,00**	**-3 810,00**	**-3 810,00**	**6 711 149,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	421 862,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 084 252,62	0,00	0,00	0,00	1 084 252,62
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 506 114,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 506 114,62**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	-3 810,00	0,00	3 810,00	3 810,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**8 217 264,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 217 264,49**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*4 725 408,20*		*0,00*	*0,00*	*4 725 408,20*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*540 000,00*		*0,00*	*0,00*	*540 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*600 000,00*		*0,00*	*0,00*	*600 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 865 408,20***		***0,00***	***0,00***	***5 865 408,20***
TOTAL		**14 082 672,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 082 672,69**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**14 082 672,69**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**5 230 408,20**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 602 426,96	0,00	0,00	0,00	5 602 426,96
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 499 570,00	0,00	0,00	0,00	13 499 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 537 212,00	0,00	0,00	0,00	1 537 212,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**20 639 208,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 639 208,96**
66	Charges financières	169 406,07	0,00	0,00	0,00	169 406,07
67	Charges spécifiques (4)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 386,00		0,00	0,00	4 386,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**20 826 001,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 826 001,03**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*4 725 408,20*		*0,00*	*0,00*	*4 725 408,20*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*540 000,00*		*0,00*	*0,00*	*540 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***5 265 408,20***		***0,00***	***0,00***	***5 265 408,20***
TOTAL		**26 091 409,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 091 409,23**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**26 091 409,23**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	1 508 283,40
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	7 711 957,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	9 697 464,00
74	Dotations et participations (4)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	2 687 301,50
75	Autres produits de gestion courante (4)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	114 494,00
Total des recettes de gestion courante		**21 769 499,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 769 499,90**
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	1 446,00
77	Produits spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**21 820 945,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 820 945,90**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*35 000,00*		*0,00*	*0,00*	*35 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***35 000,00***		***0,00***	***0,00***	***35 000,00***
TOTAL		**21 855 945,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 855 945,90**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**6 093 653,05**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**27 949 598,95**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**5 230 408,20**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	-3 810,00	*0,00*	-3 810,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	3 810,00	*0,00*	3 810,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — III A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 485 938,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 698,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 439 595,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	574 206,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 991 624,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**11 238 124,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**609 004,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**11 850 938,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*35 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*600 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**635 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**12 998 420,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 714 959,87	0,00	-3 810,00	-3 810,00	-3 810,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**6 714 959,87**	**0,00**	**-3 810,00**	**-3 810,00**	**-3 810,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**421 862,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	-3 810,00	0,00	3 810,00	3 810,00	3 810,00
Total des recettes réelles		**7 133 011,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*4 725 408,20*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*540 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*600 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***5 865 408,20***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 485 938,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	217 698,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	160 238,09	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	54 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 439 595,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 072,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	151 003,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	104 504,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	701 931,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	251 656,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	361 730,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	237 822,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	10 104,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	13 175,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 952,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	631 231,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	52 133,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	19 723,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information : Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2181	Install. générales, agencements	949,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	36 058,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	149 140,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	16 001,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	62 537,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	6 478,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	519 388,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	574 206,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	408 606,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	165 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	6 991 624,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**11 238 124,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	61 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		**609 004,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541101	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	3 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**11 850 938,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*35 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*35 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*9 200,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*9 500,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139151	*Subv. transf. GFP de rattachement*	*15 300,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*1 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*600 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21351	*Bâtiments publics*	*600 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**635 000,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
210000001	TRAVAUX SALLE DE SPECTACLE		2 513 924,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22001	RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		6 100,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**2 520 025,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 210000001
LIBELLE : TRAVAUX SALLE DE SPECTACLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**2 513 924,45**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**1 001 080,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	1 001 080,85	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**5 584,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	5 584,98	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**1 507 258,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	1 248 245,23	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	259 013,39	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**903 816,63**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**903 816,63**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	151 116,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	720 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	32 700,03	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22001
LIBELLE : RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**6 100,61**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**6 100,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	5 992,61	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**12 998 420,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 714 959,87	0,00	-3 810,00	-3 810,00	-3 810,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	42 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	287 664,18	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	465 174,37	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	210 803,39	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	197 590,65	0,00	-3 810,00	-3 810,00	-3 810,00
13272	Subv. non transf. FEDER	2 044 271,29	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 466 567,99	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**6 714 959,87**	**0,00**	**-3 810,00**	**-3 810,00**	**-3 810,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	383 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	37 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**421 862,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-3 810,00	0,00	3 810,00	3 810,00	3 810,00
Total des recettes réelles		**7 133 011,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*4 725 408,20*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*540 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*15 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*15 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*1 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*150 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*53 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*10 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*45 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*20 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*21 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*5 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*180 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*600 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*600 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***5 865 408,20***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**26 091 409,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général (4)	5 602 426,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 499 570,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 537 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**20 639 208,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	169 406,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**186 792,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**20 826 001,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 725 408,20*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*540 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**5 265 408,20**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 855 945,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**21 769 499,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**51 446,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**21 820 945,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*35 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**35 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**26 091 409,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général (5)	5 602 426,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60268	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6041	Achats d'études	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	336 519,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	933 291,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	93 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	521,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	54 964,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	454 058,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	23 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	55 326,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	72 534,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	114 068,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	35 025,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	33 295,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	35 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 978,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	39 401,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	76 689,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	16 008,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	21 701,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	118 048,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	171 957,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	512 021,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	210 432,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N + Vote) III = I + II
615231	Entretien, réparations voiries	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 657,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	67 152,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	77 857,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	413 493,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	106 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	90 355,76	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	11 796,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	76 755,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	395 824,41	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	272 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	9 509,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	43 360,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	10 551,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	85 716,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 666,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	51 241,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	114 987,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	47 397,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	3 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (BP N + Vote) III = I + II
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	2 005,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	13 499 570,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	31 636,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	154 201,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	38 551,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	154 539,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 435 999,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	147 007,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	76 692,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 131 246,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	347 403,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	178 017,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 659 435,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	36 143,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	261 904,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	13 774,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 487,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 515 291,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 949 927,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 885,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	145 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	144,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	78 909,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	28 080,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 537 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	22 445,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	11 038,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	205 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	171 621,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	39 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	72 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	430 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	271 544,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	35 506,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	149 386,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	49 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**20 639 208,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	169 406,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	144 410,61	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	24 995,46	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**186 792,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**20 826 001,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 725 408,20*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*540 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*540 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**5 265 408,20**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	22 896,86
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 161,60
= Différence ICNE N – ICNE N-1	24 995,46

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**21 855 945,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	118 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	397 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	633 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	10 480,40	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	33 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	7 137 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	426 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	8 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	8 243 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	484 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	71 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	599 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	19 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	III = I + II
741123	DSU des communes	497 591,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	12 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	872 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	836 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	2 882,50	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	96 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	15 994,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**21 769 499,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**21 820 945,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*35 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*35 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**35 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**609 004,00**	**1 434 874,00**	**0,00**	**465 543,21**	**834 906,72**	**7 635 071,56**	**43 177,86**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	83 837,36	0,00	17 259,77	63 608,00	63 855,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 185 436,64	0,00	35 866,92	771 298,72	620 053,76	43 177,86	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	165 600,00	0,00	408 606,52	0,00	6 951 162,78	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**3 506 114,62**	**67 299,07**	**0,00**	**0,00**	**480 000,00**	**4 065 707,20**	**40 888,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 506 114,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	67 299,07	0,00	0,00	480 000,00	4 065 707,20	40 888,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**813 361,17**	**0,00**	**15 000,00**	**0,00**		**11 850 938,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		547 404,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 600,00	0,00	0,00	0,00		258 160,15
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	15 000,00	0,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	783 761,17	0,00	0,00	0,00		3 439 595,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		7 525 369,30
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		61 600,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		3 810,00
RECETTES		**55 255,60**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**		**8 217 264,49**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 506 114,62
13	Subventions d'investissement	55 255,60	0,00	2 000,00	0,00		4 711 149,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**609 004,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	547 404,00
261	Titres de participation	61 600,00
RECETTES		**3 506 114,62**
102	Dotations et fonds d'investissement	421 862,00
106	Réserves	1 084 252,62
164	Emprunts auprès des éts financiers	2 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**910 225,14**	**0,00**	**523 108,16**	**0,00**	**1 540,70**
203	Frais d'études, recherche, développement	3 400,00	0,00	26 377,36	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	53 160,00	0,00	0,00	0,00	900,00
212	Agencements et aménagements de terrains	23 908,20	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	251 612,15	0,00	361 730,80	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	12 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	535 400,79	0,00	0,00	0,00	640,70
238	Avances commandes immo corporelles	30 600,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**67 299,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	67 299,07	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 434 874,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 777,36
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 060,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 908,20
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	613 342,95
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 144,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 041,49
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 600,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 299,07**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 299,07

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**461 733,21**	**0,00**	**3 810,00**	**0,00**	**465 543,21**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	17 259,77	0,00	0,00	0,00	17 259,77
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	35 866,92	0,00	0,00	0,00	35 866,92
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	408 606,52	0,00	0,00	0,00	408 606,52
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	3 810,00	0,00	3 810,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**636 408,96**	**127 190,72**	**8 088,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	10 188,00	3 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	559 708,00	80 029,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	26 700,96	36 973,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**480 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**63 219,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**834 906,72**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 608,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 668,00
213	Constructions	0,00	0,00	49 637,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 375,34
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 581,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 255,38
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**480 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**17 227,00**	**64 055,60**	**8 580,96**	**13 980,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 991 624,84**	**5 120,48**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	8 580,96	0,00	0,00	0,00	0,00	40 462,06	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	16 278,00	14 797,00	0,00	6 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	30 658,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 120,48
216	Biens historiques et culturels	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	949,00	8 600,00	0,00	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 162,78	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**349 328,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 716 378,76**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	349 328,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 716 378,76	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**150 482,28**	**110 692,00**	**70 205,13**	**0,00**	**154 339,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	14 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	3 888,00	22 580,00	0,00	0,00	16 185,72	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	138 902,28	88 112,00	12 171,86	0,00	118 341,35	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	19 723,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 692,00	0,00	38 310,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**48 764,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 635 071,56**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 855,02
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 653,72
213	Constructions	0,00	0,00	7 384,00	0,00	0,00	0,00	402 716,49
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	969,20	0,00	0,00	0,00	45 748,28
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 723,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 411,00	0,00	0,00	0,00	99 212,07
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 162,78
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 065 707,20**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 065 707,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 234,05**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 234,05	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 888,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 943,81**	**43 177,86**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 943,81	43 177,86
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 888,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**6 000,00**	**12 192,80**	**646 231,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**101 456,93**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 846,00
213	Constructions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 435,93
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 192,80	626 231,44	0,00	0,00	0,00	13 175,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 255,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	55 255,60	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 480,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	37 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**813 361,17**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 846,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 315,93
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 599,24
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**55 255,60**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 255,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**219 792,07**	**7 838 821,85**	**0,00**	**552 536,00**	**3 188 833,00**	**4 234 469,00**	**2 802 818,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	2 791 160,85	0,00	105 514,00	622 343,00	1 038 035,00	237 005,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 458 279,00	0,00	440 222,00	2 354 522,00	3 084 122,00	2 106 043,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 000,00	589 382,00	0,00	6 800,00	211 968,00	112 312,00	459 770,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**18 916 137,00**	**246 702,50**	**0,00**	**0,00**	**607 557,00**	**1 038 115,40**	**977 434,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	83 820,00	0,00	0,00	557 557,00	581 368,40	250 538,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 374 276,00	97 882,50	0,00	0,00	50 000,00	438 247,00	726 896,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 994,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 336 566,00**	**88 887,11**	**135 641,00**	**427 637,00**		**20 826 001,03**
011	Charges à caractère général	0,00	692 002,00	16 167,11	85 200,00	15 000,00		5 602 426,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	606 304,00	0,00	37 441,00	412 637,00		13 499 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	38 260,00	72 720,00	13 000,00	0,00		1 537 212,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		169 406,07
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 386,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**	**0,00**		**21 820 945,90**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		1 508 283,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 711 957,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 697 464,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 687 301,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		114 494,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 446,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**219 792,07**
654	Pertes sur créances irrécouvrables	33 000,00
661	Charges d'intérêts	169 406,07
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	13 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4 386,00
RECETTES		**18 916 137,00**
731	Fiscalité locale	9 697 464,00
732	Fiscalité reversée	7 711 957,00
741	D.G.F.	517 310,00
744	FCTVA	20 000,00
748	Autres attributions et participations	836 966,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00
758	Produits divers de gestion courante	15 994,00
761	Produits de participations	1 446,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**6 044 796,85**	**0,00**	**26 974,00**	**294 212,00**	**1 226 902,44**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 290 696,00	0,00	0,00	0,00	34 882,44
611	Contrats de prestations de services	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	114 889,48	0,00	0,00	0,00	1 400,00
615	Entretien et réparations	402 948,00	0,00	7 156,00	0,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	108 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	53 673,76	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	128 339,15	0,00	19 818,00	0,00	61 576,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	15 700,00	0,00	0,00	0,00	286 690,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 753,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	162 969,46	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	20 590,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	87 612,00	0,00	0,00	7 669,00	18 420,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 266 592,00	0,00	0,00	203 986,00	496 119,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 067 223,00	0,00	0,00	82 557,00	196 271,00
647	Autres charges sociales	31 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	125 251,00
658	Charges diverses de gestion courante	213 381,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		**196 202,50**	**0,00**	**30 500,00**	**5 000,00**	**15 000,00**
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
708	Autres produits	53 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
748	Autres attributions et participations	47 882,50	0,00	0,00	5 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**254 650,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	250 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**7 838 821,85**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 996,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 289,48
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 104,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 920,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 673,76
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 702,15
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	305 390,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 555,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 753,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 969,46
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 090,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 701,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 966 697,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346 051,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 830,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 251,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 581,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**246 702,50**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 320,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 882,50
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**527 116,00**	**0,00**	**25 420,00**	**0,00**	**552 536,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 200,00	0,00	1 023,25	0,00	5 223,25
613	Locations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	53 888,00	0,00	0,00	0,00	53 888,00
618	Divers	0,00	15 694,00	0,00	17 596,75	0,00	33 290,75
628	Divers	0,00	3 307,00	0,00	0,00	0,00	3 307,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 067,00	0,00	0,00	0,00	9 067,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	605,00	0,00	0,00	0,00	605,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	329 589,00	0,00	0,00	0,00	329 589,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	101 566,00	0,00	0,00	0,00	101 566,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	6 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**133 576,00**	**869 317,06**	**387 617,94**	**18 380,00**	**21 919,66**	**3 500,00**	**4 548,34**	**1 000,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 990,00	28 170,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	681,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 489,00	8 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 780,00	12 558,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 650,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	130,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 800,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 202,00	20 376,00	5 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	94 694,00	520 023,00	134 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 680,00	221 790,00	56 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	4 292,06	6 086,04	0,00	3 396,66	3 500,00	4 548,34	1 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	57 316,00	114 305,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	17 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 691 314,00**	**0,00**	**120,00**	**56 040,00**	**1 500,00**	**0,00**	**3 188 833,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	362 215,00	0,00	120,00	300,00	1 500,00	0,00	415 295,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	23 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 941,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	33 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 154,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 658,00
618	Divers	0,00	0,00	1 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 385,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	2 240,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 650,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	34 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 955,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	863 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612 647,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	362 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 680,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 823,10
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 621,90
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 523,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**546 370,00**	**0,00**	**0,00**	**11 187,00**	**0,00**	**0,00**	**607 557,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	546 370,00	0,00	0,00	11 187,00	0,00	0,00	557 557,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**278 779,00**	**1 004 095,00**	**0,00**	**254 301,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**177 109,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	134 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 100,00	11 608,00	0,00	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00
613	Locations	4 500,00	46 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
615	Entretien et réparations	4 681,00	5 592,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	2 100,00	13 600,00	0,00	11 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 755,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	29 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 860,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 000,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 022,00	20 807,00	0,00	5 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 034,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	107 721,00	519 668,00	0,00	131 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 170,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 795,00	214 920,00	0,00	55 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**114 400,00**	**0,00**	**15 969,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 480,40**
706	Prestations de services	0,00	114 400,00	0,00	3 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 480,40
747	Participations	0,00	0,00	0,00	12 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**226 461,00**	**27 510,00**	**572 557,00**	**0,00**	**9 218,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	97 250,00	500,00	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 500,00	0,00	6 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	114 688,00	27 010,00	38 022,00	0,00	9 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 299,00	0,00	4 751,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 800,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	332 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	138 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**18 500,00**	**0,00**	**325 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**489 967,95**	**105 000,00**	**1 089 471,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 234 469,00**
604	Achats d'études, prestations de services	29 378,92	93 500,00	4 662,29	0,00	0,00	0,00	267 148,21
606	Achats non stockés de matières et fourni	41 307,20	3 465,25	31 924,07	0,00	0,00	0,00	281 104,52
613	Locations	7 398,88	0,00	8 315,18	0,00	0,00	0,00	92 295,06
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	200 611,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 924,00
618	Divers	13 764,95	0,00	36 807,56	0,00	0,00	0,00	114 805,51
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 396,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	3 636,05	0,00	0,00	0,00	6 621,05
624	Transports biens, transports collectifs	22 200,00	7 471,48	4 600,00	0,00	0,00	0,00	36 871,48
625	Déplacements et missions	300,00	563,27	150,00	0,00	0,00	0,00	1 413,27
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	2 240,90	0,00	0,00	0,00	20 340,90
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 822,00	0,00	27 146,00	0,00	0,00	0,00	77 412,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
641	Rémunérations du personnel	314 017,00	0,00	691 729,00	0,00	0,00	0,00	2 170 197,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	57 779,00	0,00	267 460,00	0,00	0,00	0,00	807 117,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 312,00
RECETTES		**406 947,00**	**61 771,00**	**85 048,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 038 115,40**
706	Prestations de services	198 947,00	27 771,00	2 848,00	0,00	0,00	0,00	581 368,40
747	Participations	208 000,00	34 000,00	82 200,00	0,00	0,00	0,00	438 247,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**227 357,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 639 157,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 601,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 954,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 315,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 988,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	156 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 636,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	62 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 963,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**826 434,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 538,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 896,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**151 083,00**	**0,00**	**5 340,00**	**779 881,00**	**2 802 818,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	14 926,00	0,00	0,00	1 251,00	18 778,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 200,00	0,00	1 100,00	20 070,00	52 324,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00	0,00	660,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 604,00	6 604,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	1 380,00	0,00	3 580,00	52 824,00	71 099,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	24 694,00	0,00	0,00	2 546,00	27 240,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00	27 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 182,00	0,00	0,00	5 469,00	56 146,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	57 578,00	0,00	0,00	143 769,00	1 496 664,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	24 123,00	0,00	0,00	57 478,00	553 233,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 770,00	459 770,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**141 000,00**	**977 434,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	250 538,00
747	Participations	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	141 000,00	726 896,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**40 205,00**	**902 318,00**	**146 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**179 643,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	18 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	66 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	498 272,00	72 700,00	0,00	0,00	0,00	1 383,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	18 205,00	1 490,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 408,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 894,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	109 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 958,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**47 909,00**	**0,00**	**0,00**	**2 291,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	291,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	32 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 600,00**	**0,00**	**1 336 566,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 952,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 875,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572 355,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 320,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 962,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 856,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 486,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	17 600,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**72 720,00**	**15 667,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	381,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	5 202,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	8 973,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 109,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	72 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**88 887,11**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381,40
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 202,41
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 973,96
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 109,34
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 720,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**21 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
618	Divers	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 441,00**	**135 641,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,00	1 182,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 142,00	26 142,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 117,00	10 117,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**427 637,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	10 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	282 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	119 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**427 637,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 866,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 315,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 456,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprèsdes établissements financiers(Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-01-20
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV
B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Mo... reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV
B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

IV
B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**		

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-1 596 734,17**	**0,00**	**0,00**	**-1 596 734,17**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-1 596 734,17**	**0,00**	**0,00**	**-1 596 734,17**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	**1 084 252,62**	**0,00**	**0,00**	**1 084 252,62**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-1 596 734,17**	**0,00**	**0,00**	**-1 596 734,17**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-512 481,55**	**0,00**	**0,00**	**-512 481,55**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**582 404,00**	**0,00**	**0,00**	**582 404,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**5 687 270,20**	**0,00**	**0,00**	**5 687 270,20**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**5 104 866,20**	**0,00**	**0,00**	**5 104 866,20**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 582 404,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**547 404,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 404,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**35 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*35 000,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 5 687 270,20**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**421 862,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	383 980,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	37 882,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**5 265 408,20**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*1 000,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*150 000,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*53 000,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*45 000,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*20 000,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*21 000,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*180 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*4 725 408,20*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION — D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D5

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre	*0,00*
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D12CM03102025-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES — A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D13CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D13CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D13CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 13

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR CLESENSE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SÉNIOR

Dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence Sénior de 84 logements située rue Maurice Bouchery, la société CLESENSE sollicite auprès de la ville une prise de garantie à hauteur de 100,00% des prêts qui seront contractés, pour un montant de 13 232 126 € (Treize millions deux cent trente-deux mille et cent vingt-six euros).

Cet accord permettrait à la ville de bénéficier d'un contingent réservé de 20 % des logements construits.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'accepter ou de refuser la garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement des futurs prêts d'un montant total de 13 232 126 € (Treize millions deux cent trente-deux mille et cent vingt-six euros).

REJETÉ A L'UNANIMITÉ

À 30 VOIX CONTRE.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) ★ Secrétariat Général ★

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 14

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

APPROBATION DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL D'EXPRESSION MUSICALE EN CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

Vu la Commission Rayonnement et Inclusion dans les Manifestations Culturelles, Sportives et Commerciales – Communication réunie le 23 septembre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L.216-2 et R.461-1,

Vu l'arrêté du ministère de la Culture du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre,

Vu la délibération n°7 du 6 février 2025 lançant la procédure de demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal,

Vu le projet d'établissement annexé, définissant les objectifs pédagogiques prioritaires des enseignements ainsi que le fonctionnement du futur Conservatoire, élaboré en tenant compte des différents textes et schémas directeurs du ministère de la Culture,

Considérant qu'il convient de procéder à la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'approuver le projet d'établissement tel que joint à la présente délibération,
- De demander le classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal auprès du ministère de la Culture et de Monsieur le Préfet de Région,
- D'autoriser le Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Annexé à la délibération :
Projet d'établissement

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ADOPTÉ A l'UNANIMITÉ

À 30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Demande de classement du CMEM en Conservatoire à Rayonnement Communal

MUSIQUE

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Table des matières

I. SECLIN, PORTE SUD DE LA MÉTROPOLE ET TRAIT D'UNION AVEC LE PAS-DE-CALAIS4
1. Contexte Socio-Économique et Culturel de la commune 4
2. Un Espace de Vie Sociale au cœur du quartier repris en géographie prioritaire du contrat de ville 6
3. Un maillage associatif dense et très actif 7
4. Une population scolaire couverte du cycle préélémentaire au lycée professionnel....8
5. Seclin, ville d'histoire et de patrimoine....10
6. Une politique culturelle vivante, accessible et engagée 12
6-1 Une culture vivante, inclusive et festive....12
6-2 Des moyens concrets pour une culture pour tous 12
6-3 Une culture ancrée dans le patrimoine....13
6-4 Un rayonnement au-delà de la commune....13
6-5 Une culture qui crée du lien et de la valeur....13
7. Pourquoi un CRC sur le territoire seclinois ? 13
II. ETAT DES LIEUX 15
1. Les locaux 15
1-1 Les locaux actuels....15
1-2 Réhabilitation de la salle des fêtes : un projet culturel au cœur de la ville....16
2. Organigramme des services 18
2-1 Organisation et rattachement administratif....18
2-2 Équipe et encadrement actuel....20
2.3 Projection sur l'organisation à venir (2026)....21
3. L'équipe pédagogique et administrative du CMEM 21
4. Budget et politique tarifaire Culture 22
5. Publics et partenaires actuels 23
6. Effectifs et volume horaire d'enseignement 24
7. Le parc instrumental....28
7-1 Parc d'instruments à usage interne 28
7-2 Parc d'instruments de prêt....29
8. Les outils de concertation....29
III. DIAGNOSTIC : LES FORCES ET LES POINTS D'AMÉLIORATION.... 31
1. Points forts et leviers du CMEM 31
2. Points d'amélioration et axes de progrès 31
IV. LE CENTRE MUNICIPAL D'EXPRESSION MUSICALE : SON FONCTIONNEMENT....32

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

1. Règlement des études / Cursus et évaluation....32
2. Le projet pédagogique du CRC....43
2-1 Rôle central des pratiques collectives....43
2-2 La formation Musicale, une discipline vivante tournée vers la pratique....44
2-3 L'éducation artistique et culturelle dans le monde scolaire....44
2-4 La pratique amateur....45
3. Projets pédagogiques par départements....45
V. LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL : FICHES ACTIONS....57
1. Fiche action n°1 : Formation des agents....57
2. Fiche action n°2 : Inclusion des publics....57
3. Fiche action n°3 : Ateliers Théâtre et Arts Plastiques....57
4. Fiche action n°4 : Identification et sensibilisation des publics....58
ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR.... 60

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

I. SECLIN, PORTE SUD DE LA MÉTROPOLE ET TRAIT D'UNION AVEC LE PAS-DE-CALAIS

1. Contexte Socio-Économique et Culturel de la commune

Porte Sud de la Métropole Européenne de Lille, dans les Hauts-de-France, trait d'union avec le bassin minier, Seclin bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Elle est une commune dynamique et diversifiée, chargée d'histoire. La ville se compose de 5 quartiers distincts (Burgault, Aviateurs, Mouchonnière, Centre-ville, Les Hameaux), dont 1 (La Mouchonnière) repris en géographie prioritaire du contrat de ville métropolitain.

Seclin se distingue par son caractère affirmé de "ville à la campagne". Elle est positionnée au cœur du Mélantois, dont elle est la capitale. Son territoire s'étend sur 1 742 hectares, faisant d'elle la troisième plus grande commune de la Métropole Européenne de Lille. La ville, urbanisée au tiers de sa superficie, propose un équilibre harmonieux entre espaces urbains et nature préservée. Les espaces verts et les terres agricoles y sont d'ailleurs majoritaires. La commune a d'ailleurs formalisé un Plan Communal de Développement Durable qui vise à promouvoir toutes les actions de protection et de valorisation de l'environnement dans un cadre de développement durable.

Géographiquement, Seclin est par ailleurs au carrefour de 3 EPCI : la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, qui lui est mitoyenne, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (trait d'union avec le Bassin Minier du Pas-de-Calais) et la Métropole Européenne de Lille à laquelle elle appartient. Cette position de carrefour est confortée par les axes autoroutiers (autoroute A1, voie ferrée et TGV Paris) et l'aéroport de Lesquin à 10 minutes.

Cette position de carrefour explique d'ailleurs à la fois l'histoire de Seclin et son attractivité qui dépasse et de loin, en journée, l'échelle de ses 13 108 habitants que ce soit avec la première zone industrielle de la Métropole (environ 8 000 salariés, avec des entreprises leader comme Dassault et Worldline sur le territoire de Noyelles-lès-Seclin), avec les centres commerciaux de l'Epinette et d'UNEXPO (12 000 salariés environ et plusieurs centaines de milliers de consommateurs par an) ou encore le Groupe Hospitalier Seclin-Carvin, générateur de flux entrants.
Ainsi, chaque matin, la commune voit sa population doublée qui constitue un enjeu majeur : capter ces flux entrants, les inviter à fréquenter nos équipements publics et consommer local.

Enfin, la ville est dite gardienne de l'eau. A ce titre, elle est engagée, aux côtés de la MEL, pour inventer de nouvelles façons de produire des logements, d'accueillir des activités économiques, de développer les services, de penser l'agriculture, et de se déplacer pour préserver la ressource en eau et valoriser ce territoire si varié et si riche.

La population seclinoise, comptant 13 108 habitants selon les données INSEE au 1er janvier 2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2025, se caractérise par sa diversité démographique équilibrée. La majorité de ses habitants sont des adultes actifs, avec près de 7 000 personnes âgées entre 20 et 64 ans, formant le socle dynamique de la communauté.

Avec 5 311 ménages, les familles y occupent une place importante (puisqu'un quart de ces ménages est composé d'un couple avec enfant(s)). La part des enfants est par ailleurs importante, avec 2 339 enfants de moins de 15 ans (18,7 % de la population), ajoutant une dimension intergénérationnelle à la ville. La tranche d'âge 0-14 ans représente 19% de la population. 440 enfants ont moins de 3 ans. Les familles monoparentales représentent 28% de la population, dont 44% en géographie prioritaire du contrat de ville métropolitain

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Cette configuration met en lumière la présence de foyers familiaux au sein de la ville, favorisant un environnement propice à l'épanouissement des jeunes générations.

Les seniors (+ de 65 ans) représentent quant à eux 18 % de la population, soulignant la mixité générationnelle au sein de la communauté seclinoise. Cette diversité contribue à créer un tissu social riche.

La population est vieillissante, c'est pourquoi, la commune a intégré cette caractéristique dans la politique municipale menée à la fois auprès des jeunes publics et des jeunes séniors. A l'horizon 2030, la part des 60 ans et plus progressera de 27% et devrait atteindre 4090 personnes.

La population seclinoise se caractérise également par une diversité sociale. Le taux de pauvreté, estimé à 14%, équivaut à 1 771 personnes, ce qui représente une situation relativement favorable comparé au taux de pauvreté de la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui s'élève à 18,3%. Toutefois, il est important de souligner que ces statistiques masquent des écarts significatifs entre les différents quartiers de la ville.

La réalité socio-économique varie d'un quartier à l'autre, créant des disparités importantes. Ces écarts reflètent la nécessité d'approches ciblées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque communauté au sein de la ville.

Par ailleurs, le taux d'emploi des 15-64 ans, fixé à 64%, indique une participation active au marché du travail au sein de la population seclinoise. Cette dynamique économique contribue à la vitalité de la commune et au bien-être de ses habitants.

Les caractéristiques de la population seclinoise sont enfin façonnées par la présence d'établissements spécialisés, tournés vers le monde du handicap (un foyer d'accueil médicalisé, l'Arbre de Guise ou encore le foyer de vie Les Genêts). La politique municipale menée en matière d'inclusion de tous les publics est forte avec une délégation confiée à un élu et un agent municipal dédié à ces sujets (adaptation PMR, adaptation progressive de nos équipements publics aux personnes en situation de handicap, favoriser l'accès à l'emploi, aux loisirs…).

L'objectif est simple, « ce n'est pas aux personnes en situation de handicaps de s'adapter à la ville mais bien à la ville d'initier toutes les démarches pour favoriser la mobilité, l'accès à nos services publics et de promouvoir au sein de nos services municipaux l'accès à un emploi pour les personnes les plus fragiles ».

Le travail a porté ses fruits jusque dans les services de la ville puisque le recrutement des personnes RQTH est passé de 4.5% en 2020 à 7.57% en 2024. La future salle de spectacle sera par ailleurs adaptée aux différents handicaps.

Il en résulte des enjeux de cohésion sociale et d'inclusion pour réduire les inégalités sociales et territoriales (notamment dans le quartier prioritaire de La Mouchonnière) ; répondre à la diversité des besoins (jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap) ; accompagner le vieillissement de la population.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

La commune ambitionne de poursuivre :

- Le déploiement des actions ciblées dans les quartiers en difficulté (éducation, emploi, services de proximité),
- Poursuivre la politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap (accessibilité, emploi, loisirs),
- Développer des services intergénérationnels et anticiper le vieillissement de la population (4 090 personnes de + de 60 ans d'ici 2030).

2. Un Espace de Vie Sociale au cœur du quartier repris en géographie prioritaire du contrat de ville

Construit dans les années 1970, le quartier de la Mouchonnière à Seclin compte 586 logements répartis en 41 logements individuels au nord-est du quartier et 546 logements collectifs qui se déploient autour d'un vaste espace vert central. C'est un quartier d'habitat social situé en périphérie sud de la commune de Seclin, inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville

La résidence Martha Desrumeaux, récemment inaugurée, comporte 394 logements, dont 97 logements sociaux, 85 logements individuels dont 13 destinés aux personnes âgées (béguinage).

Ce quartier est en cours de réhabilitation, et représente le projet phare du bailleur LMH qui verra arriver une population renouvelée en partie.

Depuis 2020, la MEL au travers de son bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH) s'est engagée avec la ville de Seclin à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de La Mouchonnière grâce à un projet de réhabilitation ambitieux qui vise à créer de nouveaux logements, à rénover et optimiser l'habitat, à créer des commerces et des services pour l'ensemble du quartier tout en réaménageant l'espace public. Dans un contexte de crise du logement en France, la MEL consacre 7 millions d'euros au volet habitat de ce projet d'envergure et LMH, 80M€.

Ce projet a pour ambition d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et répondre à leurs besoins en équipements, en services et en commerces. Enfin la MEL souhaite réaménager les espaces publics, avec la requalification des voies et places, en travaillant notamment les liens avec l'opération d'aménagement menée sur l'ex-friche Danone, la résidence Martha Desrumaux, nouveau quartier de près de 300 logements.

La commune accompagne cette dynamique par la présence d'une équipe d'agents dédiés au sein de ce QPV et des services qui ont progressivement évolué vers un Espace de Vie Sociale (EVS) de Seclin ; lieu d'animation de la vie locale et de cohésion sociale.
L'Espace de Vie Sociale (EVS) est une structure de proximité agréée par la CAF, destinée à favoriser la participation des habitants, renforcer le lien social et accompagner les initiatives locales. Il s'adresse à tous les publics, sans condition, et joue un rôle clé dans l'animation de la vie locale. Implanté au cœur du quartier de la Mouchonnière, il constitue un point d'ancrage pour les habitants, en lien avec les autres équipements publics de la ville.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Ses missions principales :

- **Créer du lien social** : lutter contre l'isolement, favoriser les échanges intergénérationnels,
- **Soutenir les initiatives citoyennes** : accompagnement des projets d'habitants, mise à disposition de locaux ou d'outils,
- **Favoriser l'accès aux droits et à l'information** : orientation vers les services, aide administrative, ateliers numériques,
- **Proposer des activités ouvertes à tous** : ateliers créatifs, sorties, événements festifs, actions de solidarité.

Publics concernés :

- Familles,
- Enfants et jeunes,
- Personnes isolées ou âgées,
- Habitants en recherche de lien social ou de soutien,
- Publics en situation de précarité ou de handicap.

Enjeux stratégiques pour la commune :

- **Renforcer la cohésion sociale** à l'échelle des quartiers,
- **Accompagner la transition démographique** (seniors, familles monoparentales…),
- **Valoriser la participation citoyenne,**
- **Réduire les inégalités territoriales et sociales,**
- Contribuer à une **dynamique de développement social local**, en complémentarité avec la politique de la ville.

Le CMEM y mène de nombreux projets inclusifs en lien avec les établissements scolaires, les associations présentes à l'échelle du quartier et via l'équipe municipale dédiée. Cette émulation autour du projet social & culturel a permis d'impliquer des enfants du quartier dans le projet innovant OPUS de 2022 à 2024. Fort de son succès, le projet est renouvelé pour la période 2025-2027.

3. Un maillage associatif dense et très actif

Seclin compte un tissu associatif très riche et diversifié dans les domaines du sport, de la culture, de l'entraide, de la solidarité, de la vie de quartier. On recense près de 80 associations actives dont 53 accompagnées financièrement par la municipalité.
Parmi ce réseau associatif, on dénombre des associations dédiées à l'entraide et la solidarité comme l'Aide aux Défavorisés Économiques (ADE), le Secours Populaire Français, les Restos du Cœur, une épicerie solidaire « le Bol d'Air ».
En matière culturelle, nous retrouvons l'Union Musicale de Seclin (orchestre d'harmonie qui existe depuis plus de 200 ans), des associations diverses de chant, musique, expositions, expression artistique.
Ville de sport et loisirs, on dénombre 23 associations ou clubs sportifs qui viennent rythmer la vie locale en complément de l'activité culturelle importante.
La commune a la chance de disposer d'une vie sociale à l'échelle des quartiers également soutenue avec de nombreuses associations et comités de quartiers présents de manière

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

équilibrée sur le territoire communal. La commune encourage cette vie de quartier et la valorise en organisant annuellement une compétition inter-quartiers lors de la fête de la ville (Fête des harengs).
Fort de ces acteurs primordiaux, la commune organise tous les ans, à la rentrée scolaire, le forum des associations, qui permet à de nombreux habitants de découvrir les associations, s'inscrire, échanger avec les bénévoles. Une Maison des Associations a été inaugurée en août 2025 venant offrir un espace de rencontre dédié en complément des espaces déjà existants. Cette maison est dotée de moyens spécifiques pour permettre la co-production entre associations, les formations etc …tels qu'un ordinateur, un scanner, un vidéoprojecteur, un écran de projection et du mobilier et matériel de bureau.

Ce tissu dense ne constitue pas seulement une richesse culturelle et sociale, il représente un levier stratégique pour la commune. En voici les principaux enjeux :

- **Renforcement du lien social et de la cohésion territoriale**
  Les associations jouent un rôle central dans le maintien des solidarités interquartiers, la rencontre entre générations, la mixité sociale.

- **Insertion, inclusion, lutte contre les fragilités**
  Grâce aux associations de solidarité, de défense des droits, d'aide sociale, Seclin peut mieux répondre aux besoins des populations les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, familles en difficulté, seniors isolés). Le tissu associatif complète le service public pour garantir l'accès aux droits, aux loisirs. La commune a d'ailleurs mis en place, via le CCAS, des mesures visant à favoriser l'inscription des publics empêchés aux clubs sportifs et un accompagnement social visant à permettre d'assister aux spectacles culturels proposés dans le cadre de la programmation culturelle municipale.

- **Animation de la vie locale et attractivité**
  Les associations organisent des événements, des activités culturelles, sportives, festives. Cela dynamise la vie de la commune, renforce son attractivité et son rayonnement.

- **Mobilisation citoyenne et démocratique**
  Elles sont des espaces d'engagement bénévole, de participation civique. En impliquant les habitants, elles permettent de donner du sens à la gouvernance locale, de développer l'esprit d'initiative, de responsabilisation.

- **Complémentarité avec les politiques publiques**
  Le tissu associatif permet de toucher des publics difficiles à atteindre pour les élus ou les services municipaux, d'expérimenter des projets innovants, de relayer les actions de la ville (sport, culture, inclusion, etc.). Il est un appui précieux dans l'implémentation des politiques locales, notamment pour le quartier en géographie prioritaire.

4. Une population scolaire couverte du cycle préélémentaire au lycée professionnel

La ville de Seclin dispose d'un réseau éducatif complet, allant de la maternelle au lycée professionnel, réparti entre établissements publics et privés. Cette offre contribue à faire de la commune un pôle éducatif structurant du sud de la Métropole Européenne de Lille.

✓ L'enseignement du 1er degré (écoles préélémentaires et élémentaires publiques)

La commune compte 8 établissements scolaires publics du 1er degré, accueillant au total 1 017 élèves, répartis dans les différents quartiers de la ville :

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

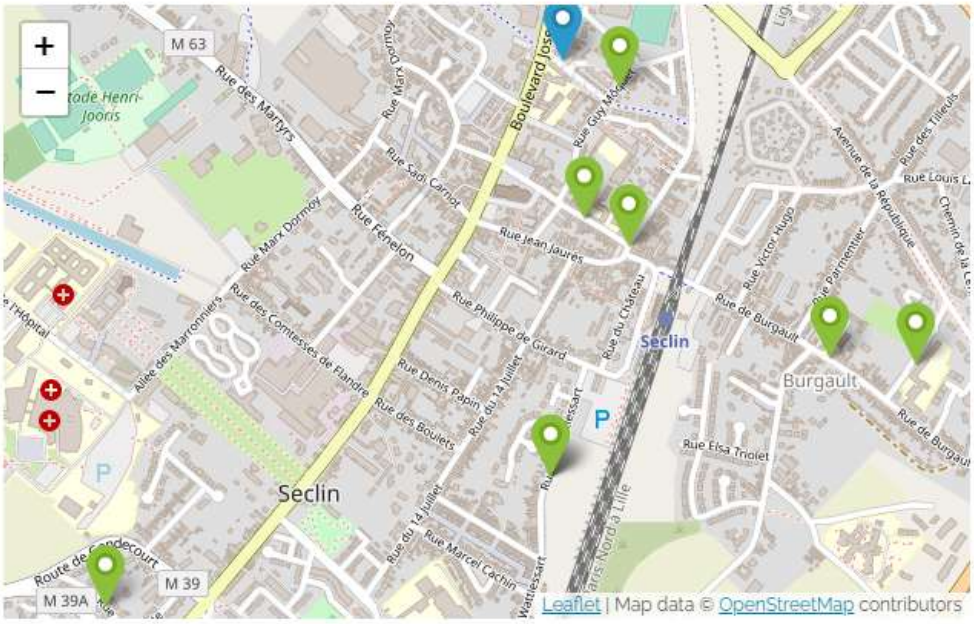

Légende
Maternelle publique Maternelle privée

- **Quartier de la Mouchonnière** *(en géographie prioritaire du contrat de ville métropolitain)* :
  - École maternelle Marie Curie / Louise Michel :
    - 107 élèves – 5 classes (dont 2 dédoublées)
  - École élémentaire Adolphe Dutoit :
    - 159 élèves – 10 classes dédoublées
      => Ces deux écoles sont situées en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

- **Centre-ville :**
  - École maternelle La Fontaine : 126 élèves – 5 classes
  - École élémentaire Jules Verne : 114 élèves – 4 classes
  - École élémentaire Paul Langevin : 168 élèves – 8 classes

- **Quartier de Burgault :**
  - École maternelle Paul Durot : 113 élèves – 5 classes
  - École élémentaire Paul Durot : 180 élèves – 8 classes

- **Quartier des Aviateurs :**
  - École maternelle Jacques Duclos : 50 élèves – 2 classes

✓ <u>Collège public</u>

- **Collège Jean Demailly :**
  - 513 élèves
  - 22 classes : 6 classes de 6e, 6 de 5e, 5 de 4e, 5 de 3e

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

✓ Lycée professionnel public

- Lycée professionnel « Les Hauts de Flandre » :
  - 467 élèves – 31 classes
  - Formations proposées :
    - Soins et services à la personne
    - Gestion, transport, logistique
    - Maintenance
    - Numérique et transition énergétique
    - Commerce et vente
  - Répartition :
    - 9 classes de seconde
    - 10 classes de première
    - 10 classes de terminale
    - 2 classes de 3e prépa métiers

Ce lycée renforce l'ancrage local dans la formation aux métiers d'avenir et contribue à l'insertion des jeunes seclinois dans l'économie locale.

✓ Enseignement privé : ensemble scolaire Immaculée Conception

- École maternelle : 109 élèves – 6 classes
- École élémentaire : 209 élèves – 15 classes
- Collège : 747 élèves – 26 classes
  - 7 classes de 6e, 7 de 5e, 6 de 4e, 6 de 3e

Ce groupe scolaire privé offre une alternative éducative complète, de la maternelle au collège, et constitue un pôle important dans l'offre scolaire locale.

Le CMEM travaille avec tous les établissements scolaires de la ville pour rendre la culture accessible à tous, dès le plus jeune âge. Cela passe par différentes actions : des interventions de dumistes dans les écoles maternelles et élémentaires, ou encore des projets culturels avec les deux collèges, comme les chorales ou des spectacles proposés dans le cadre de la programmation du CMEM et du service culture. Ces partenariats sont aussi l'occasion de développer les pratiques culturelles chez les élèves, en les mettant au cœur de projets artistiques variés.

5. Seclin, ville d'histoire et de patrimoine

Les premières traces de vie humaine à Seclin remontent à la préhistoire. Mais c'est surtout à l'époque romaine que la région commence à se développer, traversée par des voies romaines.

Au Moyen Âge, Seclin devient un petit village agricole. On le retrouve pour la première fois dans des écrits du XIe siècle. Le village s'organise autour d'un château et d'une église, qui vont former le cœur du centre-ville actuel.

Cette église, la Collégiale Saint-Piat, est d'ailleurs le plus ancien édifice religieux de la métropole lilloise. Elle est classée Monument Historique. On y trouve la crypte du Xe siècle, où repose Saint Piat, un moine italien envoyé dans le nord de la Gaule pour évangéliser. Selon la légende, après avoir été blessé à Tournai par un soldat romain, il aurait fui jusqu'à Seclin avant de mourir. La

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

tour de l'église, datant du XVe siècle, a été détruite par les Allemands en 1918, puis reconstruite en 1927.

C'est cette même année qu'est inaugurée la salle des fêtes de la ville, imaginée par l'architecte Louis Mollet. Sur sa façade, on retrouve les armoiries de Seclin et des représentations des arts, du théâtre et de la musique. Elle va bientôt devenir la nouvelle salle de spectacle.

Au XIIIe siècle, Marguerite de Constantinople offre un domaine agricole pour créer un hôpital, qui accueillait aussi bien des malades que des pèlerins venus prier Saint Piat. Les Sœurs Augustines s'y installent pour soigner les patients. Ce bâtiment est aujourd'hui classé, et même si les religieuses sont parties en 2013, il conserve une belle architecture flamande du XVIIe siècle.

L'histoire médiévale reste très présente à Seclin, notamment à travers la fête des harengs, un événement populaire qui rappelle le don annuel de 15 000 harengs exigé par Marguerite de Flandre en 1278 pour approvisionner l'hôpital de la ville.

Au XIXe siècle, la révolution industrielle transforme Seclin. Dès 1801, une première machine à vapeur arrive pour alimenter les métiers à tisser. Filatures, tanneries, brasseries et distilleries se multiplient. À cette époque, Claude Guillemaud fait construire un château pour illustrer la réussite de sa famille industrielle. Le style mélange architecture flamande et médiévale. Pendant la Première Guerre mondiale, un abri souterrain y protège une centaine de personnes. Après la faillite de la famille Guillemaud, le château est racheté par la ville en 1938, qui l'utilise ensuite comme lieu d'animations.

Seclin continue de grandir au XXe siècle, avec l'arrivée du train dès 1846 (ligne Paris-Lille). Les guerres laissent des traces, mais la reconstruction est rapide, surtout après 1950. Dans les années 1960, Seclin accueille la première zone industrielle de la métropole lilloise, devenant un centre économique important.

Attachée à son histoire, son patrimoine, la municipalité a à cœur de protéger et valoriser son patrimoine classé. Plusieurs bâtiments classés sont au cœur de projets de rénovation :

- L'hôpital Marguerite de Flandre,
- La Collégiale,
- Le Cénotaphe,
- La Salle des fêtes, classée à l'IPAP.

Tous ces édifices classés ont fait l'objet d'une attention particulière sur ce mandat : diagnostics réalisés par des bureaux d'études spécialisés qui ont produit des projets de réhabilitations : Monument aux morts rénové en 2023, Cénotaphe qui sera terminé en octobre 2025, Instrumentation en cours de la Collégiale pour 2 ans jusqu'en septembre 2026 avant de finaliser la dernière phase de restauration. La salle de Spectacle devrait être livrée pour mars 2026.

A l'appui de ses édifices remarquables, classés ou inscrits, la commune mène une programmation culturelle ambitieuse : événements festifs, spectacles, médiation culturelle… L'objectif est de faire découvrir ces lieux chargés d'histoire à tous les habitants et capter de nouveaux publics (scolaires, chalands, salariés…).

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

6. Une politique culturelle vivante, accessible et engagée

Depuis de nombreuses années, Seclin mène une politique culturelle ambitieuse, avec un objectif clair : rendre la culture accessible à tous, sans distinction d'âge, de revenu ou de situation sociale.
Depuis 2020, cette volonté s'est encore renforcée. La commune a mis en place une véritable dynamique culturelle et patrimoniale, avec des équipes dédiées, des équipements adaptés et des programmes pensés pour que chacun puisse participer à la vie culturelle locale.

6-1 Une culture vivante, inclusive et festive

Seclin mise sur la culture et l'événementiel pour faire vivre la ville. Cela passe par une multitude d'événements ouverts à toutes et tous, ancrés dans l'histoire locale et tournés vers l'avenir :

- **La fête des Harengs**, remise au goût du jour qui mêle tradition, histoire et intègre désormais une compétition inter-quartiers alliant sport & culture est organisée chaque année, tout comme **la fête nationale** : ces deux rendez-vous populaires mêlent traditions locales, patrimoine et musiques actuelles.
- **Un partenariat avec le festival vidéomapping**, pour ouvrir la ville à des formes d'art numérique innovantes.
- **Un parcours artistique dans l'espace public**, avec des œuvres placées dans la ville pour éveiller la curiosité de tous et rendre l'art accessible au quotidien,
- **Création d'un festival de théâtre professionnel national « Seclin fait son Avignon »** dont la 3ème édition se déroulera en mars 2026.

6-2 Des moyens concrets pour une culture pour tous

Pour que cette ambition prenne vie, la commune consacre des budgets significatifs à plusieurs grands axes :

- **La programmation culturelle** : elle couvre toutes les disciplines artistiques et soutient activement les artistes, en particulier les compagnies du territoire,
- **Le fonctionnement du CMEM** : il accueille près de 500 enfants et adultes chaque année. La ville investit dans du matériel et des instruments pour garantir une pratique de qualité,
- **L'intervention de dumistes** dans toutes les écoles publiques : les enfants sont sensibilisés à la musique dès le plus jeune âge (jusqu'à 42h consacrées par mois),
- **Le fonctionnement de la médiathèque**, qui fait partie du réseau « Les médiathèques du Mélantois » et ponctue la programmation culturelle avec des propositions de lectures publiques régulières : rencontres et dédicaces avec des auteurs ; ateliers d'écriture créative pour ados ou adultes, animés par un écrivain professionnel ; lectures théâtralisées, l'heure du conte pour les plus jeunes …développement des supports numériques pour les ados…

Tous ces dispositifs sont pensés pour être accessibles : les événements sont à tarif modéré, souvent gratuits, et une tarification sociale permet de lever les freins financiers pour les familles les plus modestes. Par ailleurs, la commune propose à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans, une carte jeune intégrant des tarifs préférentiels très attractifs pour leur permettre une accessibilité à la culture aisée (à partir de 1 €) ; de bénéficier d'un accès privilégié à la piscine municipale et à la salle de remise en forme ; tout comme de tarifs réduits chez des commerçants seclinois.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

6-3 Une culture ancrée dans le patrimoine

Le cœur historique de Seclin — avec la Collégiale Saint-Piat, le Cénotaphe, la future salle de spectacle, la Drève ou encore l'Hôpital Marguerite de Flandre — est un patrimoine précieux que la ville s'attache à protéger et à valoriser. C'est le socle de l'identité seclinoise. Ce patrimoine est mis en valeur à travers :

- Des travaux de restauration,
- Une programmation culturelle dédiée,
- Et de plus en plus, des outils numériques de médiation culturelle, pour aller à la rencontre des publics et les impliquer.

Par ailleurs, la commune est attachée au devoir de mémoire et commémore tous les temps mémoriels avec les associations patriotiques, de quartiers, les établissements scolaires et les associations culturelles (défilés, union musicale, fanfare etc …).

6-4 Un rayonnement au-delà de la commune

Seclin ne se limite pas à son périmètre communal. En lien avec ses partenaires institutionnels (MEL, Département, Région), la ville s'inscrit dans une logique culturelle supra-communale : elle accueille des événements décentralisés et développe des projets qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

6-5 Une culture qui crée du lien et de la valeur

Les grandes manifestations comme les marchés artisanaux, le village de Noël, la fête de la musique, la fête des Harengs ou encore la fête nationale attirent un public toujours plus nombreux. Elles génèrent aussi des retombées économiques positives pour les commerçants et les artisans locaux.

Mais au-delà de l'économie, l'objectif principal reste clair : permettre à tous d'accéder à la culture, valoriser notre patrimoine et toucher les publics qui s'en sentent encore éloignés. La culture à Seclin n'est pas un luxe, c'est une priorité, un levier d'inclusion, de lien social et de fierté collective.

7. Pourquoi un CRC sur le territoire seclinois ?

La commune de Seclin a l'honneur de soumettre sa candidature à la labellisation en Conservatoire à Rayonnement Communal, conformément aux dispositions du décret n°2008-505 du 28 mai 2008 relatif aux établissements d'enseignement artistique.

Ce projet d'établissement s'inscrit dans les orientations données par les textes cadres du ministère de la Culture publiés depuis les années 2000 :

- **La charte des enseignements artistiques (2001)** qui établit les missions générales de service public et les responsabilités de chacun au sein des structures,
- **Loi du 13 août 2004** relative aux libertés locales qui clarifie les compétences entre les différents niveaux de collectivités en matière d'enseignement artistique,
- **L'arrêté du 15 décembre 2006** qui s'inscrit dans la continuité **du décret du 12 octobre 2006** relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- **Le Schéma d'Orientation Pédagogique de 2008,**

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

- **La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).**

Carte géographique des CRC de la MEL

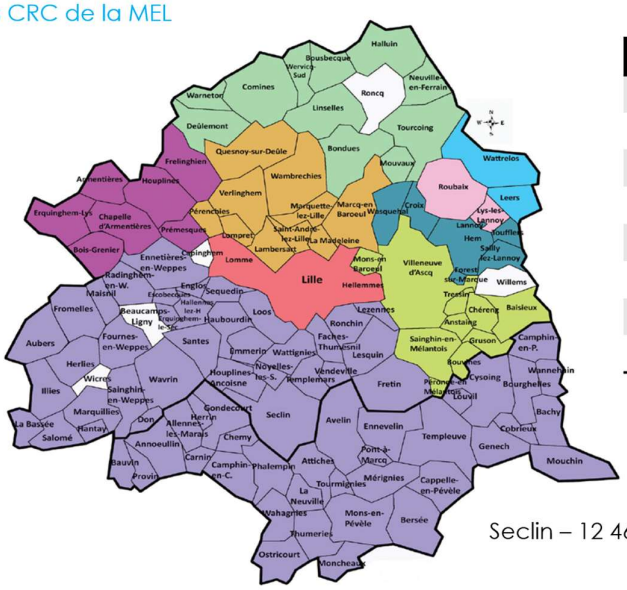

Seclin – 12 468 hab

VILLE	NB HABITANT
Loos	24 084
La Madeleine	22 214
Marquette-Lez-Lille	11 510
Marcq-en-Barœul	28 258
Croix	20 389
Wattrelos	40 892
Wasquehal	20 792
Mons-en-Barœul	21 564

Depuis plusieurs années, notre collectivité s'est engagée dans une politique culturelle ambitieuse, fondée sur l'accès de tous à une éducation artistique de qualité. Notre CMEM accueille chaque année plus de 500 élèves, encadrés par une équipe pédagogique diplômée et investie.

Cette demande s'inscrit dans une volonté forte de :

- Structurer l'offre pédagogique selon les schémas nationaux d'orientation,
- Renforcer l'attractivité du territoire, en proposant un parcours artistique reconnu,
- Favoriser l'inclusion, en développant des actions vers les publics éloignés de la culture,
- Valoriser les pratiques collectives et la création, en lien avec les acteurs locaux.

La commune de Seclin répond aux critères exigés pour l'obtention du label CRC :

- Un projet pédagogique conforme aux orientations ministérielles,
- Des locaux adaptés et en cours de rénovation,
- Une équipe pédagogique qualifiée,
- Une gouvernance claire et un budget dédié.

Nous sommes convaincus que cette reconnaissance permettra de consolider notre engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle, tout en renforçant le rayonnement de Seclin au sein de la Métropole Européenne de Lille.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

II. ETAT DES LIEUX

1. Les locaux

1-1 Les locaux actuels

Le CMEM – Centre Municipal d'Enseignement Musical de Seclin
Situé en plein cœur du centre-ville, le CMEM est installé au 29 rue Abbé Bonpain, dans les locaux de l'ancienne école primaire Jules Verne. Idéalement situé à quelques mètres du pôle d'échanges (Gare SNCF, gare routière bus), son accessibilité est facilitée à pied comme en transport en commun.
En 2015, le centre s'est agrandi en investissant le bâtiment attenant de l'ancienne Inspection Académique, ajoutant ainsi quatre salles de cours supplémentaires. Ce développement a également permis la création d'un Pôle Administratif au rez-de-chaussée, qui intègre notamment le Service Culture (billetterie des concerts). Ce pôle offre un service unique, regroupant toute la programmation culturelle de la Ville de Seclin.

En 2017, l'Auditorium, situé en sous-sol, a fait l'objet d'une rénovation complète. Désormais équipé d'un système son et lumière professionnelle, il accueille :

- Les répétitions de pratiques collectives,
- Des conférences,
- La saison musicale des « Mardis de l'Auditorium » (musique de chambre et jazz),
- Des vernissages d'arts plastiques,
- Des représentations théâtrales et autres spectacles culturels proposés par le Service Culture.

Le CMEM bénéficie également de deux locaux annexes :

- L'amphithéâtre Paul Langevin,
- La salle Henri Barbusse.

Ces espaces permettent d'accueillir les ateliers d'arts plastiques et de théâtre, rattachés à la Direction du CMEM. Ils accueillent également une artothèque mettant à la disposition du public des œuvres d'art, tableaux, peintures en location à titre gratuit par semestre.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

1-2 Réhabilitation de la salle des fêtes : un projet culturel au cœur de la ville

A quelques pas du CMEM, la commune disposera bientôt d'une salle de spectacle intégrant une résidence d'artiste et une micro-folie qui pourra accueillir les activités portées par le CMEM dans des espaces dédiés.
Depuis 2021, la commune de Seclin a lancé un projet ambitieux de réhabilitation de sa salle des fêtes, un bâtiment emblématique de 1927, pour en faire une salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle.

Un patrimoine préservé, un équipement tourné vers l'avenir

Plutôt que de détruire pour reconstruire, la municipalité a fait le choix de conserver et valoriser le bâtiment existant, fidèle à son style Art déco et à son organisation « à l'italienne », avec scène, parterre et balcon. Située en plein cœur historique, à deux pas de la Collégiale Saint-Piat, la salle est signée Louis Mollet, architecte du début du XXe siècle. Elle arbore les armoiries de la ville et les allégories des arts, du théâtre et de la musique, affirmant dès l'origine sa vocation culturelle.

Une transformation respectueuse et innovante

Le projet de réhabilitation mise sur une extension discrète et contemporaine, installée sur le côté du bâtiment principal. Cette nouvelle aile, toute en transparence et légèreté, contraste avec le caractère minéral et ancré du bâtiment d'origine.
Elle permettra :

- Une meilleure circulation des publics,
- Des liaisons fluides entre les espaces,
- Et une toiture végétalisée, vivante au fil des saisons.

Une jauge augmentée et des usages diversifiés

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

À l'issue des travaux, la salle pourra accueillir :

- 407 places assises (contre 327 aujourd'hui),
- ou 850 places debout.

Elle pourra héberger :

- Des spectacles vivants (musique, théâtre, danse),
- Des événements de médiation culturelle,
- Des séances de cinéma,
- Des expositions (notamment autour des sites archéologiques locaux),
- Des expériences numériques (escape game, réalité augmentée, etc.).

L'équipement sera pensé pour s'adresser à tous les publics : jeunes, scolaires, seniors, publics en insertion, en situation de handicap, et familles.

Des projets culturels innovants

La nouvelle salle intégrera une micro-folie, dispositif national permettant de découvrir les collections des plus grands musées à travers des outils numériques immersifs.
Elle abritera aussi un espace de résidence artistique de 119 m², comprenant hébergement (3 chambres), foyer, cuisine, sanitaires, et un espace café-bar. Ce lieu favorisera des moments de rencontre avec les artistes et encouragera les échanges entre les publics.

MICRO-FOLIE

Un espace de réalité virtuelle et augmentée

Un rayonnement au-delà de Seclin

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

L'ambition du projet est claire : faire rayonner Seclin au-delà de ses frontières, en s'adressant à l'ensemble de la Couronne Sud de Lille et du Pas-de-Calais, tout en complétant l'offre culturelle existante sans chercher à concurrencer les grands équipements métropolitains.
Le projet, soutenu par l'Union européenne, l'État, la MEL, le Département et la Région, vise à :

- Proposer une programmation riche et variée,
- S'adresser à tous les habitants,
- Et devenir un pôle culturel majeur au Sud de la Métropole.

Il atteindra le niveau 3 du REV3 et dépasse les objectifs du décret tertiaire pour 2025, faisant de ce lieu un équipement exemplaire du point de vue écologique.
La livraison est prévue en mars 2026.

Une stratégie culturelle repensée

Le projet culturel municipal s'appuie sur plusieurs axes :

- Une programmation coconstruite avec les usagers et partenaires,
- Des projets transversaux avec les autres services de la ville,
- L'exploration de nouveaux champs culturels,
- La conquête de nouveaux publics, dans et hors de la commune,
- Des partenariats renforcés avec les acteurs culturels locaux,
- L'appui sur les politiques publiques existantes (Politique de la Ville, OPUS, Micro-Folie…),
- Une volonté de rayonnement supra-communal, en participant à des appels à projets ou en lançant des AMI pour accueillir des résidences d'artistes.

Vers une culture vivante et en mouvement

Plusieurs concepts de résidences artistiques émergent déjà :

- Résidences éphémères : pour créer du lien entre artistes, habitants et programmation,
- Résidences au fil de l'eau : pour construire des projets dans la durée autour de thématiques partagées.

Ces formats permettront des rencontres régulières et significatives entre artistes et publics, dans un esprit d'expérimentation, de dialogue et de participation et associeront les professeurs et les élèves du CMEM.
Ce projet phare du mandat traduit une vision de la culture comme vecteur de lien social, de mémoire et d'avenir, dans un lieu qui allie patrimoine, modernité, et ouverture.

2. Organigramme des services

2-1 Organisation et rattachement administratif

Le Centre Municipal d'Enseignement Musical (CMEM) est rattaché au Pôle Rayonnement et Communication, l'un des cinq pôles placés sous la responsabilité de la Direction Générale des Services de la Ville de Seclin.

Les cinq pôles sont les suivants :

- Pôle Rayonnement et Communication,
- Pôle Parcours Éducatif,
- Pôle Ressources,
- Pôle Patrimoine, Aménagement et Services techniques,
- Pôle Social et Public.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

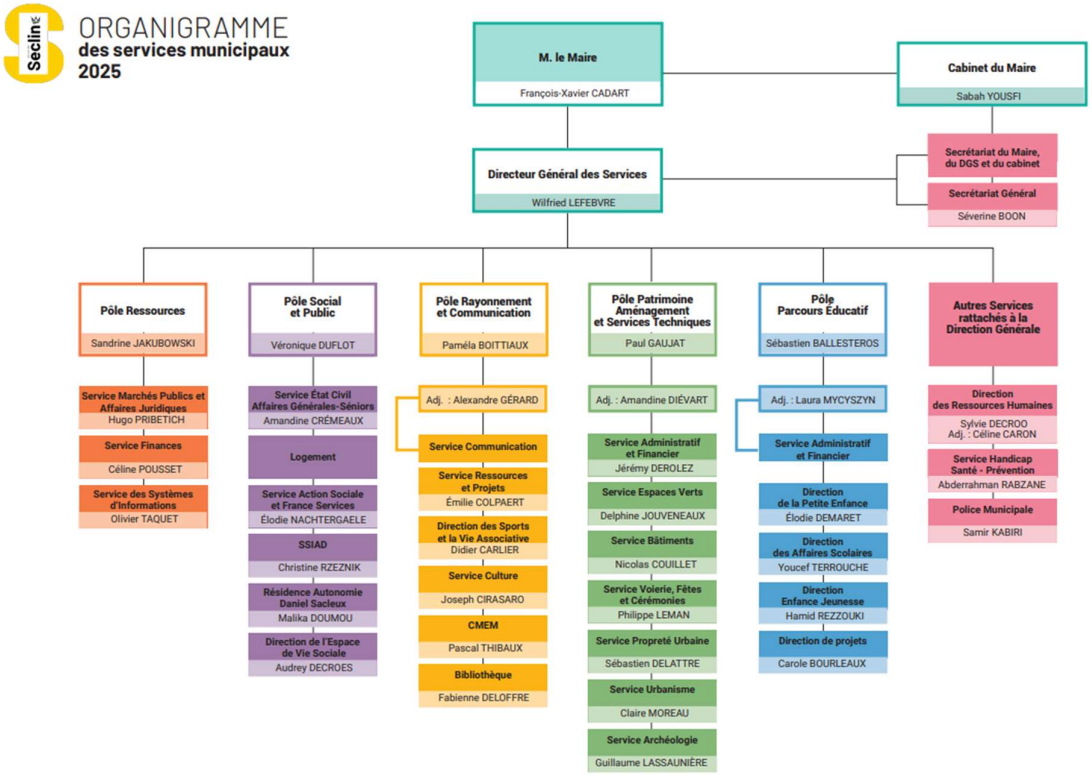

Le **Pôle Rayonnement et Communication** regroupe **sept services et directions**, dont les missions visent à :

- Concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques à vocation culturelle, sportive, festive et inclusive,
- Accompagner, soutenir et former les acteurs de la vie associative & sportive,
- Valoriser le cœur de ville, et son patrimoine historique, cultuel et culturel,
- Favoriser les retombées économiques locales (notamment pour les commerçants et artisans),
- Développer le marketing territorial, en encourageant le rôle d'ambassadeur de la ville auprès des habitants.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

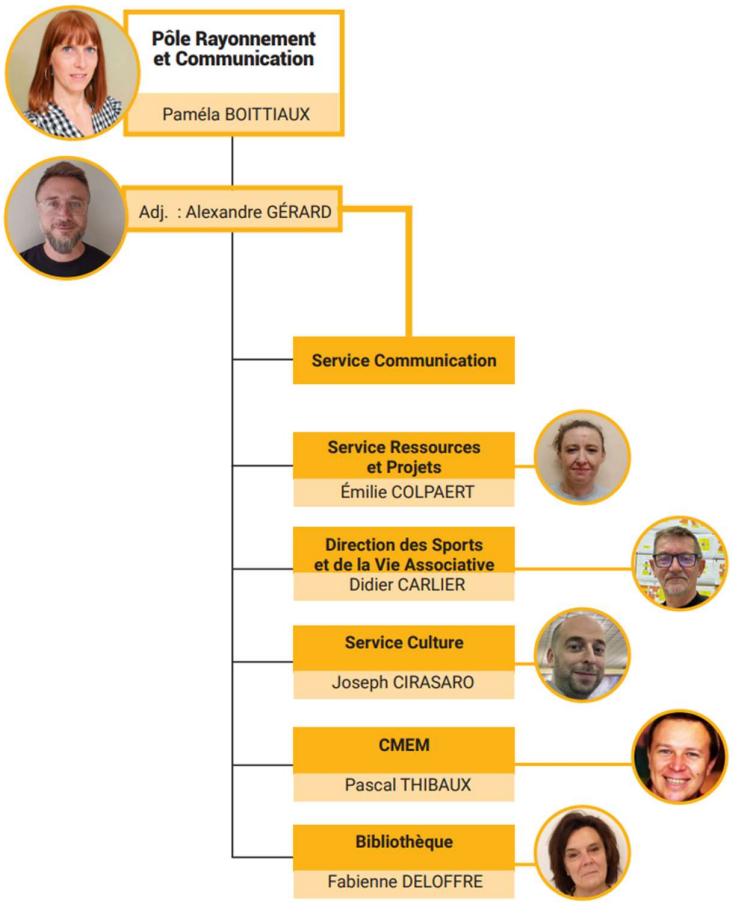

2-2 Équipe et encadrement actuel

Le **Directeur du CMEM** encadre une équipe pluridisciplinaire composée somme suit :

- **1 responsable de l'Éducation Musicale,**
  Également référent pour l'Éducation Artistique et Culturelle - EAC / Responsable des intervenants en milieu scolaire – dumiste
- **2 intervenantes en milieu scolaire,**
- **21 professeurs de musique**, dont :
  - 6 responsables de départements,
  - 1 référent Handicap
- **2 intervenantes Théâtre,**
- **2 intervenantes Arts Plastiques.**

Une équipe formée, engagée au service du CMEM et de projets transversaux au bénéfice des usagers et des partenaires visant à faire rayonner l'établissement, capter de nouveaux publics. A cela s'ajoutent 3 techniciens cultures basés au CMEM intervenant pour le CMEM et le service culture (programmation culturelle).

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

PEA	ATEA 1	ATEA 2	NON TIT	ACC	VACATION A L'HEURE
Pascal THIBAUX Chargé de direction 38h30	Marie DOCTOBRE 18h00	Maxime CADART 20h00	Fanny STIEVET 11h00	Christophe MARCHE 8h00	Chantal DELVAL 5h30
	Gérald LACHARRIERE 18H00	Florence BIANCO 6h00	Victor CALON 8h30	Boris COHANIUC 8h00	Gaëlle PELISSET 5h00
	Anne-Sabine DESFERET 6h00	Marine LOBEL 20h00	Valentine JACQUES 18h00	Jean-Noël OLDMAN 6h00	
	Florence GENSER 11h00	Gaëtan QUILLE 4h00	Stéphane TEIRBROOD 5h00	Henry JOSSIEN 3h30	
	Valérie SERWATKA 20h00		Fanny CHEVALLIER 5h30		
			Clarice JAUMOT 10h00		
			Romain DELVAL 4h00		
			Lorenzo VERWAERDE 6h00		
			Bernadette PICHON 13h00		
			Marine FOUTRY 5h00		
			Nino ROSSINI 4h00		
			Dialina PEREIRA 3h00		
			Gérick DEMAECKER 3h00		

2.3 Projection sur l'organisation à venir (2026)

Afin de renforcer la cohérence et la transversalité entre les différents services culturels de la commune (Médiathèque, CMEM, Service Programmation Culturelle), une nouvelle organisation se profile avec à sa tête une Direction aux Affaires culturelles chapeautant les 3 services précités. Cette direction aura pour vocation d'apporter un appui au pilotage du CRC et de porter la future Salle de Spectacle.

3. L'équipe pédagogique et administrative du CMEM

Une équipe engagée et pluridisciplinaire

Le CMEM s'appuie sur une équipe administrative stable, bien connue des professeurs, usagers et partenaires. Son fonctionnement transversal et pluridisciplinaire repose sur une communication permanente et des concertations régulières, favorisant un climat de travail collaboratif et efficace.

Les enseignants, quant à eux, sont en veille pédagogique constante et engagés dans une dynamique de formation continue. Leur rôle dépasse celui de l'enseignement pur :

- Ils interviennent dans le cadre de projets en milieu scolaire,
- Ils accompagnent et encadrent les musiciens amateurs,
- Ils participent activement à la **diffusion culturelle** en lien avec les événements portés par le CMEM et le Service Culture.

Par cette implication, ils incarnent pleinement leur double identité de **pédagogues et artistes**, au service du rayonnement culturel de la ville.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

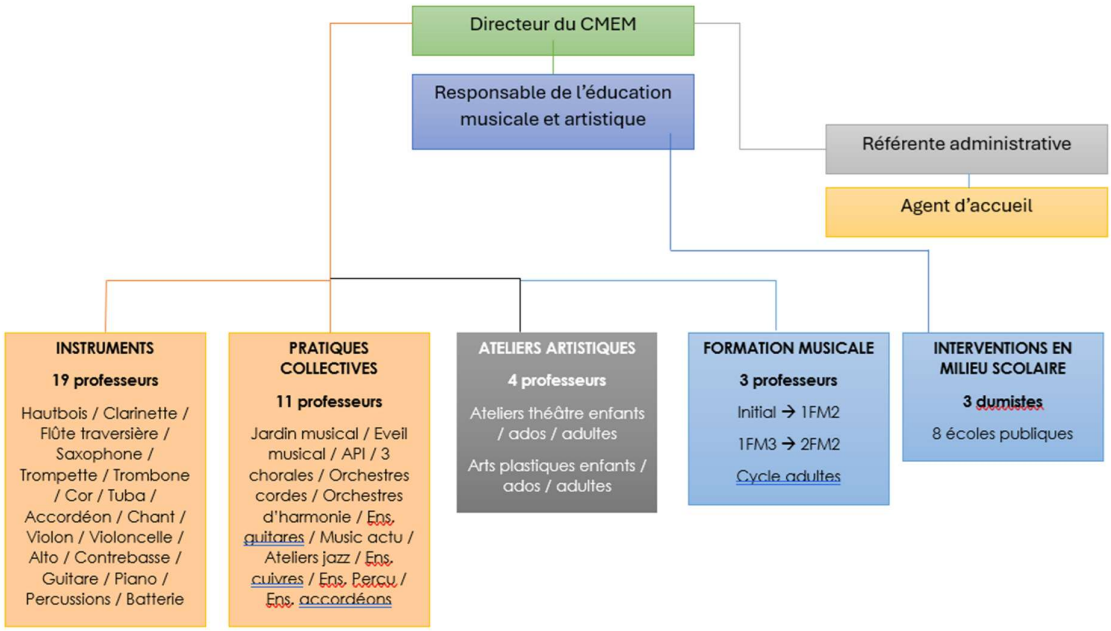

4. Budget et politique tarifaire Culture

Un engagement fort de la Ville en faveur de l'accès à la culture

Avec un budget de fonctionnement annuel de 180 000 € en 2023 et 2024, la commune affirme une politique culturelle volontariste, centrée sur l'accessibilité pour tous. Le budget dédié demeure stable malgré les contraintes rencontrées au regard des crises sans précédents que le pays a connu.

Le CMEM bénéficie d'une tarification adaptée, conçue pour favoriser l'accès à l'apprentissage musical au plus grand nombre. Cette politique tarifaire est détaillée dans les pièces annexes.

Dans une logique d'inclusion sociale, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) peut également intervenir pour accompagner les familles, notamment dans :

- Les démarches d'inscription au CMEM,
- La location d'instruments de musique.

Cet accompagnement permet de lever les freins financiers et de garantir une véritable égalité d'accès à la pratique artistique sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

BUDGET 2024

Gestion	Libellé	Budget
ADM.CLT	ADM CULTURE CMEM	37 480,00€
PROG.CLT	PROGRAMMATION CULTURE CMEM	142 520,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT		**180 000,00€**
CMEM	CENTRE MUNICIPAL D'EXPRESSION MUSICALE	73 366,00€
CULTURE	CULTURE	28 739,00€
RECETTES		**102 105,00€**
MATCEM	MATERIEL ET MOB. CENTRE EXPRES. MUSICALE	14 671,33€
MATCLT	MATERIEL ET MOB. CULTUREL	34 979,18€
INVESTISSEMENT		**49 650,51€**

Le CMEM applique une tarification solidaire, fondée sur un système de tranches tarifaires calculées sur la base des avis d'imposition à N-1. Ce dispositif est prioritairement destiné aux habitants de Seclin, dans un souci d'équité et d'accessibilité.

Pour les usagers non Seclinois, un tarif unique extérieur est proposé, garantissant une grille tarifaire lisible et cohérente.

Cette politique tarifaire est détaillée dans les pièces annexes.

5. Publics et partenaires actuels

Un pôle culturel ouvert sur son territoire

Afin de s'adapter à l'évolution des missions des établissements d'enseignement artistique et en réponse aux mutations sociétales et aux attentes des publics, le CMEM se positionne comme un véritable pôle ressources sur le territoire seclinois.

Il mène une politique dynamique de renouvellement et de renforcement des partenariats, faisant de lui un pivot de l'action éducative et culturelle pour tous. À ce titre, il développe de nombreuses collaborations à l'échelle de la commune, mais aussi du territoire métropolitain.

➤ Partenariats à l'échelle communale

- **Avec l'Éducation nationale**
  Mise en œuvre d'une convention de partenariat avec l'inspection de l'Education Nationale permettant le développement d'une action d'enseignement artistique et culturelle (EAC), ponctuée chaque année par l'organisation de la Semaine Musique et Arts en lien avec tous les établissements scolaires préélémentaires et élémentaires de la commune.

- **Avec les services du Pôle Rayonnement et Communication**
  - Participation à La Nuit des Bibliothèques, avec le réseau des bibliothèques du Mélantois,
  - Présence active lors des temps forts locaux : Fête des Harengs, Fête de la Musique, Village de Noël porté par le service évènementiel,
  - Implication dans le festival « Seclin fait son Avignon », porté par le Service Culture.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

- **Avec les services du Pôle Parcours Éducatif** :
  - Projet « Les P'tits Loups », en lien avec la Maison des 1000 premiers jours (sensibilisation dès le jeune âge : crèche, multi-accueil),
  - Participation à des actions culturelles transversales dans le cadre de la Semaine des Droits de l'Enfant (élèves en élémentaire) et du Festijeune (collégiens).

- **Avec le Pôle Social et Public** :
  - Partenaire du dispositif intergénérationnel « Les Potes Âgés », en lien avec la Résidence Autonome Daniel Sacleux
  - Partenaire de l'Espace de Vie Sociale – EVS autour de projets inclusifs tel qu'OPUS,
  - Actions menées avec le foyer d'accueil médicalisé « Arbre de Guise » ou encore le foyer de vie « Les Genêts » autour de projets inclusifs.

➤ **Rayonnement métropolitain**

Au-delà de son ancrage local, le CMEM est reconnu comme un acteur majeur de l'action culturelle métropolitaine :

- **Participation active aux travaux du réseau des conservatoires et écoles de musique**, coordonné par la Métropole Européenne de Lille (MEL),
- **Engagement dans le dispositif OPUS** depuis 2023, projet renouvelé pour la période 2025-2027,
- **Partenaire régulier du dispositif « Les Belles Sorties »**, favorisant la diffusion artistique sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- **Contribution artistique aux campagnes Lille3000** (Europe XXL, Eldorado, Utopia, Fiesta), illustrant son ouverture aux projets culturels d'envergure.

6. Effectifs et volume horaire d'enseignement

Evolution des effectifs dont les élèves suivant un cursus multidisciplinaire

Année scolaire	Effectifs
2021-2022	480
2022-2023	468
2023-2024	496
2024-2025	471
2025-2026	472

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

A la rentrée, en septembre 2025, le CMEM comptait 447 élèves (département musique, ateliers théâtre et arts plastiques) dont :

- ✓ 341 en musique (dont 25 élèves multi disciplinaire)
- ✓ 81 en théâtre
- ✓ 50 en arts plastiques

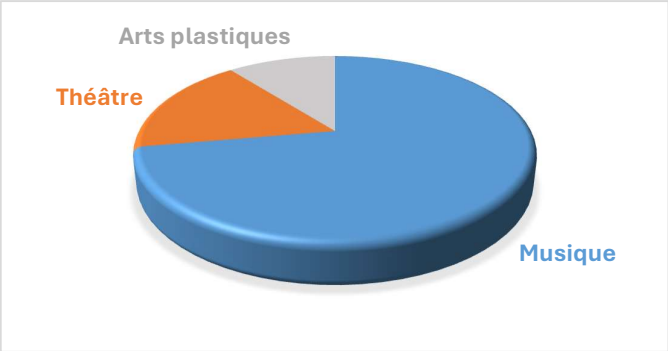

Volume horaire pratiques collectives : 111h dont

- ✓ 27h30 de Formation musicale
- ✓ 37h30 de dumistes (50 classes dont 2 ULIS)
- ✓ 10h30 d'ateliers arts plastiques
- ✓ 10h30 de théâtre
- ✓ 25h00 de musique

Volume horaire instrumental : 128h00 dont

14h00 de flûte 07h00 de clarinette 13h00 de saxophone 03h00 de hautbois	09h00 de violon 06h00 de violoncelle 07h30 de guitare 06h30 d'alto 04h00 Contrebasse	06h00 de trompette 04h00 de trombone 02h30 de tuba 03h00 de cor	05h00 d'accordéon 25h00 de piano 07h30 de percussions 05h00 de batterie

Volume horaire coordination : 8h30

L'équipe pédagogique, constituée de 27 enseignants, intervient sur un volume global hebdomadaire d'enseignement de 247h30.

L'équipe travaille à renforcer la visibilité et la lisibilité du CMEM en ciblant en premier lieu les usagers. Elle a renforcé les outils de suivi des élèves :

- Mise en place d'un livret de l'élève, indispensable dans le suivi de la scolarité,
- L'édition de bulletins,
- Les rencontres régulières parents/professeurs (par trimestre).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES ELEVES :

Seclinois	360
Non seclinois	87

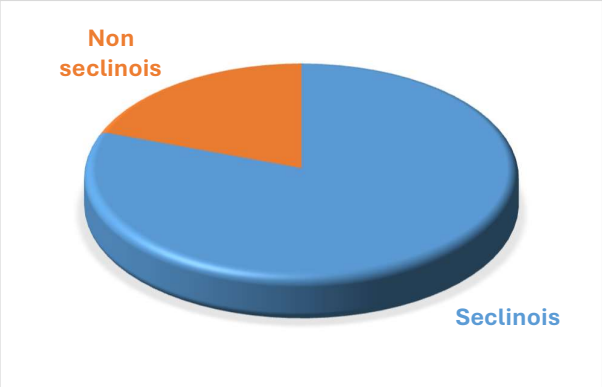

EFFECTIF PAR DISCIPLINE

FORMATION MUSICALE	204
INSTRUMENTS	213
PRATIQUE COLLECTIVE	261
THEATRE	81
ARTS PLASTIQUES	50

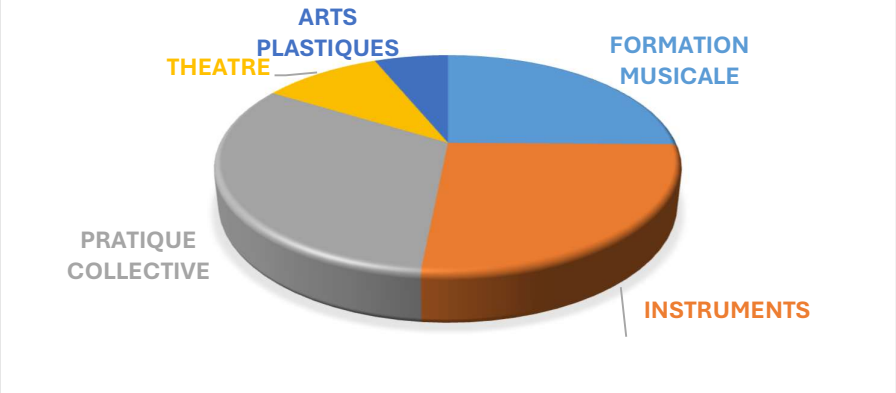

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

REPARTITION PAR AGES

Moins de 4 ans	7
05-09 ans	121
10-19 ans	166
20-29 ans	18
Plus de 30 ans	135

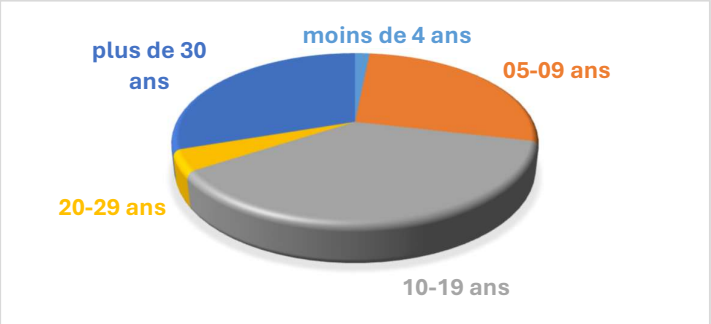

REPARTITON PAR INSTRUMENTS

Clarinette	9
Flûte	22
Hautbois	3
Saxophone	22
Accordéon	9
Piano	48
Alto	11
Contrebasse	5
Guitare	13
Violon	17
Violoncelle	10
Cor	2
Trombone	6
Trompette	9
Tuba	4
Batterie	8
Percussions	13

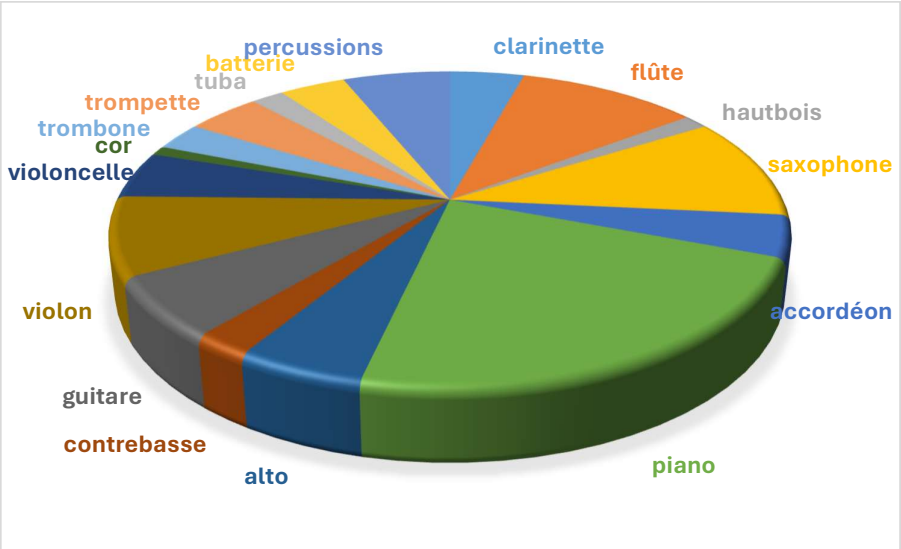

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

REPARTITION PAR ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Ecoles seclinoises publiques et privées	140
Ecoles extérieures	30
Collèges publics et privés	83
Collèges extérieurs	9
Lycées extérieurs	30
Universités	6
Cours à domicile	3

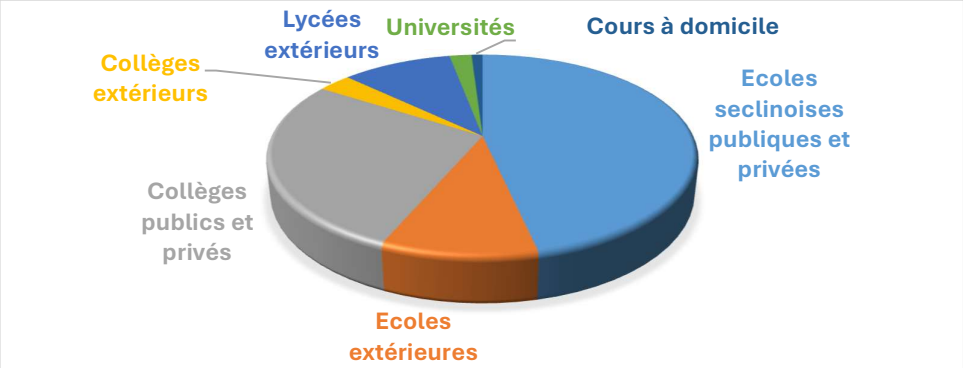

EFFECTIF FORMATION MUSICALE

Jardin - Eveil - Initiation	52
Cycle 1	112
Cycle 2	22
Cycle adultes	18

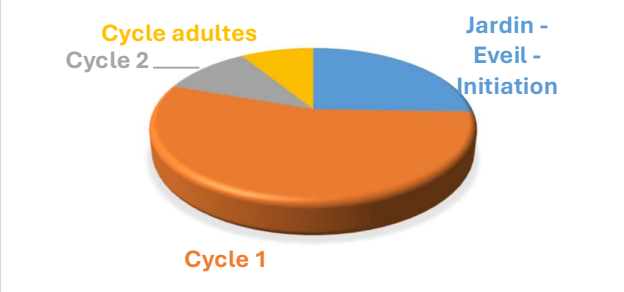

7. Le parc instrumental

Le parc instrumental global est composé de 245 instruments pour une valeur estimée à 317 251€.
Il se compose d'instruments à usage interne et d'instruments de prêt.

7-1 Parc d'instruments à usage interne

Le parc d'instruments à usage interne est composé comme suit :

- Claviers : 2 pianos ½ queue, 6 pianos droits, 3 synthétiseurs, 2 mélodicas, 4 claviers numériques,
- Vents : 1 soubassophone,

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

- Percussions : 4 batteries complètes, 4 timbales, 1 marimba, 1 vibraphone, 1 xylophone, 20 djembés, 1 glockenspiel, 1 grosse caisse, 20 carillons, 20 claves, accessoires (cabassa, cloche salsa, duoshake, cloche agogo, bongos, tambourins, grelots, woodblock).

7-2 Parc d'instruments de prêt

Le parc d'instruments destiné au prêt est composé comme suit :

- Claviers : 4 claviers numériques,
- Cordes : 28 violons, 17 altos, 14 violoncelles, 12 contrebasses, 10 guitares classiques,
- Vents : 9 accordéons, 22 clarinettes, 19 flûtes traversières, 25 saxophones, 8 hautbois, 8 cornets, 10 trompettes, 11 trombones, 10 cors, 11 tubas,
- Percussions : 2 xylophones portatifs.

8. Les outils de concertation

Une concertation régulière et un suivi constant sont des leviers essentiels pour construire une équipe pédagogique cohérente, capable de proposer un enseignement innovant et une pédagogie ajustée aux besoins des usagers.

➤ Concertation interservices

La coordination avec les services municipaux s'appuie sur des temps d'échanges réguliers :

- Réunion trimestrielle de l'équipe de direction élargie, pilotée et animée par le Directeur Général des Services,
- Réunion bimensuelle menée par la Responsable du Pôle Rayonnement et Communication, permettant un lien étroit entre les services du pôle.

➤ Concertation au sein du service

Le fonctionnement interne du CMEM repose sur une organisation claire de la concertation pédagogique :

- Réunions plénières regroupant l'ensemble de l'équipe (administrative, pédagogique et technique) en septembre, janvier et juin.

- Réunions ponctuelles du Conseil Pédagogique, dédiées notamment à :
  - La mise à jour du règlement des études,
  - La valorisation des travaux issus des réunions de départements.

- **Réunion annuelle du Conseil d'Établissement**, sur convocation du Président, visant à faire le point sur :
  - La réalisation du projet d'établissement,
  - Les ajustements éventuels à y apporter.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

➤ **Concertation et communication avec les usagers**

La relation avec les usagers (élèves et familles) repose sur plusieurs outils de dialogue et de communication :

- **Permanences régulières du Directeur**, pour accueillir et échanger directement avec les élèves et leurs familles,
- **Cahier de liaison** remis à chaque élève, permettant une correspondance fluide avec les professeurs,
- **Logiciel IMUSE**, doté d'un **module Extranet**, facilitant l'envoi de SMS et courriels en temps réel,
- **Supports de communication variés** : plaquettes, affiches, flyers, courriers papier ou électroniques,
- **Présence d'un agent d'accueil**, aux horaires élargis et adaptés, garantissant un accueil physique de qualité.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

III. DIAGNOSTIC : LES FORCES ET LES POINTS D'AMÉLIORATION

1. Points forts et leviers du CMEM

Le Centre Municipal d'Enseignement Musical de Seclin s'appuie sur de nombreux atouts pour remplir ses missions éducatives, culturelles et artistiques. Ces points forts constituent autant de leviers de développement, au service d'un projet ambitieux et accessible à tous :

- Un enseignement musical complet et progressif, adapté à tous les âges et niveaux, de l'initiation à la pratique avancée,
- Une équipe enseignante dynamique et polyvalente, composée d'enseignants-artistes engagés dans une démarche pédagogique en mode projet, diplômée, formée et engagée,
- Politique de partenariats déjà très engagée sur le territoire Seclinois, Métropolitain, Départemental, Régional
- Un CMEM à proximité immédiate des transports en commun (pôle d'échanges : SNCF, gare routière),
- Un large choix d'instruments et de pratiques collectives, permettant aux élèves de développer leurs compétences dans différents styles musicaux et disciplines artistiques,
- Un parc instrumental important, parfaitement entretenu et régulièrement renouvelé,
- Une tarification solidaire et accessible, garantissant l'accès à la musique pour tous les publics,
- Un partenariat à vocation sociale, intergénérationnelle et inclusif (résidences autonomie, résidences pour personnes porteuses de handicaps),
- Une contribution forte à la vie culturelle locale, grâce à une programmation permanente, éclectique et ouverte à tous, portée en lien avec le Service Culture,
- Un dispositif d'interventions en milieu scolaire unique, touchant environ 1 200 enfants chaque année, dans une logique d'éducation artistique partagée,
- Des ateliers transversaux en musique, théâtre et arts plastiques, favorisant l'émergence de projets interdisciplinaires et une approche globale des arts,
- Un lieu de mixité sociale, d'épanouissement personnel et de pratique artistique collective, au cœur du territoire,
- Un rayonnement au-delà du territoire seclinois, à travers une participation active aux dispositifs culturels et artistiques métropolitains portés par la MEL (Métropole Européenne de Lille).

2. Points d'amélioration et axes de progrès

Bien que fort de nombreux atouts, le CMEM identifie plusieurs points d'amélioration qui constituent des axes de travail prioritaires pour les années à venir :

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

- Absence de certains enseignements spécialisés, notamment en basson, en chant classique et au sein d'un département de musique ancienne, limitant la diversité de l'offre pédagogique,
- Manque de salles de grande capacité, nécessitant une mutualisation constante des espaces disponibles et la mise en œuvre d'un planning d'occupation très contraint mais la livraison de la future salle de spectacle devrait apporter des solutions opérationnelles,
- Dispersion des activités pédagogiques (musique, théâtre, arts plastiques), qui ne sont pas actuellement réunies dans un même périmètre culturel, ce qui freine la synergie entre disciplines. L'extension de la future salle de spectacle avec une Résidence d'Artistes devrait contribuer à développer ses synergies au bénéfice des usagers,
- La Partothèque du CMEM est importante et nécessite une réorganisation en lien avec l'optimisation des espaces et les évolutions pédagogiques pour être pleinement exploitée,
- Accessibilité limitée de certaines salles de cours situées au 2e étage, uniquement accessibles par escalier, posant des enjeux d'accessibilité pour certains usagers,
- Absence actuelle de dispositif CHAM (*Classes à Horaires Aménagés Musique*), qui pourrait permettre de renforcer l'articulation entre les temps scolaires et la pratique artistique dès le plus jeune âge.

IV. LE CENTRE MUNICIPAL D'EXPRESSION MUSICALE : SON FONCTIONNEMENT

1. Règlement des études / Cursus et évaluation

Le Centre Municipal d'Enseignement Musical (CMEM) de Seclin est un établissement public d'enseignement artistique, relevant de la spécialité musique. En tant que service public communal, il remplit des missions fondamentales de sensibilisation, d'éducation artistique et de formation musicale à destination de l'ensemble des publics.

Le CMEM s'inscrit dans une démarche d'action culturelle en constante évolution, attentive aux besoins du territoire et aux attentes des usagers.

➤ Les missions du CMEM

Le CMEM articule son projet autour de trois axes essentiels :

- **La sensibilisation artistique et la diffusion**, à travers des actions ouvertes à tous et une programmation culturelle accessible,
- **L'éducation artistique et culturelle (EAC)**, en partenariat notamment avec l'Éducation nationale et les structures du territoire,
- **L'enseignement artistique spécialisé**, fondé sur une pédagogie structurée et adaptée aux différents parcours.

➤ Un enseignement équilibré et personnalisé

Le CMEM dispense un enseignement artistique structuré, favorisant :

- L'épanouissement personnel de l'élève,
- Une progression cohérente, encadrée par des enseignants qualifiés,
- Une autonomie croissante dans la construction du projet artistique individuel.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

L'enseignement vise à assurer un équilibre harmonieux entre :

- Les pratiques collectives (orchestres, ensembles, musique de chambre),
- Les cours individuels d'instrument ou de chant,
- Les disciplines théoriques (formation musicale, culture musicale, écriture...).

Effectif maximum par discipline

Formation Musicale			Instrument		Pratique Collective		
INTITULE	NB COURS	EFF MAX/COURS	INTITULE	EFF MAX/COURS	INTITULE	NB COURS	EFF MAX/COURS
Initiation	2	16	Clarinette	14	Jardin musical	1	20
			Hautbois	6	Éveil musical	1	20
1FM1	3	16	Flûte travers.	28			
1FM2	2	20	Saxophone	26	API	1	20
1FM3	2	20					
1FM4	3	20	Accordéon	10	Chorale jeunes	1	40
			Piano	50	Chorale ados	1	40
2FM1	1	16			Chorale adultes	1	40
2FM2	2	16	Trompette	12			
			Trombone	8	Orch. Harm. Déb	1	20
Adulte 1	1	16	Cor	6	Orch. Harm. Jun	1	40
Adulte 2	1	16	Tuba	5	Orch. Harm	1	40
Adulte 3	1	16					
Adulte 4	1	16	Violon	18	Orch. Cordes Ju	1	25
			Violoncelle	12	Orch. Cordes	1	25
			Alto	13			
			Contrebasse	8	Ens de guitares	1	10
			Guitare	15			
					Music Actu	1	10
			Percussions	15			
			Batterie jazz	10	Atelier Jazz	3	5
					Ens de cuivres	1	20
					Ens de percussions	1	25
					Ens d'accordéons	1	10
					chant	3	5

➤ Objectifs pédagogiques

L'ambition du CMEM est de permettre à chaque élève :

- D'acquérir une compétence musicale solide, quel que soit son parcours,
- De développer sa créativité et sa sensibilité artistique,
- De devenir acteur de son propre parcours, en lien avec les enseignants et les propositions du territoire.

Parcours éducatif de l'élève

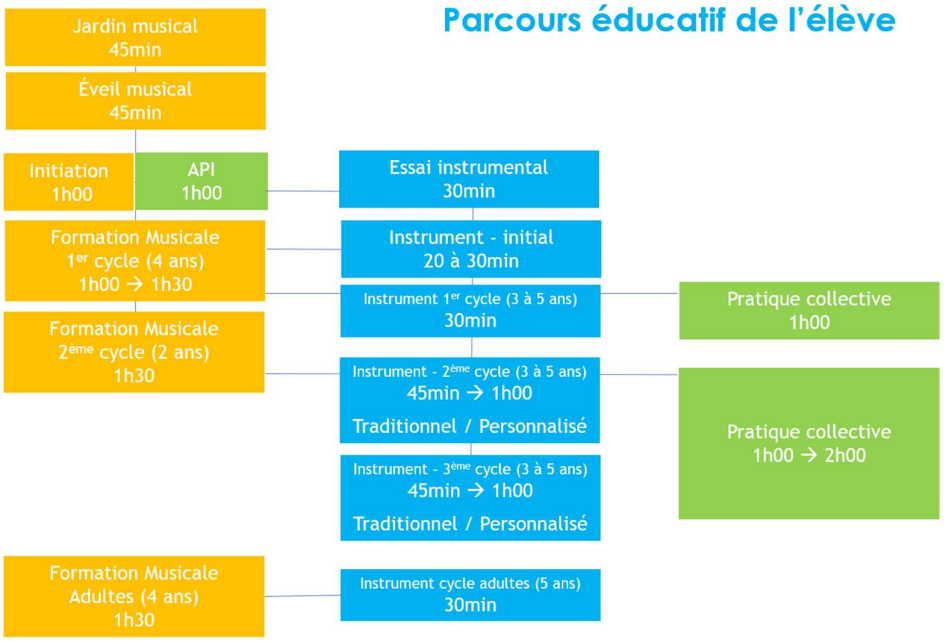

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

DISCIPLINES PÉDAGOGIQUES

Éveil Musical
Jardin Musical : 5 ans ou Grande Section Maternelle
Eveil Musical : 6 ans ou C.P

Formation Musicale
Cycle 1
Cycle 2
Cycle Adulte

Formation Instrumentale :
Cycle 1
Cycle 2
Cycle 3
Cycle Adulte

Instruments enseignés :
Département claviers : piano
Département cordes : guitare classique, violon, alto, violoncelle, contrebasse
Département bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, accordéon
Département cuivres : trompette / cornet, trombone, cor, euphonium / tuba / saxhorn
Département percussions : percussions, batterie jazz

Pratiques collectives vocales :
Chorales enfants
Chorales adolescentes
Chorales adultes
Chant « musiques actuelles »

Pratiques collectives instrumentales :
Orchestre Cordes Junior
Orchestre Cordes
Orchestre Harmonie débutant
Orchestre Harmonie Junior
Orchestre Harmonie
Ensemble de guitares
Ensemble d'accordéons
Ensemble de percussions
Ensemble de cuivres
Atelier Jazz / Improvisation

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Organisation des cursus / Modalités d'évaluation

Dans le cadre de l'enseignement public de la musique, les cursus sont organisés en cycles, chacun représentant une entité pédagogique cohérente. Ils permettent aux élèves de progresser selon un parcours structuré, fondé sur les orientations de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA).

➤ **Une organisation en trois cycles**

Le **cursus traditionnel d'études musicales** est structuré en **trois cycles**, répondant aux besoins des élèves à chaque étape de leur parcours :

- **1er cycle** : Phase d'**initiation**, de découverte des fondamentaux musicaux et de première appropriation des pratiques,
- **2e cycle** : Phase de **développement** des compétences techniques, expressives et collectives,
- **3e cycle** : Cycle de **pratique amateur confirmée**, permettant à l'élève de **finaliser son projet artistique personnel**, avec un haut niveau d'autonomie.

➤ **Une formation globale et adaptée**

Le CMEM propose un enseignement diversifié, conçu pour s'adapter à la variété des profils d'élèves. L'enseignement, comme l'évaluation, repose sur une approche globale, favorisant une éducation musicale complète et de qualité.

Chaque élève suit obligatoirement les trois disciplines fondamentales suivantes :

- **La formation musicale** (théorie, écoute, lecture, écriture),
- **La pratique instrumentale ou vocale** (cours individuel),
- **La pratique collective** (orchestres, ensembles, musique de chambre…).

➤ **Évaluation et validation des cycles**

L'**évaluation de fin de cycle** est conçue comme un **bilan global du parcours de l'élève**. Elle tient compte de :

- L'ensemble des **unités de valeur validées** (formation musicale, instrument/chant, pratiques collectives, auditions, etc.),
- La progression artistique et personnelle de l'élève,
- Sa capacité à **s'intégrer dans une dynamique collective** et à **s'exprimer musicalement avec autonomie**.

La validation d'un cycle constitue :

- **Un aboutissement** pour les élèves souhaitant **interrompre ou suspendre leurs études**,
- **Un passage** vers le **cycle supérieur**, pour ceux qui souhaitent **poursuivre leur apprentissage**.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le Cycle d'éveil

Le Cycle d'éveil constitue la première étape du parcours musical proposé par le CMEM. Il s'adresse aux jeunes enfants dès l'âge de 5 ans, en complémentarité avec leur scolarité. À travers une approche ludique, sensorielle et corporelle, ce cycle vise à développer les premiers repères musicaux, la curiosité artistique et le plaisir de l'écoute et de l'expression.

➤ Le Jardin musical

Grande Section de maternelle – cours collectif de 45 minutes.
Ce premier niveau d'éveil offre aux enfants l'opportunité de :

- Découvrir le monde sonore à travers le chant, le rythme, le mouvement corporel,
- Explorer et manipuler des instruments adaptés (instrumentarium pédagogique),
- Développer l'écoute active, la coordination et l'expression vocale et corporelle.

➤ L'Éveil musical

Cours Préparatoire – cours collectif de 45 minutes
Ce deuxième niveau prolonge l'approche sensorielle par :

- Une initiation au langage musical (notions de notes, rythmes, nuances…),
- Des activités de découverte corporelle, vocale et instrumentale,
- Une familiarisation progressive avec les éléments fondamentaux de la musique, préparant à l'entrée en premier cycle.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le Cycle 1
« Acquérir les bases de pratique et de culture »

Le Cycle 1 marque l'entrée formelle de l'élève dans un parcours structuré d'apprentissage musical, combinant enseignement théorique, pratique instrumentale et travail collectif. Il s'appuie sur un programme progressif, avec des objectifs définis et des évaluations régulières.

➤ Atelier d'initiation instrumentale (CE1)

Avant l'entrée en Cycle 1, le dispositif d'initiation constitue une année charnière pour les enfants scolarisés en CE1. Il permet une découverte des instruments et de la formation musicale dans un cadre ludique et structurant permettant de découvrir les instruments enseignés au CMEM.

Organisation hebdomadaire :

- 1h de cours d'initiation musicale (codage rythmique, reconnaissance sonore, premières notations),
- 1h d'orchestre d'initiation, mettant en pratique les éléments abordés en cours,
- 30 minutes de pratique instrumentale individuelle, avec un enseignant spécialisé, permettant à l'enfant de découvrir l'instrument choisi.

Ce dispositif favorise une première approche globale de la musique avant l'entrée en Cycle 1.

➤ Formation musicale

L'enseignement de la formation musicale est obligatoire tout au long du 1er cycle. Il accompagne le développement de l'oreille, de la lecture, du rythme et de la compréhension du langage musical.

	Durée	Évaluation	Diplôme
1FM1	1h15	Contrôle continu 50% + examen final	_
1FM2	1h30	Contrôle continu 50%+ examen final	_
1FM3	1h30	Contrôle continu 50%+ examen final	_
1FM4	1h30	Contrôle continu 50%+ examen final	Attestation de fin de Cycle 1

➤Formation instrumentale

- **Année initiale (probatoire) :**

L'élève débute par une année d'essai, ponctuée par une audition publique. L'entrée officielle en Cycle 1 est validée par la Direction, sur avis de l'enseignant.

- **Cycle 1 (3 à 5 ans) :**
  - 30 minutes de cours individuel hebdomadaire, dispensé par un professeur de la spécialité,
  - Évaluation annuelle par un jury composé d'enseignants internes et/ou externes.

➔ Possibilité d'adapter la durée du cycle selon la progression de l'élève

➤ Pratique collective

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

La pratique collective est une composante obligatoire du parcours dès la 2ème année de pratique instrumentale. Elle favorise l'écoute, la rigueur, le jeu en groupe, et la motivation des élèves.
Les ensembles proposés sont adaptés aux disciplines et aux niveaux :

- Chorale enfants,
- Orchestre cordes junior,
- Orchestre d'harmonie débutant,
- Orchestre d'harmonie junior,
- Atelier 4 mains (piano),
- Ensemble de guitares,
- Ensemble de percussions.

➤ Validation du Cycle 1

L'élève reçoit une Attestation de fin de Cycle 1 d'études musicales dès lors qu'il a validé :

- La formation musicale,
- La formation instrumentale ou vocale,
- La pratique collective.

L'évaluation finale prend en compte l'ensemble du parcours global, dans une logique de cohérence pédagogique et de valorisation du cheminement artistique de l'élève.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le cycle 2
« Affirmer et développer une pratique musicale autonome »

Le Cycle 2 permet aux élèves d'approfondir leur pratique musicale, de renforcer leur autonomie artistique et d'affiner leur identité musicale. Il est accessible après validation du Cycle 1, et peut être suivi dans le cadre d'un cursus traditionnel ou d'un cursus personnalisé, selon le projet de l'élève.

➤ Formation musicale

La formation musicale poursuit son rôle de structuration du langage musical et d'approfondissement des compétences auditives, rythmiques et analytiques.

2FM1	1h30	Contrôle continu 50%+ examen final	_
2FM2	1h30	Contrôle continu 50%+ examen final	Brevet d'études musicales

Formation instrumentale

Deux **filières pédagogiques** sont proposées pour s'adapter aux profils et projets des élèves :

- **Cursus traditionnel** (3 à 5 ans)
  - 45 minutes de cours individuel hebdomadaire,
  - Évaluation annuelle en présence d'un jury composé de professeurs et/ou de musiciens extérieurs,
  - Validation finale donnant accès au Brevet d'Études Musicales (BEM) si l'ensemble des disciplines est validé.

- **Cursus personnalisé** (3 à 5 ans)
  - Construction d'un projet artistique individualisé en lien avec les pratiques musicales de l'élève : Musique Assistée par Ordinateur, improvisation, atelier de création, sonorisation, etc…
  - Évaluation basée sur la cohérence, la progression et la réalisation du projet,
  - Délivrance d'une Attestation de fin de Cycle 2, après validation du parcours personnalisé.

➤ Pratique collective

La pratique collective reste obligatoire pour tous les élèves du Cycle 2. Elle constitue un axe central du cursus, permettant de développer l'écoute, l'engagement, le travail d'ensemble et la transversalité des pratiques.

Ensembles proposés :

- Chorale ados,
- Atelier jazz / improvisation,
- Orchestre à cordes,
- Orchestre d'harmonie,
- Ensemble de cuivres,
- Ensemble de guitares,
- Ensemble d'accordéons,
- Ensemble de percussions,
- Musique de chambre (piano).

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

➤ **Validation et certification**

- **Brevet d'Études Musicales (BEM)** : délivré aux élèves du cursus traditionnel ayant validé les unités de formation musicale, formation instrumentale et pratique collective.
- **Attestation de fin de Cycle 2** : délivrée aux élèves du cursus personnalisé ayant mené à bien leur projet et validé leur parcours.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le Cycle 3
« Approfondir et valoriser un parcours artistique personnalisé »

Le Cycle 3 constitue la dernière phase du cursus d'études musicales au sein du CMEM. Il s'adresse aux élèves ayant validé leur Cycle 2, désireux de perfectionner leur pratique instrumentale ou vocale, de consolider leur autonomie musicale, et de s'inscrire dans une démarche artistique personnelle affirmée.

➤ Objectifs pédagogiques

Ce cycle vise à :

- Approfondir la technique instrumentale et l'expression artistique,
- Encourager la création, l'interprétation et la prise d'initiatives musicales,
- Permettre à l'élève de s'engager dans des projets individuels ou collectifs aboutis,
- Favoriser l'ouverture culturelle et la transversalité des disciplines.

➤ Organisation

- Durée : 2 à 3 ans, selon le rythme et le projet de l'élève,
- Cours individuel ou collectif : 45 minutes hebdomadaires,
- Évaluation annuelle par un jury composé de professeurs et de professionnels extérieurs, dans le cadre d'auditions ou de restitutions de projets.

➤ Validation

À l'issue du Cycle 3, et sous réserve de la validation de l'ensemble du parcours, il est délivré un Certificat d'Études Musicales (CEM).
Cette certification marque l'aboutissement d'un parcours complet d'enseignement artistique spécialisé, reconnu au sein des établissements publics d'enseignement artistique.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le Cursus Adulte
« Favoriser l'accès à la pratique musicale tout au long de la vie »

Dans une logique d'ouverture à tous les publics et de démocratisation de l'accès à l'art, le CMEM propose un cursus adapté aux adultes, débutants ou ayant déjà une pratique instrumentale. Ce parcours, conçu dans la limite des places disponibles, permet à chacun de découvrir, reprendre ou approfondir la musique dans un cadre structuré mais souple, adapté aux contraintes de la vie adulte.

➤ Objectifs

- Offrir aux adultes un accompagnement personnalisé dans leur apprentissage musical,
- Valoriser la pratique collective et la progression individuelle,
- Proposer un cadre pédagogique sans pression d'évaluation mais avec des objectifs concrets et stimulants,
- Favoriser l'épanouissement artistique à tous les âges de la vie.

➤ Modules communs

Le parcours adulte s'articule autour de trois piliers pédagogiques, à l'image des cursus classiques :

- Formation musicale (1h30 hebdomadaire – cycle de 4 ans),
- Formation instrumentale ou vocale (30 minutes hebdomadaires en cours individuel),
- Pratique collective en lien avec l'instrument ou la discipline choisie.

➤ Deux parcours proposés

1) Parcours « traditionnel »

Adapté aux adultes souhaitant suivre un enseignement structuré, **calqué sur les cycles des élèves enfants et adolescents**, avec évaluation et progression pédagogique encadrée.

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min hebdomadaire
- Formation musicale : 1h30 hebdomadaire
- Pratique collective obligatoire
- Évaluation possible (auditions, passage de cycle, jury)

2) Parcours « pratique adulte »

Destiné aux adultes souhaitant pratiquer sans évaluation formelle, sur une durée maximale de 5 ans.

- Pratique instrumentale : 30 min hebdomadaire
- Formation musicale : 1h30 hebdomadaire
- Pratique collective recommandée
- Pas d'examen avec jury, mais une audition publique annuelle comme moment de valorisation du travail accompli

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Ce cursus adulte permet de valoriser la musique comme pratique de loisir exigeante, accessible et épanouissante, tout en conservant une exigence de qualité pédagogique portée par l'équipe enseignante du CMEM.

2. Le projet pédagogique du CRC

2-1 Rôle central des pratiques collectives

Les **pratiques collectives** occupent une place essentielle tout au long du cursus des élèves, de la phase d'éveil jusqu'au troisième cycle de formation à la pratique amateur, incluant également les parcours adultes, qu'ils soient traditionnels ou individualisés.

Ces pratiques constituent un **socle fondamental** :

- Elles représentent un **outil pédagogique privilégié** favorisant la socialisation, la concentration, la mémorisation, le travail du son et du rythme collectif, ainsi que le développement de réflexes d'écoute,
- Elles sont adaptées à une large diversité de profils, projets et motivations,
- Elles constituent également un **levier de rayonnement culturel** et une politique favorisant le lien social et la mixité à travers des projets communs.

Contributions majeures des pratiques collectives :

- **Socioculturelles**
  Le CMEM se positionne comme un lieu de construction sociale accueillant des publics variés, issus de différentes origines sociales et culturelles, tout en répondant également aux attentes des élèves ayant une approche plus traditionnelle de la culture.
- **Éducatives**
  Les pratiques collectives jouent un rôle clé dans la démocratisation de l'enseignement musical et dans la réussite scolaire, en créant un lien et un processus d'apprentissage interactif entre élèves et enseignants.
- **Territoriales**
  La réputation d'un établissement d'enseignement artistique repose notamment sur sa contribution à la vie culturelle locale, au « vivre ensemble » qu'il promeut, au bien-être et à l'implication des élèves, ainsi qu'à la mixité sociale et à la réduction des inégalités.
- **Humaines**
  Ces pratiques permettent de former un groupe homogène à partir d'individualités diverses, de fidéliser les élèves au travers d'un parcours éducatif adapté, de favoriser le développement personnel et d'ancrer la motivation par la culture du partage et le plaisir de jouer ensemble.

Les pratiques collectives sont présentes du début à la fin du cursus d'un élève, de la phase d'éveil jusqu'au 3ème cycle de formation à la pratique en amateur, en passant par les parcours adultes, traditionnels ou individualisés.

Socle fondamental, elles constituent non seulement un outil pédagogique privilégié (socialisation, concentration, mémorisation, travail de son et rythme collectif, mise en place de réflexes d'écoute, etc…) adapté à un large éventail de profils, de projets et de motivations, mais aussi un outil de rayonnement et de politique culturelle favorisant le lien social et la mixité au travers de projets communs.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

2-2 La formation Musicale, une discipline vivante tournée vers la pratique

La formation musicale occupe une place centrale dans la formation des élèves et se doit d'être évolutive pour s'adapter aux besoins et aux attentes des apprenants.
Cette discipline est vivante et rassemble les élèves autour de différentes activités :

- Travaux d'écoute, affinant leurs perceptions auditives,
- Approfondissement des repères historiques et des références culturelles,
- Pratiques vocales et/ou instrumentales individuelles ou collectives,
- Travail corporel axé sur l'expression et le rythme,
- Jeux musicaux favorisant l'invention et l'improvisation.

Les expériences musicales vécues et partagées permettent aux élèves de :

- Acquérir un apprentissage des codes et des connaissances théoriques,
- Comprendre les différents langages musicaux,
- Construire leur autonomie, affiner leurs goûts, développer leur sens critique,
- S'épanouir pleinement dans leur parcours d'apprenti musicien.

Parcours progressif proposé par le CMEM
Le CMEM propose un parcours progressif permettant aux enfants d'appréhender de manière cohérente le lien entre le codage musical et la pratique instrumentale autour de deux objectifs:

- Acquérir les bases de la pratique musicale et de la culture musicale,
- Affirmer et développer une pratique musicale autonome.

2-3 L'éducation artistique et culturelle dans le monde scolaire

Toutes les écoles publiques primaires et maternelles des cycles 2 et 3 bénéficient d'interventions assurées par une personne titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant).
Depuis de nombreuses années, la Ville de Seclin mène une politique volontariste en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Cette politique se traduit par un volume hebdomadaire d'intervention de 42 heures, touchant chaque année plus de mille enfants sur le territoire seclinois.

✓ Collaboration avec l'Éducation Nationale

Sur la base d'une charte conclue entre la Collectivité et l'Éducation Nationale, un **document de travail** est élaboré chaque année conjointement par l'enseignant et l'intervenant musical. Ce document, organisé sous forme d'un **organigramme**, sert à écrire le projet pédagogique et musical.

✓ Processus d'écriture des projets actuels

L'écriture des projets d'intervention s'effectue en deux temps :

- **Pré-projet** : Il résulte d'un premier échange et est envoyé à l'Inspection Académique ainsi qu'au CMEM. Il précise le thème abordé et les supports de travail envisagés,
- **Commission de validation** : Réunissant la Collectivité et l'Inspection, cette commission permet d'affiner et de finaliser l'écriture du projet en vue de l'année scolaire suivante.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Exemple de planification pour la rentrée 2024-2025

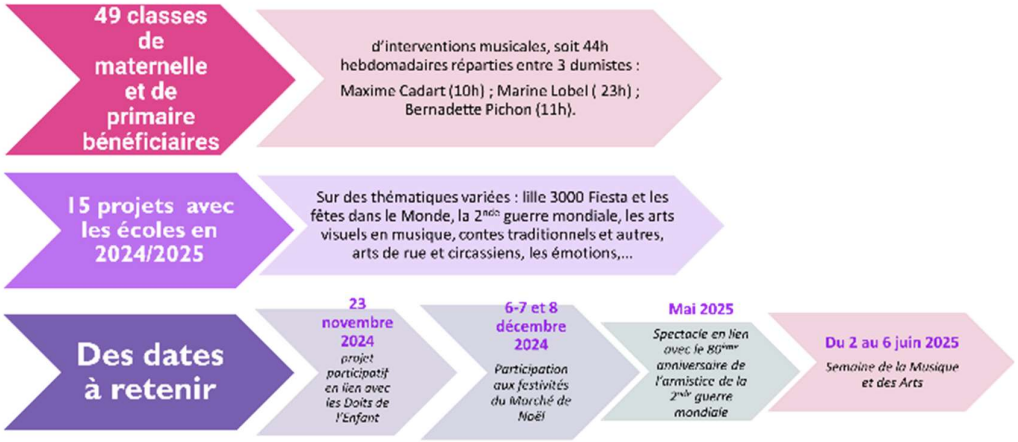

- ✓ **Processus d'écriture des projets à venir**

Dans le cadre de la nouvelle organisation posée à la rentrée 2025-2026, la commune envisage de redéfinir son offre de service culturelle (lecture publique, des dumistes) selon des parcours prédéfinis.

2-4 La pratique amateur

La Ville de Seclin bénéficie d'un riche tissu associatif dédié à la pratique amateur, illustré notamment par l'Union Musicale Seclinoise, qui vient de célébrer ses 200 ans d'existence.
Ces associations perpétuent une tradition musicale profondément enracinée dans la région et collaborent régulièrement avec le CMEM, notamment lors des grands événements populaires de la ville, tels que la traditionnelle Fête des Harengs, qui allie à la fois patrimoine historique et modernité.
Par ailleurs, les associations de quartier contribuent tout au long de l'année à l'animation des rendez-vous culturels locaux. Elles proposent des activités variées comme le théâtre de rue, la confection de chars et les animations autour des géants, permettant aux amateurs de musique, théâtre, peinture et chant choral de se retrouver et de participer aux manifestations inter-quartiers.

3. Projets pédagogiques par départements

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

DÉPARTEMENT PIANO

Le cursus de piano est ouvert aux enfants comme aux adultes et s'organise autour des trois cycles d'études.
Durant leur parcours, les élèves participent à des modules de musique de chambre, de piano à 4 mains, ainsi qu'à des ateliers de jazz et de musiques actuelles. Ils doivent également se produire lors d'auditions et concerts, avec au minimum une prestation publique par an.

1er cycle

Objectifs principaux :

- Développer la curiosité musicale,
- Affiner l'écoute,
- Mettre en pratique les bases de la formation musicale,
- Acquérir les éléments techniques fondamentaux,
- Construire une méthode de travail rigoureuse et analytique,
- Apprendre la mémorisation,
- Se produire en public,
- Éveiller la créativité,
- Développer la motivation et le goût de l'effort.

Contenu de l'enseignement :

- Méthode progressive de déchiffrage de partitions,
- Travail sur le mécanisme d'articulation,
- Étude des gammes et tonalités,
- Acquisition d'une liberté de mouvements et gestes,
- Respect de la partition (rythme, phrasé, ligne mélodique),
- Accompagnement à 4 mains,
- Sensibilisation à la culture musicale via l'écoute et la participation à des spectacles vivants.

2ème cycle

Objectifs principaux :

- Perfectionner l'écoute intérieure (horizontale et verticale),
- Intégrer des méthodes de travail personnelles,
- Déchiffrer une partition simple de manière autonome,
- Participer activement à différents ensembles instrumentaux,
- Approfondir le langage et la technique instrumentale.

Contenu de l'enseignement :

- Développement des mémoires visuelle, tactile, gestuelle et auditive,
- Formation à l'accompagnement, harmonie pratique et lecture de grilles d'accords,
- Introduction à l'improvisation et à l'écriture musicale,
- Habituation à la scène et gestion du trac,
- Développement de projets personnalisés avec diversification des restitutions publiques.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

3ème cycle

Objectifs principaux :

- Perfectionner la technique instrumentale,
- Développer l'expression et l'interprétation,
- Accéder à une pratique autonome.

Contenu de l'enseignement :

- Organisation d'un projet artistique tant sur le fond que sur la forme,
- Développement de la personnalité musicale et artistique.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le département "cordes" regroupe les instruments à cordes frottées autour de socles communs techniques, musicaux et esthétiques.
Constitué du quatuor à cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse), il accueille enfants et adultes de tous âges, avec une évolution constante en fonction des profils d'élèves et des actions de diffusion organisées par l'établissement.

1er Cycle

Objectifs principaux :

- Appropriation de l'instrument et installation physique,
- Travail de posture générale,
- Mise en place des éléments techniques fondamentaux,
- Développement de l'écoute, de la conscience du son et des intervalles,
- Mise en application des bases de formation musicale,
- Construction d'une méthode de travail personnelle,
- Développement de la mémorisation,
- Initiation à la pratique collective dès la 2e année,
- Première expérience de production en public,
- Éveil à l'écoute intérieure,
- Motivation et goût de l'effort.

Contenu de l'enseignement :

- Formation de l'oreille et travail sur les intervalles,
- Travail de détente musculaire,
- Connaissance du manche et des différentes positions,
- Premières doubles cordes,
- Techniques d'archet : lié, détaché, martelé, staccato,
- Jeu dans un contexte polyphonique (quatuor, orchestre, accompagnement piano).

2ème Cycle

Objectifs principaux :

- Consolider les acquis du 1er cycle,
- Développer la conscience de l'appareil du bras,
- Travailler la diversité des sonorités et le vibrato,
- Approfondir les méthodes de travail personnelles,
- Acquérir une autonomie de lecture sur partitions simples,
- Approfondir le répertoire,
- Participer activement aux pratiques collectives.

Contenu de l'enseignement :

- Poursuite du travail de détente et de technique d'archet,
- Développement du vibrato et des couleurs sonores,
- Renforcement des capacités de déchiffrage,
- Initiation à l'improvisation et à la composition,
- Mise en œuvre de projets de pratique collective.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

3ème Cycle

Objectifs principaux :

- Concevoir, préparer et réaliser un projet artistique,
- Accéder à une pratique autonome et au répertoire concertant,
- Explorer et diversifier les approches esthétiques,
- Perfectionner la technique instrumentale,
- Développer l'expression musicale et l'interprétation.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des connaissances dans le domaine choisi,
- Affirmation de la personnalité musicale à travers une attitude artistique engagée,
- Conception et mise en œuvre d'un projet artistique personnel.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le cursus traditionnel s'articule autour des trois cycles d'études et propose une formation complète en percussions classiques, avec une spécialisation en batterie jazz à partir du 2ème cycle.
Ouvert aux élèves de tout âge, le cursus encourage l'accès à la pratique collective dès la 2ème année, adaptée à l'évolution et aux profils des élèves.

1er Cycle

Objectifs principaux :

- Intégrer les musiques actuelles dans un enseignement traditionnel,
- Développer l'écoute active et critique,
- Instaurer les bases techniques fondamentales,
- Appliquer les notions de formation musicale à la pratique instrumentale,
- Structurer une méthode de travail rigoureuse et analytique,
- Stimuler la mémoire, la créativité et la curiosité,
- Favoriser l'expression par l'improvisation,
- Participer à des auditions publiques,
- Cultiver la motivation et le goût de l'effort,
- Pratiquer la musique en ensemble.

Contenu de l'enseignement :

- Mise en place des bases techniques : caisse claire, claviers, timbales, accessoires,
- Travail sur la tenue des baguettes et le positionnement corporel,
- Exploration de l'ensemble du parc instrumental de percussions,
- Introduction aux doigtés et gestes fondamentaux,
- Construction d'une méthode de travail adaptée,
- Initiation à la lecture rythmique et mélodique,
- Développement de la curiosité musicale et de la pratique d'ensemble.

2ème cycle

Objectifs principaux :

- Approfondir les acquis du 1er cycle vers une pratique autonome,
- Développer une méthode de travail personnalisée,
- Explorer des répertoires variés et des esthétiques multiples,
- Renforcer la place de la pratique collective et du jeu en ensemble,
- Encourager l'élaboration de projets artistiques personnels.

Contenu de l'enseignement :

- Travail sur la détente, la posture et la gestion de l'effort,
- Développement de la rapidité d'exécution et de l'indépendance mains/pieds,
- Accord, préparation et entretien des instruments,
- Découverte du répertoire à quatre baguettes,
- Lecture et analyse de partitions complexes,
- Développement de la création personnelle, improvisation et interprétation,
- Pratique de l'auto-évaluation et renforcement de l'autonomie.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Note : L'entrée en classe de batterie jazz se fait à partir de ce cycle, en tant que spécialisation du parcours percussion.

3ème Cycle

Objectifs principaux :

- Concevoir, structurer et réaliser un projet artistique personnel,
- Accéder à une pratique autonome et engagée,
- Favoriser la transmission et l'ouverture aux autres.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement technique dans le domaine choisi (percussions classiques ou batterie jazz),
- Organisation d'une prestation de fin de cycle, travaillée tant sur le contenu artistique que sur la forme scénique,
- Affirmation de la personnalité musicale à travers une démarche artistique,
- Échanges avec des artistes professionnels invités : masterclasses, coaching,
- Initiation à la pédagogie par la pratique encadrée auprès des plus jeunes (sous supervision du professeur).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Le département cuivres regroupe les classes de trompette / cornet, cor, trombone, saxhorn euphonium et tuba. Ouvert aux enfants à partir de 7 ans, il accueille également les adultes, et propose une pratique collective obligatoire dès la 2e année de formation instrumentale.

1er Cycle

Objectifs pédagogiques :

- Poser les bases techniques et culturelles de l'apprentissage instrumental,
- Éveiller la curiosité et la motivation des élèves,
- Développer une méthode de travail efficace et progressive,
- Initier à l'improvisation, l'imitation, la mémorisation, en complément de la lecture,
- Introduire les esthétiques musicales variées,
- Pratiquer la musique en ensemble,
- Participer à des auditions publiques.

Contenu de l'enseignement :

- Travail sur la posture, la respiration et l'émission du son,
- Placement précis de l'embouchure, contrôle de la vibration des lèvres,
- Construction du son : articulation, phrasé, respect du texte musical,
- Apprentissage progressif des gammes, tonalités, modes,
- Développement de la maîtrise technique de l'instrument (montage, entretien),
- Initiation à la pratique collective (petits ensembles, orchestres juniors).

2ème cycle

Objectifs pédagogiques :

- Consolider les acquis du cycle 1 et développer une pratique autonome,
- Renforcer l'autonomie et la responsabilité dans les pratiques collectives,
- Construire une méthode de travail personnalisée,
- Approfondir le langage musical et l'adapter aux esthétiques choisies.

Contenu de l'enseignement :

- Travail avancé sur la justesse, l'intonation et l'accordage en ensemble,
- Développement de l'aisance corporelle et de la résistance physique,
- Affinement du souffle, du soutien, de la vitesse et direction de l'air,
- Homogénéité du son, utilisation efficace du diaphragme,
- Lecture, analyse et interprétation musicale approfondies,
- Développement de projets collectifs et apprentissage par autoévaluation.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

3ème Cycle

Objectifs pédagogiques :

- Concevoir, élaborer et porter un projet artistique personnel,
- Accéder à une pratique musicale autonome, engagée et créative.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement technique et musical dans le domaine choisi,
- Travail sur un répertoire élargi, incluant diverses esthétiques musicales,
- Organisation d'une prestation de fin de cycle, pensée sur le fond et la forme,
- Rencontres, masterclasses et échanges avec des musiciens professionnels invités,
- Prise d'initiatives dans la gestion et l'encadrement d'une pratique collective autonome.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

DÉPARTEMENT BOIS

Le département bois regroupe les classes de flûte traversière, hautbois, clarinette et saxophone.
Ouvert aux enfants à partir de 7 ans comme aux adultes, il intègre une pratique collective obligatoire dès la 2e année de pratique instrumentale, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

1er cycle

Objectifs pédagogiques :

- Établir les fondations techniques et culturelles de l'apprentissage,
- Stimuler la curiosité, l'écoute, et la motivation des élèves,
- Construire progressivement une méthode de travail rigoureuse,
- Initier à des compétences variées : improvisation, imitation, mémorisation, lecture musicale,
- Découvrir diverses esthétiques musicales,
- S'intégrer dans une pratique collective encadrée,
- Se familiariser avec la prestation publique (auditions, concerts).

Contenu de l'enseignement :

- Travail sur la production du son (émission, souffle, contrôle),
- Respiration abdominale, posture globale, position d'embouchure,
- Étude des gammes, tonalités et exercices de justesse,
- Apprentissage du phasé musical (liés, articulations, dynamiques),
- Apprentissage du montage, démontage et entretien de l'instrument,
- Introduction à la pratique d'ensemble.

2ème cycle

Objectifs pédagogiques :

- Consolider les acquis du 1er cycle et tendre vers une autonomie musicale,
- Renforcer la participation active dans les pratiques collectives,
- Développer une méthode de travail personnalisée,
- Explorer et s'approprier différents langages et styles musicaux.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des bases techniques et du jeu instrumental,
- Développement de l'aisance corporelle, posture fluide,
- Travail sur la résistance physique et la justesse,
- Accordage autonome, gestion fine du souffle et du timbre,
- Analyse et interprétation musicale,
- Développement de projets collectifs artistiques,
- Mise en place d'une autoévaluation régulière.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

3ème cycle

Objectifs pédagogiques :

- Élaborer et porter un projet artistique personnel,
- Atteindre une pratique autonome et affirmée.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des compétences techniques et musicales,
- Conception et préparation d'une prestation musicale de fin de cycle,
- Travail sur des répertoires et esthétiques variés,
- Participation à des masterclasses, échanges avec des professionnels invités,
- Autonomie dans la gestion et l'implication dans les pratiques collectives.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

L'enseignement de la Formation Musicale au CMEM s'inscrit dans un cursus global, vivant et progressif, organisé en deux cycles.
Fondé sur l'interaction entre écoute, pratique, créativité et codage, cet enseignement vise à accompagner chaque élève dans l'acquisition de compétences musicales fondamentales, tout en respectant la sensibilité, les goûts et le rythme d'apprentissage de chacun.

1er cycle

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser l'épanouissement dans la pratique collective,
- Construire une motivation durable et une méthode de travail efficace,
- Poser des bases solides de culture et de pratique musicale,
- Développer les perceptions sensorielles et l'écoute active,
- Ouvrir à une culture musicale variée,
- Initier à l'analyse musicale et au langage écrit.

Contenu de l'enseignement :

- Travail vocal (chant, intonation, diction) et développement de l'oreille,
- Apprentissage de chansons variées (esthétiques, langues, répertoires),
- Rythme corporel (percussions corporelles, pulsation, coordination),
- Premiers éléments de graphisme musical et d'écriture,
- Découverte des esthétiques musicales (classique, jazz, musiques du monde, etc.),
- Travaux de lecture rythmique, mélodique et harmonique.

2ème Cycle

Objectifs pédagogiques :

- Atteindre une autonomie solide dans la pratique collective et individuelle,
- Approfondir la méthode de travail personnelle,
- Maîtriser un langage musical diversifié (harmonie, structure, styles),
- Être capable d'interpréter, commenter et analyser un répertoire,
- Encourager la création (écriture, improvisation, composition),
- Sensibiliser aux technologies liées au son et à l'image.

Contenu de l'enseignement :

- Étude d'œuvres issues de différents répertoires et esthétiques,
- Travail polyphonique (chant ou jeu instrumental à plusieurs voix),
- Mise en place de repères d'écoute contextualisés (histoire, culture, société),
- Développement d'un vocabulaire musical précis et analytique,
- Ateliers d'improvisation instrumentale, création libre ou encadrée,
- Introduction à des outils de traitement numérique du son et de l'image.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

La Formation Musicale est un véritable pivot pédagogique, garantissant une compréhension profonde de la musique tout en développant des aptitudes transversales essentielles à la pratique artistique (écoute, rigueur, esprit critique, créativité, mémoire…).

V. LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL : FICHES ACTIONS

Objectif global :

Dans un contexte de dynamisation culturelle porté par la Municipalité, le CMEM vise à pérenniser et renforcer son fonctionnement et son rayonnement, en se positionnant comme un équipement culturel central de la Ville de Seclin.
Le classement de l'établissement est un objectif structurant, en lien avec l'ouverture prochaine d'une nouvelle salle de spectacle dans le périmètre culturel du centre-ville.

1. Fiche action n°1 : Formation des agents

Objectif : Renforcer les compétences et l'implication pédagogique des enseignants par un plan de formation continue.

Actions prévues :

- Élaboration d'un nouveau plan de formation en partenariat avec le Service des Ressources Humaines,
- Accès élargi aux formations proposées par le CNFPT,
- Organisation, dès 2025, de deux journées de formation internes consacrées à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement artistique.

2. Fiche action n°2 : Inclusion des publics

Objectif : Améliorer l'accessibilité du CMEM aux personnes en situation de handicap et favoriser une réelle inclusion.
Partenariat : Service Prévention Handicap Santé, en lien avec les autres pôles municipaux.

Axes de travail :

- Développement d'actions de prévention, sensibilisation et éducation à la santé,
- Facilitation de l'inclusion dans la vie artistique et sociale locale,
- Mise en place d'un groupe de travail en 2025, animé par le référent handicap du CMEM (nouvellement recruté, expérimenté dans ce domaine),
- Élaboration d'actions spécifiques pour adapter les pratiques pédagogiques.

3. Fiche action n°3 : Ateliers Théâtre et Arts Plastiques

Objectif : Valoriser les disciplines artistiques complémentaires et développer des projets transdisciplinaires.
Contexte : 150 élèves inscrits dans ces ateliers, volonté de faire reconnaître ces disciplines dans le cadre du futur classement de l'établissement.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Axes d'action :

- Développement de projets artistiques croisés musique/théâtre/arts plastiques (exemple : participation à Lille 3000 – Fiesta, avec formations spécifiques pour les enseignants),
- Implication dans les événements culturels municipaux (Fête des Harengs, Fête de la Ville, Village de Noël etc ...),
- Partenariat renforcé avec le Service Culture, notamment autour du festival "Seclin fait son Avignon", lancé en 2023.

4. Fiche action n°4 : Identification et sensibilisation des publics

Objectif : Cibler et fidéliser les publics actuels et futurs à travers une stratégie cohérente de médiation culturelle.

Actions prévues en 2025 :

- Création de groupes de travail interservices sur la stratégie de développement des publics cibles,
- Mobilisation de personnes ressources :
  - Responsable de la communication municipale
  - Chargé de la médiation culturelle et développement des publics
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées et de supports de communication adaptés aux différents profils (enfants, adolescents, adultes, publics éloignés de la culture, personnes en situation de handicap, etc...).

Fort de l'engagement de la Municipalité, de ses orientations politiques fortes en matière culturelle, de ses ambitions, le CMEM a pour objectif premier de pérenniser son fonctionnement et son rayonnement actuel en concrétisant son action à travers le classement de l'établissement.
Pleinement conscient des enjeux et missions qui lui incombent, et de plus en plus impliqué dans des partenariats, le CMEM doit se positionner et être reconnu et identifié comme équipement culturel majeur de la Ville de Seclin à l'image du périmètre culturel du Centre-ville symbolisé par l'inauguration prochaine d'une nouvelle salle de spectacle.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

CONCLUSION

La demande de classement du Centre Municipal d'Enseignement Musical (CMEM) en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) s'inscrit dans un moment stratégique de développement culturel pour la Ville de Seclin.
S'appuyant sur un projet d'établissement structuré et ambitieux, cette démarche traduit une volonté politique forte : celle de consolider et valoriser un outil de service public culturel indispensable, au service de la démocratisation de l'accès à la culture et à l'enseignement artistique spécialisé.
Portée par une équipe pédagogique engagée, des projets transversaux innovants et des actions de proximité déjà bien ancrées dans le tissu local, la dynamique actuelle du CMEM constitue un levier puissant pour renforcer l'attractivité culturelle du territoire.

Ainsi, l'obtention du classement CRC permettra :

- D'assurer un enseignement musical de qualité, adapté à la diversité des profils et des parcours,
- D'enrichir l'offre artistique locale en synergie avec les autres acteurs culturels,
- D'impulser une dynamique de projets intergénérationnels, interdisciplinaires et territoriaux,
- De répondre aux attentes croissantes des habitants de Seclin et de la couronne Sud de la MEL (Métropole Européenne de Lille),
- Et d'inscrire durablement le CMEM dans le réseau régional des établissements classés, en lui donnant les moyens de son ambition.

Ce projet, au croisement des dimensions éducative, sociale et territoriale, s'inscrit pleinement dans les valeurs du service public : égalité d'accès, exigence pédagogique, ouverture à tous les publics.
C'est donc avec conviction et détermination que la Ville de Seclin engage cette demande de classement, en cohérence avec sa politique culturelle actuelle et dans la perspective d'un prochain mandat résolument tourné vers l'avenir.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

Ville de SECLIN

Centre Municipal d'Expression Musicale - CMEM

Règlement intérieur

Préambule

Le CMEM est un établissement public de pratique culturelle, spécialisé dans l'enseignement de la musique dans une logique de parcours.

Son fonctionnement administratif est placé sous l'autorité de Monsieur le Maire. Il est également placé sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication (Direction Générale de la Création Artistique, regroupant la musique, la danse, le théâtre ainsi que les spectacles vivants [DGCA]).

L'inscription ou la réinscription au CMEM implique l'acceptation de l'intégralité des clauses du règlement intérieur et l'adhésion à son fonctionnement pédagogique.

Le présent règlement précise à tous nos élèves et à leurs parents, les démarches pédagogiques de l'établissement permettant à chaque élève d'atteindre son objectif personnel.

Le CMEM s'inscrit dans une démarche d'action culturelle en perpétuel renouvèlement.
Ses missions sont :

- La sensibilisation artistique et la diffusion
- L'éducation artistique et culturelle
- L'enseignement artistique spécialisé

Il dispense un enseignement artistique qui favorise l'épanouissement de l'élève par un travail sérieux et approfondi et vise à présenter un équilibre entre les pratiques individuelles, les pratiques collectives et les disciplines théoriques.

Il a pour ambition de donner, à tous les élèves, une compétence suffisante et une autonomie dans la construction de son projet personnel.

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

SOMMAIRE

1 - Organisation et structure administrative

2 - Conseil Pédagogique

3 - Conseil d'Etablissement

4 - Inscriptions et réinscriptions

5 - Scolarité – Assiduité – Absences – Situation des élèves

6 - Sécurité – Circulation - Responsabilités

7 - Location d'instruments

8 – Droits d'image – Droits de reproduction – Photocopies - RGPD

9 - Activités publiques – concerts et auditions

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le CMEM est une structure municipale intégrée dans un organigramme politique et administratif (Maire, élus, Direction Générale des Services, Responsable de Pôle) au sein du Pôle Rayonnement, Communication et Inclusion dans les Manifestations.

Les élus définissent les grands axes et orientations politiques, dotent le service de moyens budgétaires pour mener à bien ses missions dans une logique de politique volontariste.

Le Responsable du CMEM a pour charge d'assurer :

- ✓ La direction pédagogique des études ainsi que les responsabilités administratives et financières
- ✓ La direction du personnel attaché à l'établissement
- ✓ L'inscription des élèves et leur répartition dans les différentes classes
- ✓ La coordination des différents emplois du temps et des plannings de cours
- ✓ La discipline interne à l'établissement
- ✓ Le lien entre enseignants, parents d'élèves, élèves et le secrétariat
- ✓ La coordination entre les services municipaux sollicités et les structures culturelles partenaires, les partenaires institutionnels
- ✓ La répartition des crédits en fonction des budgets votés et alloués au service
- ✓ La présidence des jurys d'examens et la validation des épreuves en accord avec les professeurs
- ✓ Le bon déroulement des restitutions en lien avec la programmation culturelle
- ✓ Le respect du présent règlement

Les professeurs ont pour charge :

- ✓ D'exercer une responsabilité pédagogique et artistique auprès de leurs élèves
- ✓ D'enseigner leur spécialité à leurs élèves conformément aux directives du ministère de la Culture, en fonction du calendrier scolaire de l'Éducation Nationale
- ✓ De s'impliquer dans le projet pédagogique, artistique et culturel de l'établissement en conformité avec les orientations fixées par la politique culturelle de la commune A ce titre, ils s'investissent dans les projets collectifs de l'établissement ainsi que dans le développement de ses partenariats
- ✓ De participer aux réunions organisées par la direction et aux travaux de leur département pédagogique
- ✓ D'accompagner les élèves pour la préparation des différentes prestations internes ou publiques, évaluations, examens ou concours d'entrée en établissement d'enseignement supérieur
- ✓ D'être responsables du parc instrumental concerné par la discipline enseignée
- ✓ D'assurer le suivi et l'évaluation des élèves selon les dispositions figurant dans le règlement pédagogique
- ✓ De mettre à jour de manière hebdomadaire la liste des présences, absences, relevé d'éventuels manquements des élèves

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

- ✓ De rédiger les appréciations individuelles portées sur les bulletins d'évaluation transmis aux familles
- ✓ De participer aux jurys d'évaluation d'examen intra-cycle et fin de cycle
- ✓ De recevoir, en dehors ou pendant leurs heures de cours, les parents à leur demande ou s'ils le jugent nécessaire, seul ou en présence du Directeur
- ✓ De compléter le cahier de liaison

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 2 - CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le Conseil pédagogique est un organe de réflexion et de pilotage du projet d'établissement.

Sous le pilotage du Responsable du CMEM, le conseil pédagogique est composé des responsables de départements.

Les responsables de départements sont nommés par le Responsable du CMEM pour une période de 2 ans renouvelable. Ils assurent une mission de coordination et de liaison des différentes classes concernées.

Le conseil pédagogique se réunit régulièrement pour débattre des principaux sujets pédagogiques, du suivi de la scolarité des élèves, de la vie de chaque département d'enseignement et des projets d'actions culturelles.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 3 - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'Établissement est une instance consultative en référence au Schéma National d'Orientation Pédagogique des CMEM contrôlés par l'État. Il est présidé de droit par le Maire ou par son représentant (à qui il aura donné délégation).

L'action du Conseil d'Etablissement n'est pas délibérante mais consultative. Outil de réflexion, de débats et d'échanges, il concourt à la vie de l'établissement par le biais des avis formulés par ses membres. Son but est de structurer les relations entre les différents partenaires.

Les débats sont libres et peuvent concerner l'organisation administrative, le fonctionnement, les locaux, les usagers, les activités, à l'exclusion de l'organisation pédagogique.

Le conseil d'établissement est mis en place selon les modalités suivantes et pour la durée du mandat municipal :

Membres de droit :
- ✓ Le Maire de la ville de Seclin ou son représentant (Président)
- ✓ L'Adjoint au Maire délégué à la Culture
- ✓ 2 élus du conseil municipal (en respectant la parité)
- ✓ Le Directeur Général des Services ou son représentant
- ✓ Le Responsable du Pôle en charge des questions culturelles
- ✓ Le Responsable du CMEM
- ✓ Les membres du conseil pédagogique concernés par l'ordre du jour
- ✓ Un représentant de l'Éducation Nationale : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant
- ✓ Deux représentants des parents d'élèves désignés par M. le Maire sur proposition du Directeur du CMEM (en respectant la parité) pour l'année scolaire en cours.

↳ Leur rôle est de :

- Représenter les familles.
- Participer aux débats sur la vie du conservatoire.
- Donner un avis sur les projets pédagogiques, l'organisation des études, les règlements intérieurs, etc.

Le Conseil d'Établissement se réunit sur convocation du président. L'ordre du jour est arrêté par M. le Maire sur proposition du Responsable du CMEM. Les convocations, comportant l'ordre du jour sont adressées aux membres du Conseil 15 jours avant la date fixée pour celui-ci. Le conseil se réunit au moins 2 fois par an.

À tout moment, les membres du Conseil d'établissement communiquent au Responsable du CMEM les questions qu'ils souhaitent voir inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil.
Le Président du Conseil d'Établissement peut inviter des personnalités locales, nationales ou étrangères à se joindre aux membres de droit pour tout sujet spécifique inscrit à l'ordre du jour afin d'apporter un éclairage technique, expert.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Le CMEM accueille les enfants scolarisés dès l'âge de 5 ans, ainsi que les adultes.
Est considéré comme adulte, tout nouvel élève inscrit ayant atteint l'âge de 18 ans.
Toute inscription vaut acceptation du Règlement Intérieur par les élèves et les parents des élèves mineurs.

Les dates d'inscription et de réinscription sont proposées par le Responsable du CMEM et communiquées en cours d'année scolaire pour l'année suivante après validation des élus. Aucune inscription ou réinscription ne sera acceptée en dehors des périodes fixées (sauf cas exceptionnels).

Pour certaines disciplines dans lesquelles la demande est supérieure aux places disponibles, une liste d'attente est constituée et classée par ordre d'arrivée. Les places seront attribuées après accord du Responsable du CMEM, seul juge de la répartition des effectifs dans les différentes classes.

Un droit d'inscription, fixé chaque année par le Conseil municipal, doit être réglé à réception de la facture aux heures et dates prévues. Ce versement n'est pas remboursable, sauf application de l'alinéa suivant.
Les nouvelles inscriptions s'opèrent en 2 temps : une préinscription en ligne courant mai puis la transmission du dossier dûment complété avant la rentrée scolaire.

La réinscription des anciens élèves n'est pas automatique. Elle doit être effectuée par les familles en mai/juin de l'année scolaire en cours. Toute réinscription non réalisée dans les délais impartis ne sera pas prise en compte et la place réattribuée.

Le tarif seclinois ne sera accordé que sur justificatif de domicile à Seclin.
Seul un arrêt survenant dans les 3 premiers mois de l'année scolaire pour un motif valable (santé, déménagement, etc…) peut donner droit à un remboursement au prorata des cours dispensés.

Les informations contenues dans les dossiers de préinscription et de réinscription font l 'objet d'un traitement informatisé (Cf. Article 8 relatif à la RGPD).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 5 - SCOLARITÉ – ASSIDUITÉ – ABSENCES –SITUATION DES ÉLÈVES

Les cours débutent conformément au calendrier scolaire. Sauf indication contraire précisée par la Direction, les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires dont les dates sont identiques à celles de l'Education Nationale pour l'académie de Lille.

Toute absence doit être signalée à l'enseignant ou à l'administration par téléphone ou par mail par l'élève s'il est majeur ou son représentant légal s'il est mineur. L'administration se réserve le droit d'exiger tout justificatif relatif à une ou plusieurs absences.

La fréquentation régulière des cours est obligatoire pour tous les élèves.
Toute absence non justifiée à plus de trois cours consécutifs peut faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation.

La demande de changement de professeur en cours de scolarité n'est pas autorisée. Toutefois, elle pourrait être envisagée, dans des circonstances exceptionnelles, en accord avec les professeurs concernés, la décision définitive appartenant au Responsable du CMEM.

Tout élève ou son représentant légal qui change d'état civil ou de domicile en cours de scolarité est tenu d'en informer l'administration par écrit.

Tout élève adulte ne peut amener son enfant avec lui pendant le temps de cours.

Les cours sont donnés dans les locaux du CMEM, sauf cas exceptionnel, (examens, concerts, auditions et répétitions...). Les élèves sont tenus d'en respecter les horaires.

Les demandes de certificat de scolarité doivent être faites au minimum 48 heures avant la date d'obtention souhaitée, auprès du secrétariat.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 6- SECURITÉ – CIRCULATION – RESPONSABILITÉ

Les élèves ou leurs représentants légaux doivent souscrire une assurance responsabilité civile pour l'année scolaire complète. A défaut, ils seraient considérés comme responsables, y compris pécuniairement, de tout accident ou incident qu'ils provoqueraient dans l'établissement.

En cas d'accident survenu à l'intérieur des locaux pendant les heures de cours de l'élève, celui-ci n'est couvert que si la cause de l'accident peut être imputée à la ville.

La responsabilité de l'établissement, de la ville et de son personnel ne saurait être engagée pour les élèves, parents et toute personne circulant dans l'établissement en dehors des heures de cours et autres activités obligatoires de l'élève.

Les élèves, parents et personnes extérieures ne sont pas couverts par la ville pour tout accident ou incident survenu à l'extérieur des locaux (même pendant les heures de cours de l'élève).

L'établissement, la ville et son personnel ne peuvent être tenus pour responsables des vols et dégradations de biens personnels qui pourraient se produire au sein des locaux municipaux ou ses abords.

A compter de la rentrée 2025, un nouveau système d'accès au CMEM (système de badge SALTO) sera mis en place en dehors de la plage d'accueil physique assurée par un agent communal. Il s'agit du système SALTO (entrée régie par un badge nominatif) déployé en semaine et le samedi matin (jusque 13h). Les modalités d'attributions de ces badges seront précisées par courrier adressé à chaque usager.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 7 - LOCATION INSTRUMENTS

Le CMEM offre la possibilité d'emprunter un instrument de l'établissement en échange du versement d'une cotisation annuelle et de la souscription à une assurance couvrant les dommages de casse, perte, vol.

En cas de non-respect de ces conditions, la Municipalité est en droit d'exiger le remboursement des dommages subis ou la valeur d'achat de l'instrument.

Il sera demandé à tout emprunteur de nous retourner signé un engagement relatif à ces dispositions.

Lors de la période de prêt, l'élève s'engage à prendre en charge les frais d'entretien.

L'entretien ou l'achat d'accessoires (becs, embouchures, anches, cordes, mèches d'archet) est à la charge de l'emprunteur selon avis du professeur.

Lors de la restitution de l'instrument emprunté, il sera demandé à l'emprunteur d'effectuer une révision préconisée par le professeur (justificatifs à fournir à l'appui).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 8 - DROITS D'IMAGE - DROITS DE REPRODUCTION – PHOTOCOPIES - RGPD

Dans le cadre de la promotion des activités pédagogiques organisées par le CMEM, les élèves peuvent faire l'objet de prises d'images, gestes et voix. Afin de préserver les droits de l'individu en la matière, il est demandé, lors de l 'inscription, d'autoriser, ou de ne pas autoriser l'établissement à utiliser l'image, les gestes ou la voix des élèves pour toute la durée de l'année scolaire.
↳ Sans précision, par défaut, ces droits sont considérés comme accordés.

Le CMEM décline toute responsabilité dans le cas de diffusion de captations effectuées par des tiers sans l'accord du CMEM ou de la diffusion non autorisée des captations réalisées par le CMEM, malgré les précautions qui auront été mises en œuvre.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi peut entrainer une peine d'emprisonnement d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans ainsi que d'une amende pouvant atteindre 300 000 euros.

L'utilisation des photocopies est interdite au sein de l'établissement et l'achat des partitions pour les examens est obligatoire.
En cas de contrôle, seule la responsabilité de l'utilisateur de photocopies sera engagée.

RGPD :
En ce qui concerne le traitement des données personnelles, la ville se conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE2016/679 du Parlement Européen) et garantit les droits de base des personnes : accès, rectification, effacement, portabilité et opposition au traitement. Elle a, pour se faire, nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO) que chacun est en droit de contacter : dpo-mutualises@lillemetropole.fr

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D14CM03102025-DE

ARTICLE 9 - ACTIVITÉS PUBLIQUES – CONCERTS

Les activités publiques de l'école sont conçues dans un but pédagogique.

Elles comprennent des concerts, auditions, animations, répétitions publiques, conférences, expositions.
Les élèves sont tenus d'apporter leur concours à ces manifestations lorsqu'ils sont sollicités.
Toutes ces activités font partie intégrante de la scolarité et du programme pédagogique. La présence des élèves à ces manifestations est obligatoire. Les élèves concernés sont informés en temps utile des dates de celles-ci.
Une absence à une manifestation de ce type est considérée comme une absence à un cours et peut, si elle se renouvelle, entraîner l'exclusion de l'élève.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune propose des spectacles à destination des différents publics dont les tarifs sont actualisés tous les ans après le vote du budget.
La tarification propose un accès :

- Au tarif réduit pour tous les spectacles et concerts organisés par le service culturel de la ville de Seclin,

- À 2 gratuités dans l'année scolaire pour les concerts ou spectacles musicaux et à 2 gratuités pour les dates « théâtre » pour les élèves inscrits aux ateliers théâtre.

Dans le cadre du contrôle continu en Formation Musicale, les élèves doivent faire tamponner la carte au minimum 2 fois dans l'année. Cela entre en compte dans les critères d'évaluation de l'élève.

Fait à Seclin, le 1er septembre 2025

Pascal THIBAUX

Responsable du CMEM

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Cabinet du Maire

03/10/2025

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

VILLE DE SECLIN

NORD

Résultat des votes
Du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 3 octobre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : Amira EL MESSAOUDI
Nombre de Conseillers en exercice : 33
Votants : 30 ***pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14***
29 ***pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30***
28 ***pour les délibérations 17, 19, 21, 23***

Présents : 24
CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés : 9
MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3
PRUNES URUEN Sophie : 18h36
VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36
SERRURIER Didier : 19h38

Délibérations soumises au vote :

1. Dénomination d'une résidence
2. Dénomination des giratoires
3. Convention de partenariat don du sang
4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
7. Création - suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
8. Création - suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
10. Modifications du tableau des effectifs
11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
12. Décision Modificative n°2
13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence sénior
14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
16. Subvention à projet 2025 : Les enfants de Burgault

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
18. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
19. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
20. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
21. Subvention a projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ecole de Danse
22. Désaffectation et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
26. Convention avec le CPIE – Chaine des Terrils
27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 15

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2025

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'USAGE DES SALLES MUNICIPALES

Vu la commission Rayonnement et Inclusion dans les Manifestations Culturelles, Sportives et Commerciales – Communication réunie le 23 septembre 2025,

Il apparaît nécessaire d'actualiser et d'harmoniser les conditions de mise à disposition des salles communales afin de garantir un cadre clair et adapté aux besoins des usagers.
La municipalité souhaite également assurer une utilisation respectueuse des locaux, préserver le patrimoine communal et prévenir toute dégradation.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter un nouveau règlement d'usage des salles municipales, incluant l'instauration d'un chèque de caution pour toute mise à disposition.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'adopter le nouveau règlement d'usage des salles municipales.

Annexé à la délibération :
- Règlement d'usage des salles municipales

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative

VILLE DE SECLIN (NORD) Secrétariat Général

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

Règlement d'usage des salles municipales

PRÉAMBULE

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'occupation des salles municipales. Il a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition.
Chaque utilisateur doit avoir conscience que le règlement ne cherche, en aucune façon, à limiter la liberté d'évolution dans les installations mais au contraire à préserver la qualité de celles-ci dans le temps.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Ville de Seclin met à la disposition des associations, sociétés et particuliers Seclinois, la location des salles de la commune.

La location de la salle est effective à la signature du contrat ou de la convention par les deux parties : aucun accord verbal ne sera pris en compte. Ce règlement fait partie intégrante au contrat ou à la convention signé(e).

ARTICLE 2 : RÉSERVATION

Les demandes de location de salles sont gérées par le Service Gestion des Salles (Pôle Rayonnement), à la direction des Sports et de la vie associative. Elles doivent obligatoirement être déposées par écrit pour enregistrement au même service.

Pour toute réservation, le locataire doit obligatoirement fournir les pièces suivantes, au nom du LOCATAIRE :

- Pièce d'identité correspondant au nom figurant sur le justificatif de domicile
- Justificatif de la manifestation pour les mariages
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance responsabilité civile avec extension dégradations couvrant les risques lors de la manifestation organisée par le locataire
- Chèque de caution : le locataire devra fournir un chèque de caution d'un montant de :
    - **150€** pour la location de la salle CARLIER et du local colombophile
    - **300€** pour la location de la salle COUTTEURE et du restaurant DUTOIT

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

Celui-ci sera encaissé uniquement en cas de dégradations, de non-respect du règlement, ou de ménage jugé insuffisant.

En l'absence de problème constaté lors de l'état des lieux de sortie, le chèque sera restitué dans un délai maximal de 15 jours.

➔ Toute sous-location est interdite. Le titre de location est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Le non-respect de ces clauses pourra entraîner les sanctions énumérées dans l'article 11.

ARTICLE 3 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Le tarif des salles est fixé par le Conseil Municipal.

Les conditions de paiement sont fixées comme suit :

A - Procédure de paiement

- Si la demande a été acceptée, le Service Gestion des Salles adresse la confirmation écrite de la location au locataire,

Dès réception du courrier, le locataire **dispose d'un délai de 8 jours pour retourner** le contrat signé.

Le contrat doit obligatoirement être retourné signé pour valider la réservation.

Le règlement est à effectuer auprès du
Centre des Finances Publiques,
12 rue des Comtesses de Flandres à SECLIN
Tél. : 03.20.90.00.07
A réception de l'avis des sommes à payer envoyé par le Centre des Finances Publiques pour la location de la salle et pour la location de la vaisselle (en cas de location de vaisselle)

B - État des lieux

- La mise à disposition des salles municipales fait l'objet d'un état des lieux contradictoire "d'entrée" et de "sortie" réalisé en présence des deux parties : la Ville et le locataire.
- État des lieux "d'entrée" sur rendez-vous au préalable à l'utilisation de la salle en présence du représentant de la collectivité et du locataire
- État des lieux de "sortie" : les dégradations commises, pertes occasionnées ou tout nettoyage insatisfaisant sont constatés sur l'état des lieux "sortie" (même personne qui a signé l'état des lieux "entrée").
  Le remboursement ou/et le nettoyage sera (seront) dû(s) sur production d'un devis établi sur la base des dépenses à engager, présenté au locataire.
- Un titre de recette sera adressé au locataire pour paiement auprès du Centre des Finances Publiques.

C - Révisions tarifaires

Les droits de location de salles municipales pourront être révisés après délibération du Conseil Municipal. Les nouveaux tarifs seront immédiatement communiqués au locataire. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur lors de la signature du règlement de location par le locataire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

D- En cas d'annulation de la réservation de la salle par le locataire

Toute annulation par le locataire devra faire l'objet d'un courrier au service Gestion des salles. C'est la date d'enregistrement au service qui détermine les cas de l'annulation énumérés ci-après :

- **Si l'annulation intervient plus de 6 mois précédant la location** : remboursement intégral (salle + vaisselle). Rien n'est dû. Le locataire sera remboursé intégralement en cas de paiement. Pour le remboursement, fournir le RIB avec la demande d'annulation.

- **Si annulation de 6 à 2 mois précédant la location** : 20% dû (salle + vaisselle). Si la totalité a déjà était réglée, remboursement de 80% : en cas de non-règlement, reste dû à la charge du locataire 20%. Pour le remboursement, fournir le RIB avec la demande d'annulation.
  Remboursement intégral en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif (décès /maladie /annulation mariage /déménagement perte d'emploi /mutation...)

- **Si annulation moins de 2 mois avant la location** : pas de remboursement. Intégralité de la location à régler (salle + vaisselle, si location de vaisselle).
  Remboursement intégral en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif (décès /maladie /annulation mariage /déménagement perte d'emploi /mutation...)

E - En cas d'annulation de la réservation de la salle par la Ville

L'engagement de la commune s'assortit d'une condition suspensive : en cas de force majeure et d'annulation de la mise à disposition pour des raisons étrangères à la volonté communale au moment de la passation de l'accord (organisation d'élections, problèmes de sécurité, d'ordre public, plan d'urgence d'hébergement, travaux à réaliser, interdiction par arrêté préfectoral, préconisations gouvernementales...), l'autorisation pourra être annulée sur simple notification sans préavis, par lettre recommandée au demandeur.
La Ville procèdera à la restitution intégrale des sommes versées ou proposera un report de location mais ne sera tenue à aucun dédommagement, de même aucune indemnité ne sera due par la Ville.

F- Demande de vaisselle

Un imprimé "location de vaisselle" incluant les prix proposés est à remplir. La vaisselle demandée sera fournie en fonction du stock disponible. En cas de demandes multiples à une même date, et en cas d'impossibilité de satisfaire toutes ces demandes, c'est la demande la plus ancienne qui sera traitée en priorité (la date de dépôt de la demande).

Pour le règlement, voir la partie "PAIEMENT".

ARTICLE 4 : UTILISATION DU LOCAL ET DES EQUIPEMENTS

A - Remise des clefs

Lorsque les clefs sont remises au preneur, celui-ci les détient sous son entière responsabilité et devra supporter tout dommage pouvant en résulter. Ainsi, en cas de perte, le preneur devra assumer financièrement le remplacement éventuel de serrures et la duplication des nouvelles clefs en fonction des besoins déterminés par la Ville (sur présentation d'un devis).

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

Début de la location : état des lieux et remise des clefs. L'agent municipal remettra les clefs au locataire.
Fin de la location : c'est le locataire (il s'agira de la même personne qui a pris possession des clefs en début de location) qui doit restituer la clef lors de l'état des lieux de sortie.

B - Les modalités d'occupation

- **Aucune modification n'est autorisée** dans l'aménagement des salles. En aucun cas, le matériel de la salle ne pourra être transporté hors de celle-ci.
- **Aucun équipement supplémentaire** (type tables, chaises, appareil réfrigéré...) ne sera amené en complément de l'existant disponible sur place. Veuillez donc vous assurer impérativement lors de la visite de la salle que les équipements disponibles et la capacité d'accueil correspondent à vos besoins.
- **Il est interdit** de planter des clous, pitons ou agrafes et de fixer des décorations par collage ou tout moyen à l'intérieur des salles, sur les murs, sols ou plafonds. Aucun affichage ne sera autorisé sur les murs intérieurs et extérieurs des bâtiments.
- **L'entrée des animaux** (même tenus en laisse) est interdite.
- **L'utilisation des éléments chauffants** de la cuisine (si disponibles dans la salle louée) est strictement réservée pour le réchauffage des plats, et sous la responsabilité du locataire : la cuisson des mets devra être faite dans un autre lieu.
- Par mesure de sécurité et d'hygiène, **l'accès et l'utilisation des appareils de cuisine professionnels** sont strictement interdits aux utilisateurs des salles.
- **Le branchement d'appareils** de sonorisation ou de toute autre installation électrique ne pourra se faire que dans le respect des normes en vigueur, notamment en matière de sécurité, au moment de la manifestation et sans modification des installations existantes.
- **L'utilisation de barbecue est strictement interdite** dans la salle et ses dépendances intérieures et extérieures.
- **L'intervention ou manipulation sur les installations existantes** : type chaudières, plomberie, électricité, chauffage, évier, etc.… est interdite.
- Pour des raisons de sécurité, **il est interdit d'organiser du couchage** dans les locaux.
- En fin de manifestation, le locataire veille à la fermeture de toutes les issues (fenêtres et portes), à l'extinction de l'éclairage, du chauffage ou de la ventilation, à la fermeture de l'alimentation du gaz, à l'enclenchement des alarmes avant de quitter les locaux.

Toute utilisation des lieux autre que celle autorisée par le contrat pourra entraîner la résiliation immédiate de la location, sans que les sommes versées ne soient restituées.

Pour des raisons de SÉCURITÉ, IL EST FORMELLEMENT INTERDIT
- de FUMER à l'intérieur des locaux
- d'utiliser des appareils de gaz, fuel ou pétrole
- d'empêcher l'accès aux portes de secours
- d'utiliser des pétards, feux d'artifice, bougies, tant à l'intérieur qu'aux abords des salles municipales.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

ARTICLE 5 : DÉCLARATIONS RÉGLEMENTAIRES

A- SACEM

Les manifestations festives (soirées dansantes, concerts, repas...) organisées par les associations, au cours desquelles est diffusée de la musique, doivent être déclarées à la SACEM.

B - Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons : buvette

Les associations qui établissent des débits de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent doivent obtenir l'autorisation de la Ville (la notion de fête publique est étendue à toute manifestation organisée par une association dès lors que le public y participe). Les autorisations sont limitées à 5 par an pour chaque association (s'adresser au Service Ressources et Projets de la Ville pour toute demande). Document à établir 15 jours avant la manifestation.

C - Assurance (Rappel Article 1)

L'organisateur prendra toutes dispositions et justifiera notamment, au moment de la confirmation de sa réservation, qu'il est titulaire d'une police d'assurance couvrant les conséquences d'une mauvaise utilisation des équipements ou des incidents pouvant survenir à l'intérieur ou l'extérieur de la salle.
À produire : attestation d'assurance responsabilité civile.

D - Accident, vol

- Les sorties de secours doivent être dégagées et accessibles au public.
- La commune décline toute responsabilité en cas de problèmes consécutifs aux activités dans la salle et en cas de problème, vols ou accidents dus à un manque de discipline ou d'organisation de la part des organisateurs et des usagers.
- La Ville s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur des locaux en bon état d'entretien ainsi que du matériel en bon état de fonctionnement.
- L'organisateur sera également responsable des détériorations de la propriété communale (biens immobiliers et mobiliers).
- La municipalité décline toute responsabilité en cas de problème d'hygiène (intoxication), lié à la consommation d'aliments où de boissons lors de la location de la salle.
- Outre les prescriptions contenues dans le présent règlement, le locataire est tenu de se conformer aux normes en vigueur relatives à la sécurité notamment, dans les établissements recevant du public.
- Le locataire est tenu de se conformer à la réglementation en ce qui concerne la crise sanitaire COVID-19 et les prérogatives gouvernementales (vérification du Pass Sanitaire, respect des gestes barrières et port du masque) aussi longtemps qu'elles seront préconisées. La commune décline toutes responsabilités en cas de contamination lors de cette location.
- La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations ou de vols à l'intérieur des salles mais aussi aux abords et sur les parkings. Elle décline tout recours en dommages et intérêts en cas d'accidents.
- Les réservataires s'engagent en tant que personnes organisatrices et responsables de la manifestation à être présents dans la salle mise à disposition durant toute la durée de l'utilisation de celle-ci. **L'utilisation d'une salle n'est valable exclusivement que pour l'organisateur ayant déposé la demande. Il ne peut la transmettre ou la donner. Toute sous location est interdite.**

D – Surveillance

Le locataire prend les dispositions de surveillance et de protection nécessaires à la bonne organisation de la manifestation. Il se doit de respecter le nombre maximal de

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

personnes admises, tel qu'il est indiqué dans le règlement (cf. article 8). En cas de manquement, la responsabilité personnelle du locataire est engagée.
Il est de sa responsabilité de maintenir les issues de secours et l'accès aux extincteurs toujours libres.

ARTICLE 6 : RESPECT DU VOISINAGE

Les salles municipales sont situées en cœur de quartier. Il convient de veiller à préserver la tranquillité du voisinage. Toutes précautions seront en conséquence prises pour que le bruit (appareils sonores, instruments d'orchestres, allées et venues de personnes et de véhicules...) soit réduit de façon à ne pas causer de gêne pour le voisinage, à partir de 22 heures et jusqu'à l'heure limite d'occupation de la salle soit 2h du matin.
L'organisateur s'engage à demander aux convives de quitter les lieux dans le calme et avec respect pour les riverains (pas de klaxon, bruits de portières, éclats de voix intempestifs...).

ARTICLE 7 : RESPECT DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le locataire est le seul garant du respect de l'effectif admis dans la salle louée. Il doit impérativement veiller à respecter la capacité de la salle mise à sa disposition.
Le nombre de personnes pouvant être reçues dans les salles municipales est fixé comme suit :

- **Restaurant scolaire Dutoit : 150 personnes**
- **Salle Ronny-Coutteure : 250 personnes**
- **Salle Léon-Carlier (Espace Communal Burgault) : 80 personnes**
- **Local Colombophile : 50 personnes**

ARTICLE 8 : ENTRETIEN

Après utilisation, le locataire :

- Procède au nettoyage complet de la salle (retrait des déchets, balayage et nettoyage des sols et WC)
- Procède au rangement du matériel : empiler les chaises
- Nettoie le matériel prêté par la commune (tables, chaises, etc.…)
- Collecte les déchets dans des sacs plastiques fermés dans les containers prévus à cet effet dans le local poubelles
- En cas d'occupation de la salle durant le week-end, les containers d'ordures ménagères devront être sortis du local poubelles et amenés à l'entrée du parking le dimanche soir
- Les réfrigérateurs devront être vidés et nettoyés par le locataire, tout aliment ou boisson laissée sera automatiquement détruit.

➔ **Au cas où l'état de la cour exigerait un nettoyage spécial après la manifestation, celui- ci serait effectué aux frais de l'organisateur (cf. article 3/Modalités de Paiement/Etat des lieux).**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

ARTICLE 9 : ESPACES VERTS ET EXTÉRIEURS

A – Stationnement des Véhicules

Le stationnement des véhicules doit s'effectuer en respectant les règles du Code de la route.

Le stationnement des véhicules automobiles est strictement interdit devant les issues de secours et sur les pelouses. Il doit permettre à tout moment l'accès des services d'incendie et de secours.

La commune ne peut garantir la disponibilité de place à proximité immédiate de la salle louée.

B - Modalités et spécificités d'utilisation des salles

Les parcs entourant certaines salles municipales servent à l'accueil des enfants dans le cadre scolaire et dans le cadre des accueils de loisirs ou au grand public.

Il est donc indispensable qu'ils demeurent propres. C'est pourquoi il est demandé au preneur :

- De s'assurer que le parc soit propre à l'issue de son utilisation et de ramasser tout déchet lié à son utilisation
- De surveiller les enfants en permanence, aucun accident ne pourra être imputé à la Collectivité
- De respecter les installations éventuelles disséminées dans ceux-ci
- De respecter la végétation en place.

➔ **Pour la salle Léon-Carlier**

La salle dispose d'un parking en commun avec la salle Privée Jean- Paul II, située juste à côté. Si les deux salles sont louées en même temps, chaque locataire disposera de son parking. Des barrières Vauban seront laissées à disposition pour marquer la séparation des parkings. Il sera alors interdit d'occuper le parking de l'autre salle.

Aussi, pour des raisons de sécurité, il est interdit d'aménager ces espaces en lieu de réception.

➔ **Pour la salle Ronny-Coutteure**

Il ne pourra y avoir aucun stationnement sur la voie d'accès menant à la salle. Il est obligatoire de permettre le libre passage des services de sécurité (R.31.1 réprimé par le R.233.1 du Code de la route).

➔ **Restaurant scolaire A. Dutoit**

L'accès et l'utilisation de la cuisine sont strictement interdits.

L'utilisation de la cuisine est strictement réservée à la restauration scolaire et ne fait pas partie de la location du restaurant DUTOIT.

L'accès à la cour d'école DUTOIT est strictement interdit.

Cet espace ne fait pas partie de la location.

Au cas où l'état de la cour exigerait un nettoyage spécial après la manifestation, celui-ci serait effectué aux frais de l'organisateur (cf. article 3/Modalités de Paiement/Etat des lieux).

Tout véhicule en infraction pourra être enlevé et mis en fourrière aux frais et dépens du propriétaire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20251003-D15CM03102025-DE

ARTICLE 10 : RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les utilisateurs s'engagent à respecter strictement les dispositions du présent règlement. Le non-respect des termes du présent règlement entrainera l'encaissement de la caution.

Toute personne ayant utilisé les locaux mis à disposition à des fins autres que celles mentionnées dans sa demande, ayant contrevenu aux dispositions du présent règlement (ex. : sous-location), ou ayant causé ou laissé causer des dégradations aux salles ou à leurs annexes, pourra se voir retirer l'autorisation d'utilisation des équipements municipaux, de manière temporaire ou définitive.
Le Maire ou son représentant dispose d'un libre accès aux salles lors des manifestations. Il est habilité à contrôler à tout moment le respect du présent règlement.
Le règlement sera affiché dans les salles municipales. Un exemplaire sera également joint à chaque contrat de location.
Il pourra être révisé par le Conseil municipal si nécessaire. Toute nouvelle version deviendra applicable dès sa notification aux utilisateurs.

Le présent règlement constitue une annexe du contrat de location. Il devra être lu et approuvé par le locataire.